



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 novembre 2016

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président | (p. 7) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal | (p. 7) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 7) |
| <i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 11 juillet 2016 | (p. 7) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 12 septembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1516) | (p. 8) |
| <i>Communication</i> de monsieur le Président relative au projet de nouvelle organisation métropolitaine | (p. 8) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 août 2016 (dossier n° 2016-1517) | (p. 9) |
| <i>Désignation</i> d'un représentant du Conseil au sein de l'assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables (dossier n° 2016-1518) | |
| - opérations de vote à bulletin secret | (p. 22) |
| - résultats du vote | (p. 29) |
| - annexe 1 - Procès-verbal d'élection | (p. 82) |
| <i>Question</i> orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Pour des services publics de proximité et de qualité | |
| - Présentation et interventions | (p. 80) |
| - annexe 2 | (p. 83) |
| <i>Intervention</i> de monsieur le Conseiller Cochet sur le dossier n° 2016-1581 | (p. 80) |
| <i>Motion</i> du groupe Les Républicains et apparentés - Soutien aux forces de sécurité, aux agents métropolitains et personnels de la communauté éducative des collèges ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2016-1609 | |
| - Présentation et interventions | (p. 81) |
| - annexe 3 | (p. 84) |

Les textes des délibérations n° 2016-1516 à 2016-1529 et 2016-1531 à 2016-1609 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 15.

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| N° 2016-1516 | Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 septembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - | (p. 8) |
| N° 2016-1517 | Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 août 2016 - | (p. 9) |
| N° 2016-1607 | Attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016 | (p.9, 79) |

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2016-1518 | Assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil - | (p. 22) |
| N° 2016-1519 | Lyon parc auto - Modification des statuts - | (p. 71) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2016-1520 | <i>Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Versement d'une contribution financière au SYTRAL -</i> | (p. 71) |
| N° 2016-1521 | <i>Abris vélos sécurisés du réseau transports en commun lyonnais - Convention de gestion unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i> | (p. 22) |
| N° 2016-1522 | <i>Charly - Création de la voie nouvelle Louis Vignon - Déclaration de projet suite à enquête publique -</i> | (p. 71) |
| N° 2016-1523 | <i>Villeurbanne - Accompagnement C3 - Requalification de la rue Emile Decorps - Clôture et arrêt du bilan de la concertation -</i> | (p. 22) |
| N° 2016-1524 | <i>Villeurbanne - Accompagnement C3 - Requalification du boulevard Eugène Réguillon - Clôture et arrêt du bilan de la concertation -</i> | (p. 22) |
| N° 2016-1525 | <i>Villeurbanne - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable -</i> | (p. 22) |
| N° 2016-1526 | <i>Montanay - Requalification de la rue des Maures - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 72) |
| N° 2016-1527 | <i>Lyon 5°, Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la rue Soeur Bouvier à Lyon 5° (prolongée par la rue Georges Clémenceau à Sainte Foy Lès Lyon) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 72) |
| N° 2016-1528 | <i>Lyon 7° - Aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 72) |
| N° 2016-1529 | <i>Irigny - Réparation du mur de soutènement RD 315 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau -</i> | (p. 72) |

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2016-1530 | <i>Société des Aéroports de Lyon - Modification des statuts consécutive à l'évolution de l'actionariat</i> | retiré |
| N° 2016-1531 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Waoup Shaker pour son programme d'actions 2016 -</i> | (p. 73) |
| N° 2016-1532 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Jeunes Ambassadeurs pour son programme d'actions 2016-2017 -</i> | (p. 73) |
| N° 2016-1533 | <i>Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2016 -</i> | (p. 10) |
| N° 2016-1534 | <i>Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 16ème édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon du 8 au 10 novembre 2016 -</i> | (p. 73) |
| N° 2016-1535 | <i>Associations de solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016 -</i> | (p. 11) |
| N° 2016-1536 | <i>Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux associations Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA), KULTECO, LE CENTSEPT et Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) pour leur programme d'actions 2016 -</i> | (p. 12) |
| N° 2016-1537 | <i>Insertion - Fonds social européen (FSE) - Demande de subvention globale de la Métropole auprès de l'État pour la période 2017-2020 -</i> | (p. 13) |
| N° 2016-1538 | <i>Accompagnement et accès à l'emploi des publics jeunes - Attribution d'une subvention à l'association Mission locale plateau nord Val de Saône - Année 2016 -</i> | (p. 73) |
| N° 2016-1539 | <i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2016 -</i> | (p. 14) |
| N° 2016-1540 | <i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération fabrique de l'innovation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour la construction de la pré-fabrique sur le site de LyonTech-la Doua -</i> | (p. 15) |

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2016-1541** *Accompagnement à la mise en place de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participation financière de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Convention -* (p. 73)
- N° 2016-1542** *Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipement en faveur de 7 établissements - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 73)
- N° 2016-1543** *Enveloppe de tarification 2017 - Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap - Etablissements et services pour personnes en situation de handicap -* (p. 74)
- N° 2016-1544** *Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Indemnisation des assistants maternels élus dans la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) de la Métropole de Lyon -* (p. 74)
- N° 2016-1545** *Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement de la convention partenariale avec le réseau de santé Ecl'aur pour le suivi systématique des nouveaux nés à risques -* (p. 74)
- N° 2016-1546** *PMI - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins : Schéma départemental et métropolitain de services aux familles 2016-2019 - Convention d'objectifs et de financement du nouveau contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la CAF - Soutien aux actions 2016 du nouveau contrat enfance jeunesse CEJ avec la CAF -* (p. 17)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N° 2016-1547** *Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 54)
- N° 2016-1548** *Lyon - Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2016 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -* (p. 55)
- N° 2016-1549** *Education - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de l'Association Saint Marc d'éducation chrétienne pour l'acquisition d'un camion-école -* (p. 74)
- N° 2016-1550** *Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne pour son programme d'actions 2016 -* (p. 75)
- N° 2016-1551** *Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2016 -* (p. 75)
- N° 2016-1552** *Education artistique - Collèges - Soutien à des classes à option artistique et à trois partenaires pour des programmes d'actions sur l'année scolaire 2016-2017 -* (p. 75)
- N° 2016-1553** *Bron, Lyon 5° - Collèges publics - Aides aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges Pablo Picasso et Jean Moulin - Année scolaire 2016-2017 -* (p. 75)
- N° 2016-1554** *Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Dotations pour l'année scolaire 2015/2016 -* (p. 74)
- N° 2016-1555** *Livraison de repas en liaison froide - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et les collèges Victor Grignard et Henri Lonchambon à Lyon 8°, Olivier de Serres à Meyzieu, Georges Brassens et Maryse Bastié à Décines Charpieu et Gabriel Rosset à Lyon 7° pour le lancement d'un marché à procédure adaptée -* (p. 74)
- N° 2016-1556** *Participation aux charges de fonctionnement de collèges privés du Département de l'Ain pour l'accueil d'élèves résidant dans la Métropole de Lyon - Année 2016 -* (p. 75)
- N° 2016-1557** *Décines Charpieu, Lyon 5° - Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution de dotations complémentaires aux collèges les Battières et Maryse Bastié - Année 2016 -* (p. 58)
- N° 2016-1558** *Lyon 7° - Cité scolaire internationale de Lyon - Renouvellement de la convention tripartite entre la Ville de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon -* (p. 59)
- N° 2016-1559** *Villeurbanne - Acquisitions foncières, études et démolitions préalables à la construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 60)
- N° 2016-1560** *Soutien à la Vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2016 -* (p. 60)
- N° 2016-1561** *Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 -* (p. 62)

N° 2016-1562 *Sport - Comités sportifs départementaux Rhône-Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 -* (p. 62)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2016-1563 *Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 65)

N° 2016-1564 *Délégations d'attributions accordées par le Conseil de Métropole à la Commission permanente - Modification n° 1 de la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -* (p. 70)

N° 2016-1565 *Décision modificative n° 2 - Tous budgets - Année 2016 -* (p. 65)

N° 2016-1566 *Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Année 2016 -* (p. 76)

N° 2016-1567 *Taxe d'aménagement - Taux de la part départementale -* (p. 67)

N° 2016-1568 *Taxe d'aménagement - Exonérations facultatives -* (p. 68)

N° 2016-1569 *Utilisation du contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2017 -* (p. 76)

N° 2016-1570 *Gestion active de la dette pour 2017 -* (p. 76)

N° 2016-1571 *Relations internationales - Service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention 2017-2021 -* (p. 69)

N° 2016-1572 *Service taxis - Mise à disposition de personnels par la Ville de Lyon -* (p. 76)

N° 2016-1573 *Missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour des opérations de construction - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 76)

N° 2016-1574 *Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs -* (p. 76)

N° 2016-1575 *Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Avenant à la convention avec Harmonie mutuelle Mutex -* (p. 76)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2016-1576 *Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 46)

N° 2016-1577 *Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 1 -* (p. 77)

N° 2016-1578 *Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de l'Indiennerie - Réseaux d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 77)

N° 2016-1579 *Lyon 3° - Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 77)

N° 2016-1580 *Vaulx en Velin - Alimentation en eau potable (AEP) Crépieux-Charmy - Canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 77)

N° 2016-1581 *Contrat d'agglomération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2016-2019 entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la SPL Lyon Part-Dieu, la SPL Lyon Confluence, le SYTRAL, l'Université de Lyon et la Métropole de Lyon - Engagement mutuel pour des actions et travaux menés par chacun des maîtres d'ouvrage sur le territoire de la Métropole -* (p. 77)

N° 2016-1582 *Quincieux - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune -* (p. 77)

N° 2016-1583 *Interventions urgentes 24 heures sur 24 et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -* (p. 78)

N° 2016-1584 *Déchets ménagers - Incitation au tri - Attribution d'une subvention en nature à la société Yoyo pour le projet de création d'une plateforme collaborative -* (p. 47)

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2016-1585 | <i>Soutien à l'agriculture - Mise en oeuvre d'actions d'accompagnement des agriculteurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité paysans 01-69 au titre de l'année 2016 -</i> | (p. 77) |
| N° 2016-1586 | <i>Curis au Mont d'Or - Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités végétales - Opération 4.21F du programme de développement rural (PDR) régional Rhône-Alpes 2014-2020 - Attribution d'une subvention d'équipement au Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Le Boule d'Or -</i> | (p. 77) |
| N° 2016-1587 | <i>Mise en oeuvre d'un partenariat alimentaire - Attribution de subventions aux associations ARDAB et Passe-Jardins pour leurs programmes d'actions 2016 -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1608 | <i>Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Métropole - Autorisation de signer les marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 49) |

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2016-1588 | <i>Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Modification - Avis de la Métropole de Lyon -</i> | (p. 23) |
| N° 2016-1589 | <i>Subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Programme Ecocité - Adoption du règlement des aides - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 29) |
| N° 2016-1590 | <i>Bron - Projet de renouvellement urbain du quartier de Terraillon - Mission de relogement 2016 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1591 | <i>Vaulx en Velin, Vénissieux, Lyon 1^{er}, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 7^e - Délégation des aides à la pierre ANAH - Évolution du programme d'actions territorial 2016 - Avenant n° 1 à la convention d'OPAH copropriété dégradée Le François ouest à Vaulx en Velin - Avenant n° 2 à la convention du programme d'intérêt général habitat indigne de Lyon 1^{er}, Lyon 3^e, Lyon 4^e et Lyon 7^e - Avenant n° 1 à la convention du programme d'intérêt général énergie à Vénissieux -</i> | (p. 32) |
| N° 2016-1592 | <i>Convention cadre de partenariat 2016-2020 entre Action logement et la Métropole de Lyon -</i> | (p. 79) |
| N° 2016-1593 | <i>Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Financement de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole de préfiguration - Délégation des aides - Barème pour le logement familial neuf -</i> | (p. 33) |
| N° 2016-1594 | <i>Grigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Vallon - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Réaménagement des espaces extérieurs du 11, rue Pasteur - Attribution d'une subvention à la Commune - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1595 | <i>La Mulatière, Irigny, Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application -</i> | (p. 79) |
| N° 2016-1596 | <i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande d'attribution d'une dotation générale de décentralisation au titre des documents d'urbanisme -</i> | (p. 35) |
| N° 2016-1597 | <i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Dispositif de relogement des occupants à titre d'habitation principale -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1598 | <i>Lyon 1^{er}, Lyon 2^e - Coeur Presqu'île - Etudes globales - Mise en sécurité et maîtrise d'oeuvre de la place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 39) |
| N° 2016-1599 | <i>Saint Genis Laval - Quartier des Barolles - Tranche 2 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1600 | <i>Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Procédure de choix du concepteur pour l'ilot 1 - Indemnités de consultation des candidats -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1601 | <i>Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention à la société anonyme Gabriel Rosset - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 42) |
| N° 2016-1602 | <i>Feyzin, Pierre Bénite - Appel des 30 - Requalification des friches industrielles à Feyzin-Sous Gournay et à Pierre Bénite-la Lône - Aménagement - Demande de subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 78) |
| N° 2016-1603 | <i>Feyzin - La Bégude - Programme d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 79) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2016-1604 | <i>Lyon 2° - Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 43) |
| N° 2016-1605 | <i>Lyon 3° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Convention de financement des études relatives à la phase projet de la première tranche de travaux avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, SNCF gares & connexions et la SPL Lyon Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement -</i> | (p. 44) |
| N° 2016-1606 | <i>Limonest - Ilot de la Plancha - Réalisation des voiries et espaces publics - Bilan de la concertation préalable -</i> | (p. 79) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le jeudi 10 novembre 2016 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 11 octobre 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons avoir la joie de passer cet après-midi et peut-être un début de soirée ensemble. Je m'en réjouis tout comme vous et donc, pour pouvoir commencer, nous allons, si vous le voulez bien, désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacques), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frier (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à M. Berthilier), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera), MM. Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Képénékian (pouvoir à Mme Brugnera), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Selles (pouvoir à M. Barral), Mmes Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Beautemps (pouvoir à M. Forissier), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Boumertit (pouvoir à M. Millet), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mme Burricand (pouvoir à M. Genin), MM. Cachard (pouvoir à Mme David), Compan (pouvoir à Mme Maurice), Mme Corsale (pouvoir à M. Morage), M. Curtelin (pouvoir à M. Jeandin), Mme David (pouvoir à Mme Lecerf), M. David (pouvoir à M. Germain), Mmes de Lavernée (pouvoir à Mme Balas), de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Dercamp (pouvoir à Mme Varenne), Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme El Faloussi (pouvoir à M. Girard), M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Gandolfi (pouvoir à Mme Le Franc), M. Gascon (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Geoffroy (pouvoir à Mme Gailliout), Ghemri (pouvoir à Mme Pietka), MM. Girard (pouvoir à M. Compan), Hémon (pouvoir à M. Roustan), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), Jannot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Veron), Mmes Peillon (pouvoir à Mme Picot), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Guimet), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Sécheresse (pouvoir à Mme Runel), Sturla (pouvoir à M. Cachard), Mme Tifra (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 11 juillet 2016

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 11 juillet 2016. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2016-1516 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 septembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 12 septembre 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1516.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, je commence les interventions. C'est donc avec plaisir, tel que vous l'avez souligné, pour cet après-midi. Je serai court.

Néanmoins, j'interviens au moment du compte-rendu de la Commission permanente bien sûr et on s'inscrit dans ce cadre-là pour vous interpeller sur un point qui est essentiel de la vie de notre organisation métropolitaine.

En avril de cette année, dans le cadre de la Commission permanente, vous avez exposé le projet, très clairement, d'une nouvelle organisation métropolitaine, fruit d'une réflexion conduite depuis l'automne 2015. Ce travail doit être une réponse aux enjeux de la Métropole et cette Métropole doit porter ces mêmes enjeux, notamment ceux de simplification et d'efficience.

Par ailleurs, la territorialisation, élément fort de l'organisation métropolitaine, se met en place avec plus de la moitié des effectifs aujourd'hui territorialisés, c'est-à-dire localisés au plus près des citoyens -et nous en sommes effectivement satisfaits-, au plus près donc des Communes. La réflexion en cours doit permettre de travailler les enjeux de coordination sur le territoire -d'ailleurs vous l'aviez ajouté-.

De grands principes avaient été retenus :

- une direction générale unique dédiée à la Métropole,
- une organisation en cinq délégations avec trois délégations opérationnelles autour du développement,
- une organisation qui reste déconcentrée,
- des référents clairement identifiés pour chaque groupe métier dans chaque Conférence territoriale des Maires.

Certes, nous pouvons comprendre que cette organisation relève de l'échelon administratif mais nous souhaitons rappeler aussi que nous sommes une collectivité et non une entreprise, que cette collectivité porte un projet politique dont les élus ont la responsabilité et ce projet se traduit en orientations et travaux soumis à leurs votes.

Le rôle des élus est prépondérant, ils ne doivent pas être écartés. Il est donc évident de les associer à ce processus et a minima de les informer à chaque étape et non une fois les schémas établis et arrêtés. Il est nécessaire d'avoir ensemble une vraie culture d'échanges entre élus et services, propice à la construction de notre Métropole et non, dans certains cas, une certaine défiance comme nous pouvons parfois hélas le constater.

Le calendrier avait été établi en deux temps : une organisation transitoire mise en place en mars 2016, un organigramme cible au 1^{er} janvier 2017. Or, nous sommes à un mois de l'échéance annoncée et rien n'a été présenté aux élus.

Cependant, dans *Le Petit Métropolitain*, organe de presse, magazine des agents de la Métropole, quatre pleines pages sont consacrées à la feuille de route de l'administration métropolitaine, information naturellement nécessaire, voire indispensable, à destination des agents et à leur appropriation.

Une feuille de route, oui, mais il semble évident que l'organisation en tant que telle est déjà bien aboutie pour respecter le calendrier et nous nous interrogeons sur ce silence auprès des élus, dont certains sont membres de l'exécutif.

C'est pourquoi nous demandons que nous soit présenté le projet de nouvelle organisation et non pas la nouvelle organisation. L'organisation métropolitaine est aussi la traduction d'une volonté politique. Déconcentration ou centralisation ? Cloisonnement ou transversalité ? Ce sont les enjeux qui déterminent la voie que prend notre Métropole et dont nous voulons débattre avec vous.

Merci de votre attention.

**Communication de monsieur le Président
relative au projet de nouvelle organisation métropolitaine**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur le Président, je crois que nous serons assez en phase sur ce que nous voulons faire de cette Métropole.

A mon avis, dans des métropoles telles que la nôtre, deux éléments doivent se conjuguer : il faut à la fois une stratégie globale, que non seulement les élus, les habitants mais on va dire nos partenaires -et pas simplement nos partenaires les plus proches mais nos partenaires du monde entier- puissent comprendre et je crois qu'aujourd'hui, elle est de plus en plus comprise et elle est même en train de devenir une référence. Et, ensuite, il faut qu'il y ait davantage de proximité dans la réalisation de nos politiques et en même temps dans la prise en compte de la diversité de nos territoires. C'est pourquoi nous sommes en train -et je m'y suis engagé personnellement- de construire une organisation qui, sur chacun des territoires, puisse permettre aux élus à la base d'avoir de vrais correspondants avec qui ils puissent discuter et qui eux-mêmes puissent s'engager vis-à-vis des Maires et c'est cela que nous essayons de mettre en place.

Donc cela a demandé évidemment de la réflexion, de la discussion. Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de m'adresser aux 1 500 principaux collaborateurs de manière à pouvoir avoir une discussion avec eux, indiquer les grandes lignes, pour que tout le monde soit dans le mouvement que nous sommes en train de définir.

Et donc, pour parler précisément et pour pouvoir discuter de cette modalité d'organisation, voir si évidemment cela convient aux Maires, nous allons procéder de la manière suivante.

Une présentation sera faite en Commission permanente le 21 novembre 2016. Ensuite, du 21 novembre au 13 décembre 2016, des propositions d'information et de débat seront réalisées avec les élus métropolitains dans les réunions des sept pôles de manière à ce que, en fonction évidemment des différents pôles, chacun puisse dire si ce qui est proposé va bien avec chacun des pôles.

Puis, début 2017, nous présenterons ces projets d'organisation en Conférence territoriale des Maires et, enfin, une information d'ensemble sera faite pour justement faire la synthèse de toutes ces propositions et réflexions en Conférence métropolitaine ; et vous savez, monsieur le Président, combien je suis attaché à la Conférence métropolitaine des Maires.

Je crois que tout ce que nous essayons de mettre en place dans cette Métropole c'est qu'il y ait évidemment notre assemblée qui, à un moment, décide mais qu'avant, il y ait une concertation pleine et entière avec la Conférence des Maires qui permette que chaque Commune puisse donner son avis, exprimer ce qu'elle ressent parce qu'elle est la mieux placée pour le faire comme étant les réactions, les analyses, les propositions de sa population.

Et ce modèle, je le sens, est aujourd'hui en train d'être repris parmi les grandes Métropoles. Je vois d'ailleurs non seulement que les grandes Métropoles sont désireuses de reprendre notre modèle mais que des Villes, dont je n'aurais jamais cru qu'elles voulaient se placer parmi les grandes Métropoles et adopter notre modèle de référence, aujourd'hui sont désireuses de s'engouffrer dans le modèle ; et vous étiez avec moi, l'autre jour, lorsque nous recevions l'Association des Maires de France (AMF), monsieur Grivel, et donc le Vice-Président de l'AMF me disait que, dans son Département, même Châteauroux se baptisait désormais "Métropole". Ce qui fait qu'il nous faudra peut-être classer les Métropoles dans différentes catégories de manière à ne pas avoir des Métropoles qui soient d'intérêt international et d'autres qui soient d'intérêt local ou si évidemment les unes et les autres se justifient.

Donc je pense que nous aurons l'occasion de rediscuter ensemble d'une organisation qui en tout cas se veut totalement ancrée dans le territoire.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2016-1517 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} au 31 août 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 31 août 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1517.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

N° 2016-1607 - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un dossier qui nous est présenté et qui est un peu nouveau mais vous comprendrez l'importance.

Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier numéro 2016-1607 concernant l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016.

Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de 12 jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, en raison des faits générateurs de ce dossier, il n'a pas été possible de le soumettre préalablement pour instruction à la commission Développement économique, numérique, insertion et emploi du mardi 18 octobre 2016.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2016-1533 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier qui nous est présenté par monsieur Calvel. Monsieur Calvel n'étant pas là, je rapporte le dossier numéro 2016-1533. Il concerne notre schéma d'urbanisme commercial et il s'agit d'attribuer des subventions aux associations de commerçants Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2016.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, depuis 2004, le Grand Lyon a fait le choix de s'impliquer activement dans la politique de management de centre-ville pour accompagner utilement une compétence "commerce" relevant en premier lieu des municipalités.

Les activités commerciales contribuent, en effet, fortement à l'animation des territoires, à l'attractivité des centres-villes et jouent un rôle essentiel de socialisation. La limitation des déplacements en périphérie respecte également l'objectif partagé d'un développement durable de la Métropole.

Participer à cette démarche partenariale confirme la volonté du Grand Lyon de mener une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC), ce qui correspond à une attente forte de nos concitoyens.

Certains de nos quartiers sont, en effet, menacés par le risque d'un recul du nombre de commerces, surtout au regard de la période économique difficile que nous traversons. On constate également que les clients ont tendance à revoir leurs modes de consommation, en lien avec le développement de l'e-commerce. Cette évolution doit être conciliée avec le maintien de la proximité et de la diversité des commerces.

Si d'autres outils peuvent être mobilisés comme les préemptions de baux commerciaux qui fonctionnent bien à Saint Genis Laval et dans d'autres communes, le management de centre-ville se révèle justement être un outil d'animation des centralités commerciales particulièrement pertinent. L'intérêt du management de centre-ville est sa dimension partenariale puisque ce dispositif est financé pour moitié par des cotisations des commerçants adhérents et pour l'autre moitié par des subventions publiques.

Les évaluations des dispositifs soutenus par le Grand Lyon sont positives, comme le montre le bilan 2015 des actions menées : des actions qui visent autant à renforcer la structuration entre les acteurs du centre-ville qu'à favoriser l'implantation de nouvelles enseignes, réduire le nombre de cellules commerciales vacantes, accroître l'accessibilité, la qualité de l'offre commerciale et les services aux consommateurs, améliorer le cadre d'achat à travers les aménagements urbains ou bien encore développer la communication et la promotion des centres-villes.

Et c'est justement parce que ces outils présentent un intérêt certain qu'il faudrait réfléchir à leur déploiement ou mise en synergie sur d'autres territoires de la Métropole également dotés de centralités commerciales et qui sont eux aussi concernés par des problématiques d'animation de ces pôles.

Aujourd'hui, en effet, seules cinq structures existent : les sites historiques de Lyon, Neuville et Oullins qui ont permis d'expérimenter cette nouvelle politique à partir de 2004 ainsi que deux nouveaux sites, Lyon 7° et Villeurbanne, intégrés à la démarche fin 2011.

On ne peut pas tout attendre de la Métropole et, parallèlement, une mutualisation sur la base du volontariat des moyens entre Communes au niveau d'un bassin de vie et d'emploi serait un plus appréciable hors des cinq structures soutenues dans cette délibération.

En effet, certaines Communes, de par leur taille, disposent de développeurs économiques et commerciaux locaux qui pourraient ainsi étendre leur champ d'action et partager les expériences d'animations, de préemption de baux, de linéaire commercial, par exemple, afin de soutenir la dynamique des commerces locaux de proximité.

Bien entendu, cela pourrait se faire en lien avec les développeurs économiques territoriaux chargés justement de mettre en place une animation économique de proximité et qui coopèrent très étroitement avec les élus communaux et l'ensemble des partenaires économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre des métiers, services économiques des villes, associations d'entreprises, etc.).

Voilà pour cette proposition et notre groupe bien sûr votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller délégué CALVEL absent momentanément.

N° 2016-1535 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Associations de solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1535. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à certaines associations pour des programmes d'actions dans le cadre de la solidarité internationale. Cette délibération rappelle à la fois, je dirai, le contexte de par la loi du 7 juillet 2014 ainsi que les objectifs, afin d'aider les acteurs qui portent ces types de projets avec les actions qui sont menées à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopération bilatérale géographique et thématique, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens et notamment au public jeune, aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Cette délibération propose de soutenir 8 projets supplémentaires au titre de l'action internationale pour un montant de 36 500 €, sachant que, depuis le début de l'année 2016, 9 projets d'acteurs locaux ont eu un budget total de 52 100 €.

Donc cette délibération permet à la fois la cohérence, la transparence et la lisibilité de notre politique dans le cadre de l'action à l'international.

Voilà ce que je peux dire, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, toutes les subventions visées par cette délibération sont importantes.

Pourtant, je voudrais insister plus particulièrement sur l'une d'entre elles et la replacer dans son actualité : il s'agit de celle qui concerne le programme de soutien à des étudiants syriens. Il est rappelé dans la délibération que, pour des raisons de sécurité, des milliers d'étudiants ne peuvent rejoindre leurs établissements. Le collectif des étudiants a pris contact avec nos institutions pour que soient étudiés les moyens de poursuivre localement la tradition d'accueil qui est la nôtre. C'est donc pour accueillir les étudiants syriens et leur permettre de poursuivre leur cursus que nous décidons de cette subvention. Ce faisant, nous apportons un soutien à la survie des universités syriennes et je pense tout particulièrement à celle d'Alep, dont l'histoire est si importante. Nous organisons ainsi une réponse concrète face à une situation qui nous confronte globalement à notre impuissance.

Nous avons eu l'honneur, pour certains d'entre nous, de recevoir monsieur Brita Hagit Hassan, Président du Conseil local d'Alep qui administre aujourd'hui la Ville. Cet élu nous a demandé de transmettre un message qui entre en résonance avec notre délibération : il nous rappelle l'importance des actions de soutien scolaire, y compris à distance. Il nous a fait part de besoins concrets à couvrir pour y répondre. Il a également insisté sur la formation des élus et des cadres du Conseil du Gouvernorat à laquelle nous pouvons contribuer.

Parmi ces demandes, permettez-moi de relayer plus particulièrement celle qui concerne l'élaboration d'une charte d'amitié entre nos Communes et le Conseil local de la Ville d'Alep. A l'exemple de la Ville de Metz qui a déjà officialisé un tel document, nous pourrions nous aussi engager une démarche dans ce sens. Ce rapprochement entre nos Villes a à la fois un caractère symbolique de soutien pour une cité qui vit aujourd'hui des moments particulièrement durs avec la destruction des infrastructures et des services, l'exode massive des habitants et toutes les souffrances de la guerre -l'ONU vient d'annoncer que l'aide alimentaire ne parvenait plus à Alep- mais ce rapprochement est aussi un pari sur l'avenir et vient compléter la solidarité que nous manifestons par le soutien aux étudiants expatriés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2016-1536 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux associations Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA), KULTECO, LE CENTSEPT et Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) pour leur programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1536. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons fait de l'économie sociale et solidaire un des sujets de notre programme de développement économique et nous vous proposons ici d'adopter un certain nombre de subventions pour accompagner des structures qui favorisent l'éclosion de projets, et notamment l'accompagnement à la création d'entreprises. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés a demandé un temps de parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, notre territoire soutient de nombreux porteurs de projets en tous genres et de toutes tailles, comme vient de l'indiquer le Vice-Président David Kimelfeld.

Dans cette séance de Conseil, nous sommes invités à soutenir différents accompagnateurs de porteurs de projets passant ainsi de la bonne idée personnelle ou collective à un projet entrepreneurial, expérimenté puis à une réalité que nous souhaitons tous pérenne.

Face à l'urgence à accompagner de nouvelles façons de produire et consommer pour que demain reste juste viable pour tous, mettre enfin à disposition d'étudiants mais aussi de porteurs de projets du matériel et des compétences du campus de La Doua via la Pré-Fabrique est formidable. C'est un des rapports qui est un peu plus loin (numéro 2016-1540).

Soutenir l'entreprendre autrement qui mobilise la finance pour ce qu'elle est et non pas pour spéculer -pour faire simple- est, pour Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, incontournable. Gageons donc que les autres partenaires institutionnels de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire verront eux aussi un intérêt à soutenir les dynamiques économiques et sociales locales souvent très innovantes et souples et garantissant la vitalité de certains territoires, que ce soient les cœurs de quartier dont parlait monsieur Crimier tout à l'heure ou les territoires périurbains et ruraux délaissés parfois d'une économie dite "réelle".

Enfin, dernier point, accompagner durablement des structures associatives telles que La MIETE, qui transforme certaines indignations personnelles ou collectives en projet concret, viable, ici et maintenant, c'est reconnaître là aussi la puissance de l'éducation populaire articulée à l'économie sociale et solidaire.

Je vous ai cité trois acteurs du territoire mais -comme on dit désormais- il y a tout un écosystème que nous devons nourrir, pas uniquement par des subventions -que certains, ici ou là dans cette assemblée, critiqueraient car il ne s'agirait pas d'investissement-. Nourrir cet écosystème c'est, par exemple, faire appel à leurs compétences pour faire avec l'institution, comme pour la question de nos achats responsables à la Métropole mais aussi pour la question de la petite enfance à Villeurbanne ; c'est donner plus et mieux à voir leurs réalisations dans nos supports de communication et d'information comme pour les acteurs de la réduction et du recyclage des déchets mais c'est aussi, par exemple, faciliter l'accès à des logos quand nous le pouvons et même de façon temporaire.

Vous l'aurez compris, nous voterons avec plaisir l'ensemble de ces coups de pouce au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1537 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion - Fonds social européen (FSE) - Demande de subvention globale de la Métropole auprès de l'Etat pour la période 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1537. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, à partir du 1^{er} janvier 2017 la Métropole assurera, au titre de son rôle de chef de file de l'insertion, la gestion unifiée des crédits FSE qui nous ont été délégués par l'Etat, soit 6 M€ en moyenne et 24 M€ sur la période, outre des crédits d'assistance.

Cette gestion des fonds sociaux européens correspond à une demande forte de l'Etat français et de la Commission européenne et nous permet de procéder à une gestion cohérente de l'ensemble de ces fonds-là et nous a conduits, tout au long de l'année 2016, à une collaboration et à une discussion avec l'ensemble des autres organismes intermédiaires, à savoir les PLI sur notre Métropole.

Les bénéfices à attendre de cette gestion sont importants et nombreux. Je dirai que, pour notre Métropole, dans le cadre de son plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, cela permet d'assurer une meilleure lisibilité qui est un objectif important, cela nous permet aussi d'être en cohérence avec les orientations du plan métropolitain d'insertion et permet surtout une simplification de la gestion du FSE et la sécurisation des structures.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et une autre délibération vous sera présentée au prochain Conseil pour l'intégration des personnels et la gouvernance de l'instance sur les appels à projets.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, il y a toujours un risque de sous-utilisation des fonds européens pour des raisons diverses qui tiennent à l'appréhension que l'on a face à des lourdeurs réelles des montages nécessaires mais aussi souvent due à la méconnaissance des dispositifs et des objectifs qui peuvent trouver un soutien ; nous avons déjà eu l'occasion d'ailleurs de le dire ici dans d'autres circonstances. Dans ce contexte, il est particulièrement important que la Métropole prenne la main sur la gestion des crédits FSE pour la période 2017-2020.

Ce qui doit nous préoccuper, c'est l'usage possible de ces fonds et les perspectives qui sont ouvertes. La gestion est faite par les services dont la compétence est indéniable mais les orientations appartiennent à notre assemblée. Il est indispensable, sur ce plan, de fournir un effort supplémentaire pour en optimiser l'usage. Pour illustrer mon propos, je prendrai le seul exemple des actions dans le domaine du logement comme facteur d'insertion sociale des groupes les plus défavorisés.

Depuis plusieurs années, le règlement du FEDER ouvre des perspectives nouvelles et, dans le même temps, le Fond social européen et le fonds de cohésion notamment prennent en compte des actions liées à l'insertion sociale par l'habitat. Dans la déclinaison actuelle des fonds structurels en matière de logement, une augmentation significative des montants susceptibles d'être affectés est manifeste par rapport à la période précédente. Pour la période 2017-2020, le budget prévisionnel des fonds structurels est de 960 milliards d'euros ; les ressources allouées aux fonds structurels ont doublé par rapport à la période précédente.

Le champ des instruments financiers a été élargi, avec une distinction moins stricte entre secteurs bénéficiaires et activités qui doivent être soutenues. Les fonds structurels doivent être utilisés pour des projets locaux et régionaux contribuant à la cohésion économique et sociale. Les programmes opérationnels deviennent multi-fonds, ce qui permet aux Etats membres d'utiliser les outils financiers pour tous les objectifs thématiques et pour tous les fonds.

En France, 34 programmes opérationnels ont été adoptés pour la nouvelle période. En termes de priorité, 24 des programmes déclinent le FEDER et le FSE pour le logement mais, en matière d'insertion sociale, seules 4 Régions ont intégré spécifiquement l'insertion sociale en matière de logement dans leurs programmes opérationnels. Même si la demande en matière de logement, en particulier d'habitat adapté aux situations d'urgence, ne cesse d'augmenter -et nous en savons quelque chose-, les autres régions de France, dont la nôtre, n'ont prévu d'engager le FEDER et le FSE que sur une approche globale de l'insertion sociale. Et nous le regrettons car cette omission se fait en dépit du cadre réglementaire européen, favorable et assoupli et des dispositions de l'accord de partenariat signé par la France.

Nous souhaitons, pour cela, que notre délibération montre une première étape dans une réflexion plus large sur l'utilisation de l'ensemble des fonds structurels.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2016-1539 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1539. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Ce rapport est relatif aux PIMMS qui sont des points d'accueil de proximité. Il vous avait été soumis également l'année dernière et a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, les points information médiation multiservices répondaient et répondent encore à des besoins non satisfaits, notamment dans les quartiers de la politique de la ville. Ils permettent également l'accès à l'insertion professionnelle via les emplois proposés. Ses missions sont reconnues et importantes.

Aujourd'hui, je souhaite néanmoins que nous soyons collectivement vigilants, et ce à plusieurs titres. :

- vigilance en effet quant aux enjeux de lisibilité de nos organisations (collectivités, administrations, services publics ou au public) partout sur le territoire métropolitain mais notamment dans les quartiers populaires. La qualité de l'accueil est fondamentale dans cette lisibilité, dans l'accès à l'information et l'accès au droit. Du coup, la mise en œuvre du label Maison de service au public doit nous interroger dans cette question de la lisibilité partout. ;

- attention encore à avoir, par l'accueil des plus vulnérables, de l'effectivité dans leur accès aux droits par des personnes elles-mêmes précaires. Cela nécessite alors un accompagnement fort et donc des moyens dédiés idoines. Si, d'une certaine façon, une forme de "délégation" de l'accueil des plus fragiles se développe auprès du tissu associatif, voire se formalise, il faut alors l'assurer. Cela veut donc dire que le tissu associatif, dans ce cadre-là, ne peut pas développer de modèle économique avec de forts taux d'autofinancement alors que le service public ne paraît pas en capacité d'y répondre ;

- vigilance toujours pour ne pas renforcer la ségrégation sociale et territoriale ; ne pas couper les liens nécessaires, réels et directs entre les institutions, administrations et les réalités sociales sous peine alors de développer des politiques publiques "hors sol".

A ce titre, je vous convie, chers collègues, à la lecture d'un article paru en octobre 2016, fruit d'une enquête de *60 millions de consommateurs*, en partenariat avec le Défenseur des droits, sur l'enjeu de l'accès au droit et le numérique, enquête menée auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et le Pôle emploi. Je me permets d'en citer un extrait : "Les travailleurs sociaux, les professionnels de l'action sociale subissent de plein fouet la dématérialisation des services, ce qui prend un temps précieux de faire à la place de...". Et j'ajoute que c'est une réalité à laquelle sont largement confrontés les espaces informatiques des villes et des associations.

Plus généralement, ces points information médiation multiservice sont aussi le fruit d'un réseau d'entreprises de service public ou au public. Certaines ont par ailleurs également contractualisé avec l'Etat leur présence directe et effective dans les quartiers populaires, présence peu ou prou assurée. Du coup, ne pourrait-on pas ensemble, à l'échelle de la Métropole, dans une conjugaison de la politique de la ville, de la politique du développement économique et de l'insertion, les interroger sur cette présence. Je pense notamment à La Poste car la question de l'accessibilité bancaire est fondamentale mais cette interrogation peut être bien évidemment plus large.

Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2016-1540 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération fabrique de l'innovation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour la construction de la pré-fabrique sur le site de LyonTech-la Doua - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1540. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, nous proposons d'attribuer une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour la construction de la pré-fabrique de l'innovation sur le site de LyonTech-la Doua.

Je rappelle que, lors du diagnostic du programme de développement économique, les petites et moyennes entreprises (PME), les organisations diverses et variées avaient fait remonter cette difficulté des PME à se coordonner autour de la recherche publique et d'avoir une efficacité et un accès à la recherche, en particulier à la recherche publique. Cette pré-fabrique de l'innovation a l'avantage d'apporter des premières réponses, d'accélérer le processus et de pouvoir commencer ce travail nécessaire pour le développement de nos PME.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président et chers collègues, le chômage est un fléau national et celui des jeunes ne se limite pas aux non-diplômés, il progresse au-delà du baccalauréat : ainsi, 40 % des jeunes diplômés n'auront pas d'emploi un an après la fin de leurs études. L'entrée dans le monde du travail est de plus en plus difficile, le nombre de diplômés en forte croissance a désacralisé le sésame qu'était le diplôme. De plus, le manque d'expérience reste un frein à l'emploi immédiat pour nombre d'entre eux.

Face à ce constat, nous devons sortir de nos champs classiques, décloisonner, nous inspirer et nous appuyer sur les modèles qui font leurs preuves, compter sur les synergies, développer les partenariats. 30 % des auto-entrepreneurs en France ont moins de trente ans, c'est la preuve qu'il y a là un élan générationnel qu'il faut entretenir et faire grandir.

Avec la pré-fabrique de l'innovation LyonTech-la Doua, nous avons l'occasion de participer à un projet concret, qui offre un espace où se retrouver pour imaginer, créer et innover. Les fab labs et espaces de coworking sont des moyens facilitateurs et simples dans leur fonctionnement d'instiller cette envie de créer. Ils correspondent à la façon de la génération digitale d'aborder le monde du travail. Dans ces lieux sur-mesure, ceux qui veulent mener à bien un projet pendant leurs études ou à la fin de celles-ci trouveront un réseau professionnel, de l'aide à la création ou simplement la possibilité d'échanger et de rompre l'isolement qu'ils ont d'habitude. Accompagnés et suivis s'ils le souhaitent, ils bénéficieront d'une formation adaptée, de la liberté de progresser à leur rythme ainsi que de l'accompagnement pour faire face aux difficultés rencontrées. En somme, ils auront les moyens de bâtir leur entreprise -comme nous peut-être d'avoir de la lumière toute la soirée-.

La France est en retard sur la question et ses lourdeurs administratives freinent encore beaucoup d'étudiants et d'entrepreneurs potentiels. Lors de déplacements internationaux dans le cadre des délégations métropolitaines, quelques collègues de notre groupe ont pu observer -et encore récemment au Japon- des initiatives similaires qui font leurs preuves.

La Métropole se veut innovante. Il est donc naturel qu'elle soutienne et accompagne la construction de la pré-fabrique, réel process innovant autour d'un partenariat public-privé pour réaliser des passerelles entre universités et entreprises.

Les grandes entreprises y voient bien entendu leur intérêt et, par capillarité, celui de nos territoires. Ces investissements dans des projets concrets et innovants qui animent nos lieux d'enseignement et de formation pourront produire des répliques, constituer des modèles transférables et adaptables. C'est l'une des clefs de la réussite du développement économique de nos territoires.

Nous nous devons d'accompagner les initiatives qui transgressent les schémas classiques si nous voulons vraiment être innovants et créer une dynamique des territoires, de tous les territoires. Cette nécessité se fait quasi obligatoire. Vous le répétez souvent, monsieur le Président, l'investissement public suscite l'investissement de fonds privés.

Pour l'instant, nous compensons un retard national, certes. La Métropole de Lyon compte des forces vives à qui il faut offrir les moyens de s'épanouir pour irriguer nos territoires. Nous pouvons déjà compter des exemples parmi lesquels le développement de lieux de coworking comme à Charly.

Notre groupe votera avec beaucoup d'enthousiasme cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, aujourd'hui, un gros tiers des étudiants veulent entreprendre, créer leur activité, disposer de leur propre entreprise. C'est beaucoup plus que le reste de la population française et c'est en tout cas bien plus que ce que disent les conservateurs et autres french-basheurs, toujours prêts à dépeindre notre pays comme déclinant, peureux et sans énergie ; une vision que notre groupe Socialistes et républicains métropolitains a toujours combattue.

Ces étudiants qui veulent entreprendre et créer les emplois, les services et les produits de demain n'ont pas tous des moyens financiers et familiaux leur permettant de démarrer leur projet quand ils n'ont pas encore eu de financement. C'est pourquoi nous voulons rendre la liberté d'entreprendre égale à tous avec des dispositifs comme la pré-fabrique de l'innovation.

C'est en offrant à tous des réseaux, des locaux en coworking et des conseils que la fabrique de l'innovation, projet porté par la communauté universitaire de Lyon et de Saint Etienne, entend répondre à ce défi. Parce qu'entreprendre, ce n'est pas simplement un art ou une méthode, il s'agit d'abord d'une pratique.

Mais le rôle de la pré-fabrique de l'innovation ne s'arrête pas là. Il s'agit aussi d'offrir à la communauté scientifique, qui est un atout de compétitivité de notre Métropole, un lieu d'expérimentation pour produire autrement des produits et services innovants, pour les tester et les expérimenter.

C'est ainsi renforcer les liens entre ceux qui créent dans les sciences et les territoires. Il s'agit de former un lieu d'intelligence collective, un lieu dans lequel on échange, on rencontre et on imagine. Un moyen aussi pour les universités publiques lyonnaises et stéphanoises d'avoir des échanges et une meilleure intégration des étudiants dans le monde du travail, et en particulier dans les secteurs de pointe. C'est grâce à cela que les futures start-ups à succès déroulent leur aventure ici sur nos territoires et renforcent l'écosystème déjà puissant qui s'est exprimé la semaine dernière au Blend Web Mix.

C'est pour toutes ces raisons que je souhaite bonne chance à la pré-fabrique de l'innovation et que nous soutiendrons, dans notre groupe, son développement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Oui.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, notre groupe ne participera pas au vote de cette délibération, en solidarité avec les nombreux personnels de Lyon 2 qui font pression pour que le Conseil d'université ne vote pas les statuts de la COMUE, avec ceux de l'INSA qui sont en ce moment même en assemblée générale, après un Conseil d'administration qui a refusé de voter les statuts de la COMUE, à part le représentant de la Ville de Villeurbanne -mon cher Jean-Paul Bret, qui est élu de la Métropole- qui a voté avec les seules personnalités extérieures les statuts de la COMUE. Parce que, si vous ne le savez pas, la COMUE, c'est mieux que la Métropole : c'est l'Université de Lyon en faisant disparaître tous les établissements ; l'INSA de Lyon disparaît donc comme entité. Ce sont donc ces statuts qui sont mis en place aujourd'hui au forceps et, comme nous les dénonçons, nous refusons de participer à ce vote.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Puisque vous m'en donnez l'occasion, je vais dire quelques mots sur ce problème.

Le devenir de l'Université de Lyon est fondamental pour l'avenir de la Métropole de Lyon. Chacun sait qu'aujourd'hui, nous sommes dans une économie de la connaissance et que l'ensemble de notre avenir est fondé sur la capacité de faire travailler ensemble nos grandes universités et nos entreprises, nos grandes écoles et nos entreprises.

Si demain nous ne le faisons pas, nous régresserions et ce serait une catastrophe pour toute notre agglomération. Il ne faudrait pas s'étonner, dans ce cas-là, que le chômage explose parce que, lorsque l'on n'avance pas, on régresse et quand on régresse, on se retrouve hors des productions modernes et donc le chômage, lui, progresse.

Or, quel est le problème ? Le problème aujourd'hui est de construire une université qui ne soit pas à la taille simplement de la Métropole, même pas à la taille nationale mais qui puisse demain se comparer aux grandes universités internationales et nous allons passer dans quelque temps devant un jury pour obtenir l'Idex ; obtenir l'Idex, c'est 30 M€ par an d'investissement de la part de l'Etat pour développer des projets de recherches. Si nous

n'arrivons pas à bâtir une université avec une gouvernance qui soit forte, nous n'aurons pas l'Idex et nous perdrons 30 M€ par an, c'est-à-dire que l'avenir de l'Université de Lyon sera totalement compromis.

Il se trouve qu'il y avait les Journées de l'économie qui se tenaient à Lyon ces deux jours à la Région et j'étais aux côtés d'un grand professeur d'économie puisqu'il est prix Nobel, Jean Tirole, qui me disait : "A Toulouse, nous avons obtenu l'Idex mais, finalement, nous l'avons obtenu dans le verbe et ensuite, nous n'avons rien fait, donc nous nous sommes vu retirer l'Idex et c'est une catastrophe absolue pour l'Université de Toulouse".

Alors, chacun choisit son camp ; moi, je choisirai toujours le camp du progrès et de l'avenir de notre Métropole.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain n'ayant pas pris part au vote, sauf M. Passi (pouvoir à M. Jacquet) qui a voté pour.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1546 - développement solidaire et action sociale - PMI - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins : Schéma départemental et métropolitain de services aux familles 2016-2019 - Convention d'objectifs et de financement du nouveau contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la CAF - Soutien aux actions 2016 du nouveau contrat enfance jeunesse CEJ avec la CAF - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1546. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport a pour objet de vous présenter le nouveau schéma de services aux familles, désormais départemental et métropolitain, ainsi que la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse 2016-2019 et ses actions.

Le schéma de services aux familles est un schéma qui couvre deux grandes thématiques : des dispositifs de soutien à la parentalité et des dispositifs d'accueil du jeune enfant. Ces deux volets viennent d'être validés par les différents partenaires (la CAF, l'UDAF, l'ADAMAJ).

Concernant le contrat enfance jeunesse et après avoir soutenu les actions 2015, la Métropole et la CAF ont retenu deux objectifs stratégiques : le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société.

Je profite de la présentation de ce rapport pour rappeler les enjeux des questions de politique familiale et l'engagement de la Métropole en ce sens, notamment par le travail d'élaboration du projet métropolitain des solidarités et l'intégration, à terme, de ces différents schémas.

Enfin, dans ce rapport, il vous est proposé d'approuver trois conventions pour la mise en place d'actions concrètes dès 2016, portées par trois associations : l'UFCS, l'ACEPP et l'association ACOLADE.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. D'abord cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, le nombre d'interventions qui sont demandées sur cette délibération en souligne l'importance. Afin de ne pas trop alourdir les débats, je vais m'en tenir à quelques points qui nous paraissent essentiels.

Tout d'abord, évidemment, il n'est pas superflu de saluer le travail des associations qui sont mentionnées au titre des actions du nouveau contrat d'objectifs et qu'il nous est demandé de soutenir : l'UFCS, le Collectif enfants parents professionnels du Rhône et ACOLADE. Ces trois associations œuvrent au sein de la Métropole, dans des champs différents mais complémentaires. Elles sont à l'image de la diversité associative et de la multiplicité des approches nécessaires et elles ont effectivement besoin de notre soutien.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble du caractère technique des dispositions, je veux simplement attirer votre attention sur le deuxième axe stratégique. De quoi s'agit-il ? Je reprends le libellé : "Faciliter l'accès des familles en situation de fragilité aux services d'accueil de la petite enfance". Cet axe stratégique -vous l'aurez noté- est le seul qui, dans son libellé, mentionne les trois parties concernées : les familles, les institutions et les enfants.

Les objectifs qui sont ensuite déclinés nous invitent à vérifier un premier point essentiel. Il est question des situations de fragilité. Quelles sont-elles ? Qui les définit ? Sur quels critères et selon quelle méthode ? Certaines situations sont mentionnées : l'isolement, la monoparentalité, la précarité financière, les parents mineurs. Déjà, dans cette énumération, nous voyons se manifester une complexité qui mérite d'être prise en compte.

L'isolement parental n'est pas le seul fait de la monoparentalité ; des couples avec enfants vivent parfois des états de marginalité sociale et, à l'inverse, les femmes qui élèvent seules leurs enfants ne sont pas toutes en situation de fragilité.

La précarité financière peut se mesurer -et c'est le cas habituellement- à partir de ce qu'on appelle "le reste à vivre" mais certaines situations d'endettement ou de perte du statut social méritent d'être analysées plus finement. Par ailleurs, dans cette période où il devient courant de stigmatiser le soi-disant assistanat des minima sociaux, il est bon de regarder de près les conséquences des baisses des aides au logement, qui touchent plus de 3 500 ménages de la Métropole, par une perte partielle ou totale des droits à partir d'aujourd'hui puisque la réforme est entrée en application en octobre.

Enfin, les pertes de droits liées aux fluctuations des statuts administratifs pour les migrants méritent aussi notre attention, de même que le nombre important des enfants sans abri et qui sont issus de familles de toutes origines et conditions. L'augmentation de leur nombre doit être un souci pour tous. Pour celles et ceux qui souhaitent avoir quelques précisions ou quelques images de cette situation, je vous propose de regarder les résultats des maraudes de nuit que nous avons effectuées ces derniers mois et que nous avons publiés.

Derrière cette première série de questions se pose celle qui concerne le soutien aux acteurs et je voudrais insister sur un point particulier qui est celui de pouvoir offrir aux agents des moments dédiés à l'analyse de la pratique. Dans un récent colloque à la Faculté catholique, une éducatrice en a souligné le manque après la suppression de cette action. Je n'ai pas pu vérifier cette information mais, en toute hypothèse, je peux rappeler que les agents, travailleurs sociaux et personnels d'encadrement, ont besoin de ce soutien et il nous appartient de le leur garantir.

Un dernier point encore, celui des parents mineurs qui sont évoqués parmi les ménages fragilisés. Il s'agit d'une question redoutable qui ne peut être abordée sans tenir compte d'une nécessaire approche interculturelle, non pas pour dire avec fatalisme que, dans ce milieu-là ou dans cette culture-là, c'est ainsi mais au contraire pour approcher les personnes avec une connaissance sur laquelle il est possible de construire des réponses ; ce qui nous conduit aussi à regarder la question des mineurs non accompagnés qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui mais pour lesquels nous avons encore beaucoup à faire dans les moments que nous vivons.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une lourde délibération que nous avons à voter ce jour, qui porte sur des plans d'actions multiples engageant la Métropole autour de l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Le groupe Lyon gauche solidaires salue le travail de diagnostic réalisé, avec des chiffres et des cartes fort intéressants sur les inégalités sociales ou les inégalités de services rendus concernant l'enfance sur le Rhône et la Métropole. Nous saluons aussi l'ensemble des objectifs de travail pour accueillir au mieux l'enfant, aider les jeunes à s'épanouir et soutenir les parents dans toutes les difficultés éventuellement rencontrées dans leur parentalité. Nous apprécions notre volonté de réussir la meilleure inclusion possible de nos jeunes dans la vie d'adultes.

Nous formulons cependant quelques remarques et propositions.

La première : il est tout d'abord fort difficile pour les élus de se faire une idée à la fois générale et détaillée de l'ensemble de nos actions car elles sont réparties dans nombre de schémas qui doivent se compléter, qui sont en cours, qui ont déjà été votés ou qui vont être votés dans les mois à venir.

Par exemple, nous avons voté le schéma métropolitain du sport : il doit bien sûr assurer sa part dans l'épanouissement des enfants et des jeunes ; il le fait mais cela doit être pris en compte dans les autres schémas touchant à la jeunesse. Par exemple, le schéma des solidarités va reprendre les actions sur l'enfance et la parentalité. Par exemple, le schéma de cohérence métropolitain prend aussi en compte les réponses des Communes sur l'action sociale.

Il y a donc de nombreux liens à faire ; on le dit bien sûr dans nos documents mais il faudra veiller à l'articulation à la fois générale et détaillée complexe et à l'introduction de toutes les actions, complémentaires les unes des autres. Il faudrait peut-être une publication récapitulative finale pour les élus, les habitants, les partenaires de la Métropole.

Deuxième point : nous regrettons le fait que, sur volonté de l'Etat de se simplifier la vie, le Département du Rhône et la Métropole soient restés associés dans le schéma des services aux familles, et ce d'autant plus que le diagnostic insiste sur les grandes différences de situation sociale entre la Métropole et le nouveau Département et que les tendances politiques de l'un et l'autre ne sont pas les mêmes ; cela peut brouiller la compréhension de notre approche éducative par la population -et, comme vous le savez, le "brouillage" n'est pas bon politiquement !-.

Troisième point : nous espérons aussi que les engagements financiers seront à la hauteur de tout ce qui est énuméré dans les documents, non seulement de la part de nos partenaires? en premier lieu l'Etat et la Caisse d'allocations familiales (CAF), mais aussi de nous-mêmes, la Métropole et aussi des Communes actives sur ces créneaux.

Quatrième point : nous proposons que les fédérations de parents d'élèves, la Mutualité française et les centres sociaux soient explicitement associés aux différentes phases des diagnostics, partages d'informations, propositions, réalisations d'actions ; ils ne sont jamais évoqués et cela manque alors que les centres sociaux et la Mutualité faisaient partie de l'ancienne Commission départementale d'accueil des jeunes enfants.

Cinquième point : nous espérons aussi que la période de l'adolescence sera plus particulièrement prise en compte et associée à une politique de la jeunesse qui doit se développer, peut-être dans un autre schéma. Les actions concernant l'éducation aux relations affectives et sexuelles -vous remarquez que je ne dis pas "relations sexuelles", je dis "affectives et sexuelles", c'est très important la différence- ou bien à la cyberviolence, à l'embrigadement sectaire et au harcèlement doivent absolument être organisées, de l'école élémentaire dès l'âge de 8-10 ans au collège, pour parler de nos niveaux de compétences sur la Métropole. Il y a d'ailleurs la nécessité de travailler sur les liaisons enfance, collège, social, éducation.

Sixième point : n'oublions pas les enfants et les jeunes exposés aux violences conjugales, cause de suicides de jeunes, de violences reproduites à l'âge adulte, d'échec scolaire, voire de décès (pour rapport, en 2015, 36 enfants tués en France en victimes collatérales des violences conjugales).

Septième et dernier point : nous souhaitons aussi l'expérimentation et le développement de lieux d'accueil parents dans les collèges, moment de la vie où les jeunes et leurs parents peuvent avoir particulièrement besoin d'être à la fois associés et aidés ; et nous souhaitons l'articulation de ces lieux d'accueil avec les actions de soutien à la parentalité menées dans les quartiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président et chers collègues, avec cette délibération, nous sommes au cœur de nos missions et en même temps nous sommes au-delà dans leurs liens avec l'ensemble de la société.

Je m'arrêterai notamment sur la question de l'accueil du jeune enfant, déclinée dans la partie 1 du rapport, s'inscrivant dans le schéma départemental et métropolitain des services aux familles. Il nous faut à la fois répondre aux très grands besoins de garde des familles d'aujourd'hui, ce qui est essentiel pour la qualité de leur vie et décisif quant à l'accès et à la place des femmes dans le monde du travail. Car, quand les modes de garde sont inadaptés et insuffisants, ce sont très majoritairement les femmes qui arrêtent ou réduisent le travail, dans un choix contraint par l'inégalité des salaires. Et ce problème touche encore plus les familles modestes et les femmes sont pénalisées pour tout de suite et pour demain.

Mais l'accueil du jeune enfant, c'est aussi un des éléments de la lutte contre les inégalités sociales parce que c'est un des moyens du dépistage des problèmes de santé qui deviendront des handicaps, c'est un des moyens de la sociabilité pour les enfants et les familles, un des moyens d'ouverture au monde dans toutes ses composantes. Je note que ce rapport confirme la persistance d'inégalités territoriales terribles dans la Métropole, dont nous savons qu'elles sont d'abord des inégalités sociales. Nous partageons les trois axes stratégiques énoncés sur cette question de l'accueil du jeune enfant, même si nous aurions souhaité un peu plus d'ambition affichée. Mais nous avons cependant quelques interrogations qui nous conduisent à être très attentifs à la déclinaison concrète du schéma des services aux familles dans les mois qui viennent.

Sur le premier axe, "le développement et l'optimisation de l'offre d'accueil et l'attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil", plus les familles en difficultés sont nombreuses, plus il nous semble que le marché ne doit pas commander dans ce domaine, plus l'accueil doit être professionnel et encadré pour jouer son rôle de réduction des inégalités. C'est pourquoi nous considérons que même si bien sûr il faut développer, d'une manière encadrée, les assistantes maternelles, nous considérons en même temps que les crèches collectives et familiales doivent toujours être développées et donc nous partageons l'objectif de 70 % des places en crèche sur ces territoires prioritaires. Mais nous aimerions savoir combien cela représente, ces 70 %, en chiffres par rapport à la demande, donc le nombre de places et s'il y a progression.

Sur l'axe stratégique 2, "faciliter l'accès des familles en situation de fragilité aux services d'accueil", nous connaissons bien le problème des femmes -encore elles !- qui se voient proposer en cours d'année des stages, des emplois aidés, des CDD, des formations et qui ne trouvent pas les modes de garde adéquats. Oui, il faut des solutions souples et nouvelles mais, prenons garde à ne pas précariser l'accueil des enfants ! Les six diagnostics du schéma font référence à des temps d'accueil courts en termes d'heures dans la journée, en termes de semaines annuelles, à des attributions de places qui ne seraient pas annuelles. La permanence, la sécurité et le temps sont essentiels à l'accueil du jeune enfant et aux familles précaires et la souplesse n'est pas précarité. S'il ne s'agit pas de garder des enfants qui n'en ont pas besoin, il nous faut réfléchir au maintien du lien avec les familles concernées pour éviter que ne soit perdu très vite ce qui a été si long à gagner.

Enfin, concernant l'axe 3 et notamment "l'objectif d'améliorer la gestion en termes de fréquentation, de maîtrise des coûts", dans cette période de réduction des dotations aux collectivités locales, nous serons très attentifs à ce que cet objectif ne se traduise pas par une pression accrue en termes d'horaires et en termes financier sur les parents et les personnels.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, assurer un accompagnement le plus personnalisé possible, c'est l'objectif de ces actions menées par nos services métropolitains et municipaux, avec l'aide d'une multitude de partenaires engagés.

La politique familiale est une de ces politiques publiques au croisement de nombreux domaines d'intervention. Il s'agit à la fois de se soucier de la petite enfance, du bon développement et de la socialisation de l'enfant mais aussi de l'insertion socio-économique des parents, avec un volet évident sur l'action sociale. C'est une politique par essence partenariale car, comme je le disais, outre les institutionnels, il nous faut travailler d'abord avec les parents, au service du bien de l'enfant.

On voit bien, dès lors, que l'on ne peut se cantonner à un débat sur le nombre de places dans les équipements. La localisation de ceux-ci doit nous importer mais également les conditions d'accès car elles sont, pour bon nombre de familles, des conditions d'accès au reste de la vie sociale, à l'emploi. Comment retourner à l'emploi en effet lorsque l'on n'a pas les moyens de faire appel à une assistante maternelle et qu'il est difficile d'avoir une place en crèche ? Le mode de garde est aussi une condition du retour à l'emploi.

Bien sûr, il existe les crèches d'entreprise mais, là encore, c'est utile pour les personnes qui sont en activité. Pour les personnes en insertion, c'est très souvent le parcours du combattant. Alors, il existe différentes solutions : par exemple, des tarifs adaptés comme le prévoit le nouveau contrat enfance jeunesse entre la CAF et la Métropole. On peut aussi songer à moduler les critères d'attribution des places pour permettre aux personnes en situation difficile d'avoir un accès à ces services ; c'est ce que nous avons mis en place sur Saint Fons, avec succès sur les premiers mois d'expérimentation.

Ceci me paraît préférable à d'autres solutions comme la mise en place de crèches d'insertion. Pour moi -et je crois que mes collègues ne me démentiront pas-, l'insertion des familles et donc des enfants, cela commence par permettre à ces familles, à ces enfants d'être socialisés en toute mixité sociale, avec des enfants, des familles de tous horizons et non de leur réserver des établissements particuliers comme l'Etat nous y invite, alors qu'à la longue, ils pourraient devenir des ghettos. La politique familiale doit venir en aide aux parents, pour pallier la diversité de leurs difficultés, qu'elles soient liées à leur situation particulière ou à une difficulté de leur enfant, comme le handicap par exemple.

Je voudrais aussi indiquer l'exemplarité du partenariat avec la CAF, qui nous accompagne avec professionnalisme dans l'ensemble de nos projets.

Au-delà, je crois qu'il est essentiel de faire connaître ces dispositifs. Quel que soit le domaine d'intervention, il faut en faire la promotion pour que les parents, qui bien souvent ne savent pas ou n'osent pas, puissent y recourir. C'est ce que nous avons fait en organisant localement une réunion publique sur la politique de parentalité. Nous avons constaté avec les partenaires combien il est difficile de faire sortir les parents de leur réserve mais combien cela peut être utile également.

Enfin, je voudrais apporter un témoignage de terrain sur le partenariat qui nous est proposé avec l'ACEPP Rhône. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec eux autour du Ballad'ou, un bus itinérant qui s'installe au cœur des quartiers de la ville pour favoriser le lien social et créer un espace de rencontres et de jeux pour les enfants de moins de quatre ans et leurs parents ou autres adultes référents. Il vise également à assurer un lien entre les familles et les structures et équipements existant sur le territoire.

Venir au plus près des parents, favoriser le dialogue, l'échange sur les bonnes pratiques, ce sont des priorités de terrains pour accompagner les parents efficacement et assurer l'avenir des enfants.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, il s'agit là -vous l'avez bien noté- d'une délibération importante concernant une nouvelle compétence métropolitaine qu'est l'enfance.

La délibération qui nous est proposée détaille le nouveau schéma départemental et métropolitain de services aux familles pour les années 2016-2019, dans lequel notre Métropole s'inscrit désormais pleinement. Avant celui-ci, existaient deux dispositifs distincts : d'une part, le Comité départemental de la parentalité et des projets éducatifs locaux (CDPPEL) et, d'autre part, la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE), traitant chacun un pan de la politique départementale de l'enfance.

Le schéma départemental et métropolitain de services aux familles qui nous est proposé aujourd'hui est donc d'abord une nouvelle forme de gouvernance, rationalisée, pilotée par le Préfet, qui s'inscrit dans la continuité de ces deux dispositifs. Nouvelle forme de gouvernance globale, unique, elle doit nous permettre d'améliorer la cohérence de nos politiques en direction des jeunes enfants et de leurs familles ainsi que leur efficacité par la mobilisation concertée des différents dispositifs de soutien existants de l'Etat, de la CAF et de nos collectivités.

L'inscription de notre Métropole dans ce schéma permet de consolider notre partenariat avec les institutions impliquées, de mieux connaître les objectifs et les moyens d'action des uns et des autres et ainsi de développer des actions mieux coordonnées et optimisées.

Ce schéma est constitué d'une partie "soutien à la parentalité" et d'une partie "petite enfance". Nous avons déjà délibéré concernant le volet parentalité lors de notre Conseil de juillet. Concernant le volet petite enfance, le pilotage et l'animation du schéma d'accueil du jeune enfant se fait désormais au sein de la commission petite enfance métropolitaine installée le 10 mai 2016, co-présidée par la CAF et la Métropole.

Trois grandes orientations stratégiques en phase avec celles du futur projet métropolitain des solidarités (PMS) ont été actées par les différents acteurs, dont les Communes : il s'agit du développement et de l'optimisation de l'offre d'accueil du jeune enfant, de la facilitation de l'accès aux lieux d'accueil pour les familles en situation de fragilité et de l'amélioration de l'efficacité de l'offre d'accueil. La création d'un observatoire des modes d'accueil, commun à l'ensemble des acteurs, est par ailleurs en projet afin d'aider à la décision.

Le travail de cette commission a débuté par un diagnostic territorialisé des besoins des familles et des offres existantes, qui a montré d'importantes disparités, notamment en termes de couverture du territoire en offre de garde. Cela constitue pour nous une donnée nouvelle, essentielle à notre réflexion puisqu'elles entraînent des inégalités criantes de situations pour les familles comme pour les professionnels.

Que ce soit en termes d'accès à l'emploi, de besoins en modes de garde atypiques -j'entends par là besoins urgents ponctuels pour parents en recherche d'emploi, besoin d'un temps plein en urgence pour un parent venant de trouver un emploi ou encore besoin de répit pour un parent gardant son enfant en situation de handicap-, il nous faut connaître la situation exacte et territorialisée des familles pour adapter au mieux nos réponses et encore plus nos investissements lorsqu'il s'agit de crèches.

Par ailleurs, une connaissance précise de l'offre existante, qu'elle soit individuelle ou collective, publique ou privée, nous permet de fournir une réponse mieux adaptée aux besoins, constitue une aide à la décision en termes d'investissements et permet aussi de ne pas fragiliser le secteur où certains acteurs, comme les crèches, doivent répondre à des exigences de taux de remplissage et d'autres, comme les assistantes maternelles, connaissent parfois une sous-activité subie.

Face au déséquilibre est-ouest constaté, il s'agit donc :

- tout d'abord, d'encourager le recours à l'existant, notamment en informant mieux les familles, en les sensibilisant aux possibilités qui leur sont offertes et en les accompagnant vers les solutions adaptées à leurs besoins ;
- ensuite, d'analyser plus finement les situations familiales particulières, celles qui relèvent de fragilités familiales et sociales ou celles qui relèvent de difficultés professionnelles, parcours d'insertion, temps partiels ;
- enfin, il nous revient, avec nos partenaires, notamment CAF et Communes, de créer les conditions et les accompagnements nécessaires pour que se développe, dans les territoires de notre agglomération, une offre de services plus accessible.

Notre groupe est heureux d'apporter son soutien à ce schéma et à l'ensemble de ses déclinaisons opérationnelles qui avancent dans la bonne direction et montrent que la Métropole a non seulement su prendre le relais du Département du Rhône mais qu'elle ambitionne d'aller plus loin pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Dans un contexte budgétaire que nous savons tous contraint, la rationalisation et la mise en cohérence de nos dispositifs d'action, le travail en complémentarité et en proximité avec nos partenaires institutionnels et communaux ainsi qu'une connaissance extrêmement fine de l'existant doivent nous permettre d'optimiser notre action, d'innover et d'expérimenter pour développer de nouveaux services pour les enfants et les familles métropolitaines.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Joëlle BEAUTEMPS n'ayant pris part ni aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2016-1518 - déplacements et voirie - Assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Nous avons maintenant un dossier visant la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale l'association Le Club des villes et territoires cyclables. Je vous propose la candidature de monsieur Pierre HÉMON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, nous présentons la candidature de notre collègue Christophe Quiniou et nous demandons un scrutin à bulletin secret.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association Le Club des villes et territoires cyclables**

(Dossier n° 2016-1518)

Opérations de vote à bulletin secret

M. LE PRESIDENT : Il est de droit, nous allons y procéder. Nous allons faire distribuer les bulletins. Nous avons un bulletin avec monsieur Hémon, l'autre sans nom.

Et on poursuit le Conseil, nous voterons tout à l'heure.

N° 2016-1521 - déplacements et voirie - Abris vélos sécurisés du réseau transports en commun lyonnais - Convention de gestion unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1521. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne une convention de gestion unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour les abris vélos sécurisés du réseau de transports en commun lyonnais. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2016-1523 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Accompagnement C3 - Requalification de la rue Emile Decorps - Clôture et arrêt du bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1524 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Accompagnement C3 - Requalification du boulevard Eugène Réguillon - Clôture et arrêt du bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1525 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1523 à 2016-1525. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il y a trois délibérations qui concernent la requalification de la rue Emile Decorps, ensuite du boulevard Eugène Réguillon à Villeurbanne dans le cadre des travaux du C3 et de la rue Frédéric Fays dans le cadre de la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne. Avis favorable de la commission pour ces trois délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci, monsieur le Président. Quelques mots brefs pendant cette ambiance de vote qui n'est guère propice aux interventions.

Ces trois délibérations sont présentées -et monsieur le rapporteur Chabrier l'a dit- dans le cadre de l'accompagnement du projet de mise en site propre de la ligne C3 dont les travaux -et chacun peut s'en rendre compte- sont actuellement en cours, que nous avons précédemment eu l'occasion d'approuver à travers différents rapports dans cette assemblée.

Il s'agit en fait d'acter les principes d'aménagement suite à de nombreuses concertations. D'une manière générale, on constate une nouvelle fois que la réalisation d'une ligne forte de transport en commun est l'occasion d'améliorer de façon significative l'environnement urbain au niveau des paysages arborés ou végétalisés mais aussi des autres modes de déplacements.

Pour la rue Emile Decorps, après des années de mésusage et avec une voirie aujourd'hui extrêmement dégradée, ces travaux vont avoir non seulement un impact positif pour les riverains mais aussi pour les usagers du pôle Pixel qui -vous le savez sans doute- sont aujourd'hui de plus en plus nombreux.

Pour le boulevard Eugène Réguillon, il s'agit de redonner à cette voie un caractère plus apaisé avec une circulation à double sens, succédant aujourd'hui à un sens unique assez accidentogène et de la création d'un mail planté avec une double rangée d'arbres qui va permettre de retrouver l'aspect et l'esprit de cette promenade historique le long du balcon villeurbannais qui est, sur le plan géologique, l'ultime prolongement des balmes viennoises.

La troisième délibération est aussi consacrée au C3 mais concerne cette fois-ci plus largement l'accès au Médipôle. C'est l'occasion de rappeler l'importance de cet équipement de santé et du projet hospitalier -qui est lié au transfert de la clinique du Tonkin- d'un groupe privé mais aussi de plusieurs cliniques dépendant de la Mutualité. Outre l'aspect très novateur d'un tel équipement sur le plan de la restructuration hospitalière à l'échelle de la Métropole, c'est aussi un marqueur fort d'un quartier en plein développement avec de nombreux projets et c'est à ce projet, dans son ensemble, que la Ville de Villeurbanne et la Métropole sont associées.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1588 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise - Modification - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1588. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit, par cette délibération, d'émettre un avis sur la modification du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

La modification du SCOT intervient dans un contexte de hiérarchie des normes, à la fois bien évidemment le code de l'urbanisme, le schéma de cohérence écologique porté par la Région Rhône-Alpes, la directive territoriale d'aménagement (DTA), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le plan de gestion du risque inondation et enfin l'élargissement du périmètre aux Communes de Lissieu et de Quincieux qui ont rejoint la Métropole de Lyon.

L'économie générale du document tel qu'il est présenté n'est pas modifiée. Les grandes orientations sont préservées et confortées, à la fois en matière de développement commercial dans un souci d'équilibre au niveau de chaque bassin de vie, en matière de maîtrise du développement du territoire de la plaine de Saint-Exupéry, en matière de préservation des corridors écologiques, en matière aussi de consommation d'espaces et en réaffirmant notamment la priorité du développement urbain par le renouvellement du foncier déjà urbanisé et de limiter l'extension urbaine à 4 000 hectares au maximum d'ici l'année 2030 ; enfin, en matière d'aménagement numérique sur les enjeux du haut débit avec une mise en œuvre des objectifs fixés par ce qu'on appelle "la ville intelligente".

Le SCOT approuvé en 2010 a fait preuve de sa robustesse dès lors que les modifications apportées constituent des évolutions a minima et ces évolutions maintiennent des marges de manœuvre suffisantes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et pour le dialogue avec les communes du Syndicat mixte d'études et de

programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL). L'avis de la Métropole sera joint aux documents de l'enquête publique qui se tiendra de mi-janvier à mi-février 2017 pour une approbation définitive par le Conseil syndical du SEPAL en avril 2017.

Donc nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur un projet de modification.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président et chers collègues, quitte à perdre quelques secondes, j'aimerais que le silence de temps en temps se fasse, ce serait agréable.

(Rumeurs dans la salle).

Dans cette délibération, il nous est proposé d'approuver la "grenellisation" du schéma de cohérence territorial. Vous vous en doutez, nous l'approuverons.

Mais parce que nous avons quelques inquiétudes sur l'avenir, nous voulons utiliser ce moment pour en faire le bilan au bout de six ans.

Pour évaluer les documents de planification, notre grille de lecture est celle-ci : l'organisation du territoire que nous mettons en œuvre permettra-t-elle une vie digne et saine pour les générations futures ? Lors de son adoption, nous avons salué et voté les orientations du SCOT qui vont dans le bon sens. Il est important aujourd'hui d'examiner si ces orientations ont été suivies d'effets. Et nous sommes heureux de constater que les résultats sont déjà là et ils sont bons.

Dans le domaine du logement, l'objectif était de produire 7 500 logements par an. Sur la période, la moyenne est supérieure puisqu'elle est à 9 700 logements par an. Concernant le logement social, l'objectif était de produire 2 500 à 3 000 logements sociaux chaque année, avec une part significative de logements à vocation sociale forte. Entre 2010 et 2016, ce sont 4 500 logements sociaux qui ont été financés chaque année, dont 73 % en PLUS et PLAI. Notons également que, pour limiter l'étalement urbain, 96 % de l'offre nouvelle de logements s'est faite en renouvellement urbain et seulement 4 % en extension urbaine.

Dans le domaine des transports, de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la tendance est également bonne. Concernant les transports, les chiffres sont très intéressants : - 6 points de part modale pour la voiture en dix ans (de 52 % à 46 %), + 4 points de l'usage des transports en commun, + 2 points pour la marche à pied. Et les tendances accélèrent puisque les points de comptage des vélos dans l'agglomération enregistrent des hausses records. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, ils ont baissé de 10 points au cours de la période 2008-2013 et j'espère, si le prochain Gouvernement ne réduit pas à néant les efforts des villes, que cette tendance va s'accélérer.

En ce qui concerne la protection des espaces agricoles et naturels, les résultats sont contrastés avec des inquiétudes sur l'avenir.

Un point très positif : plus de 12 000 hectares de terres agricoles ont reçu une protection juridique forte, les PENAP, dont 9 000 sur la seule Métropole. D'autre part, le travail sur les corridors écologiques réalisé par l'Agence d'urbanisme et le SEPAL -dont je souhaite saluer la qualité- a été intégré au projet de révision du SCOT et du PLU.

En revanche, nous constatons que l'objectif du SCOT de maintenir la répartition entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles est menacé. En effet, si l'étalement urbain a été contenu dans le domaine du logement ou des terrains destinés à l'activité économique, c'est la création de nouvelles infrastructures qui a consommé le plus de terrains naturels, notamment le Grand stade et les liaisons routières et autoroutières. Or, nous avons devant nous plusieurs grands projets inutiles qui risquent d'artificialiser des terrains naturels et d'aggraver la situation écologique de notre agglomération. Je pense bien sûr à ce projet absurde et climaticide qu'est l'A45 mais aussi au projet d'Anneau des sciences.

Plusieurs autres points demeurent problématiques : la préservation de la ressource en eau, la pollution atmosphérique et la pollution sonore. Si les périmètres de captage de l'eau potable sont bien protégés, le renouvellement de la ressource est incertain du fait de l'accélération du réchauffement climatique. Dans l'avenir, des conflits d'usage sont à prévoir. Concernant la pollution atmosphérique, si la qualité de l'air s'est améliorée et si le plan Oxygène va maintenant monter en charge, nous pensons que nous devons aller plus vite et plus fort tant l'enjeu de santé publique est important. Enfin, notons qu'une proportion très importante de nos concitoyens sont soumis à des normes de pollution sonore supérieures aux normes européennes et que nous n'agissons pas assez en ce domaine.

En résumé, la tendance est bonne. Le travail d'élaboration partenarial du SCOT a permis de faire émerger une vision commune entre différentes parties prenantes de notre agglomération. Oui, mais voilà ! Nous avons aujourd'hui quelques raisons d'être inquiets : cette vision commune est remise en cause sur les bancs de cette

assemblée pour des raisons qui nous semblent relever plus de la posture politique que de l'analyse et de la prospective urbaine. Nous avons lu et entendu la droite contester l'objectif de densification urbaine, en associant la densité au stress urbain et à la ville invivable.

Il faut remettre les choses dans le bon sens : la ville dense, ce n'est pas la ville des grandes barres d'immeubles et des centres commerciaux périphériques que l'on a construits dans les années 70. Au contraire, c'est une rupture avec cette vision fonctionnaliste issue de la charte d'Athènes qui a voulu adapter la ville à l'automobile.

La ville dense -ou, si l'on préfère, la ville des courtes distances-, c'est une ville où l'on trouve près de chez soi les commerces et les services de proximité dont on a besoin. C'est une ville avec des quartiers vivants. La ville dense, c'est une ville où on ne passe pas deux heures dans les bouchons tous les jours pour aller au boulot. La ville dense, c'est aussi une ville où les habitants ont accès à des lignes fortes de transports en commun, puisqu'il faut un minimum de densité pour que ces lignes soient rentables. La ville des courtes distances, c'est aussi une ville où chacun trouve près de chez soi des espaces naturels et des espaces verts. Enfin, c'est une ville où la pollution atmosphérique a diminué puisque les immeubles consomment moins d'énergie pour se chauffer et que les déplacements se font beaucoup plus à pied ou par des modes actifs comme le vélo. C'est une ville où la santé physique et mentale est meilleure pour tous et pas seulement pour ceux qui ont les moyens de se payer des logements dans les quartiers riches et préservés.

Or, que nous dit aujourd'hui le groupe des Républicains, notamment par la voix de son Président dans la presse lyonnaise ? "Nous ne voulons pas de la densité, nous préférons l'étalement urbain" ; autrement dit : "Nous préférons la ville du tout voiture, des lotissements d'ortoirs, de la précarité énergétique." Certes, l'exemple vient d'en haut puisque "l'environnement, ça commence à bien faire" et que le nouveau Président des Etats-Unis a même promis carrément de supprimer l'Agence fédérale pour l'environnement. Pourtant, si l'on regarde là-bas aussi, les villes -et quelle que soit leur couleur politique- résistent à cette vision folle et se sont engagées dans des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alors, les orientations du SCOT vont dans le sens d'une meilleure sobriété de l'agglomération. Nous pensons, pour notre part, que l'accélération de la crise écologique globale devrait nous conduire à aller plus vite et plus fort dans la transition. Revenir en arrière serait un crime contre les générations futures et donc contre nos enfants.

Nous voterons bien sûr ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être peut-être un peu plus sobre. Nous devons nous prononcer aujourd'hui...

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association Le Club des villes et territoires cyclables**

(Dossier n° 2016-1518)

Clôture du scrutin

M. LE PRESIDENT : Pardon, avant, je vais demander si tout le monde a voté. Tout le monde a-t-il voté ? Oui. Dans ce cas là, le scrutin est clos et je vais demander à différents scrutateurs, madame Michonneau qui a déjà un peu travaillé, monsieur Vincendet, monsieur Berthilier et madame Peillon de bien vouloir dépouiller. Si vous voulez bien aller à la table.

(Il est procédé au dépouillement).

M. LE PRESIDENT : Nous allons continuer, madame Vullien.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de nous prononcer sur la modification de notre SCOT qui avait été approuvé en décembre 2010 avec un horizon 2030. Depuis cette date, différentes obligations nous sont faites sur le plan réglementaire et je tiens à saluer le travail des techniciens du SEPAL pour rendre conforme le SCOT avec le code de l'urbanisme en vigueur avant le 1^{er} janvier 2017, sur les différents volets qui ont été évoqués : la biodiversité, le commerce avec la cohérence du SDUC porté par la Métropole, le numérique bien sûr, les modifications de la DTA, le SDAGE et évidemment l'intégration des Communes de Lissieu et de Quincieux.

Notre groupe votera cette délibération car nous sommes conscients de la nécessité de ne pas fragiliser notre SCOT car la robustesse de notre PLU-H et de notre PDU en dépend. Mais nous constatons combien la multiplicité des schémas et des documents de rangs différents peut troubler nos concitoyens qui devront s'exprimer lors de l'enquête publique en janvier et février 2017 pour une approbation au Conseil syndical du SEPAL en avril 2017.

Je me permets d'insister, monsieur le Président, pour que, dans toutes les communes, nous ayons une communication claire afin que les élus de terrain et les techniciens puissent répondre aux légitimes

questionnements des habitants qui ne manqueront pas de se télescoper entre SCOT, PDU, PLU-H ou autre classement de vallons dans l'ouest lyonnais par exemple. Hier, j'avais dans mon bureau des citoyens venus me questionner sur le classement des vallons mais qui mélangent le SCOT, le PLU-H, les classements de l'Etat et c'est vrai que, quelque part, il faut avoir l'âme chevillée au corps pour essayer de comprendre.

Voilà, je vous remercie, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT : Et c'est de pire en pire ! Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SÉCHERESSE : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots tout d'abord pour rappeler que cette modification du SCOT est un exercice -cela a déjà été dit mais il est utile de le redire- rendu obligatoire, notamment suite à la loi Grenelle de 2010 qui demande aux documents d'urbanisme d'intégrer de nouvelles orientations pour 2017. Ce sera d'ailleurs également le cas pour le PLU-H de la Métropole de Lyon.

Pour assurer encore plus la cohérence du document, le SEPAL a profité de l'opportunité pour prendre en compte ou se rendre compatible avec les orientations de documents de rang supérieur, et notamment de la DTA et pour intégrer -comme l'a dit le rapporteur- les Communes de Lissieu et de Quincieux puisqu'elles nous ont rejoints en 2010.

Hormis ces modifications que l'on pourrait qualifier "d'imposées", le SEPAL n'a jamais envisagé de faire évoluer le contenu de ce document-cadre approuvé en 2010 et qui porte un projet à l'échelle de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030.

Pour répondre aux quelques impatients, aujourd'hui n'est pas venu le temps de réviser un document qui en est à peine au tiers de son chemin parcouru. Les documents de rang inférieur ne sont d'ailleurs pas encore mis en compatibilité avec les orientations portées par le SCOT ; le PLU-H de la Métropole est en train d'y parvenir.

Afin de couper court aux discours un peu manipulateurs visant sur le fond à rompre avec la vision cohérente et partagée portée par le SCOT, je voudrais réaffirmer à mon tour les trois fondements qui animent le SCOT de notre agglomération, les trois fondements qui sont aussi -chacun peut le comprendre- des objectifs :

- celui du développement économique,
- celui de la solidarité en matière de développement résidentiel,
- celui de la préservation de l'environnement.

Créer de l'emploi, accueillir 150 000 habitants supplémentaires tout en maintenant la moitié du territoire en espaces agricoles ou naturels, cela nécessite des arbitrages si l'on veut se doter d'une vision à long terme permettant à notre agglomération de se développer de manière cohérente. Le SCOT a démontré qu'il était nécessaire de proposer cette vision ambitieuse.

Vous le savez, notre SCOT est un territoire qui s'étire au-delà des limites de la Métropole, qui inclut les Pays de l'Ozon et de l'Est lyonnais. Il est composé de territoires et de personnalités politiques différentes qui ont néanmoins réussi à s'entendre sur l'essentiel puisque le SCOT -faut-il le rappeler- a été approuvé en 2010 à l'unanimité moins une abstention. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit tout simplement d'un document-cadre, dont les prescriptions demeurent à la bonne hauteur, qui laisse des marges de manœuvre aux collectivités pour élaborer leurs projets.

On peut toujours chipoter, faire la moue, regretter un périmètre trop étriqué qui n'épouse pas toute la réalité du bassin de la vie lyonnaise. L'essentiel n'est pas là, l'essentiel est que nous agissons avec les SCOT voisins dans une démarche interSCOT pour répondre à ces enjeux et, croyez-moi, après avoir reçu nos collègues de la Métropole du Grand Paris en charge de l'élaboration du SCOT, sous la responsabilité du Président Patrick Ollier, nous pouvons, avec une certaine légitimité, être collectivement fiers du travail effectué.

Je veux enfin rappeler que notre SCOT s'inscrit dans la lignée des documents-cadre que l'agglomération lyonnaise a produits depuis une cinquantaine d'années : le SDAU des années 80, le schéma directeur des années 90 et 2000. C'est grâce à ces documents qui donnent une vision à long terme tout en laissant une certaine souplesse dans leur exécution que notre agglomération a connu une certaine constance, une certaine cohérence et une réussite évidente. Peu d'agglomérations en France bénéficient d'une telle antériorité en matière de vision stratégique. C'est donc indéniablement une richesse pour nous tous, pour notre agglomération. Sachons ici nous en réjouir.

Avec cette délibération portant sur la modification du SCOT, l'heure n'est pas venue de revoir un document dont les orientations suivent étroitement aujourd'hui les dynamiques à l'œuvre dans l'agglomération lyonnaise.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien entendu ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le schéma de cohérence territoriale fixe les grandes orientations d'un territoire supérieur à celui de notre Métropole. Ce territoire est à mi-chemin d'ailleurs de l'aire urbaine de Lyon et il détient en son sein toutes les conditions de la réussite.

Face à l'obligation admise par tous d'accueillir 150 000 habitants de plus à l'horizon de 2030, nous avons collectivement fait le choix d'une organisation multipolaire. Cette organisation multipolaire de notre développement urbain doit nous permettre de répondre aux besoins de construire mais aussi à la volonté de préserver nos ressources et nos espaces naturels ainsi que d'assurer un développement économique cohérent. Ces choix nécessitent évidemment une politique d'organisation des déplacements qui soit ambitieuse.

Ce soir, la Métropole est tenue de donner au Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) un avis sur des modifications de ce SCOT afin de l'adapter au nouveau contexte législatif et territorial imposé pour le 1^{er} janvier 2017.

Ce schéma doit être ainsi rendu compatible avec les autres documents d'orientation : la directive territoriale d'aménagement -plus connue sous l'acronyme de DTA-, le schéma régional de cohérence économique et le schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux.

Bien sûr, il doit aussi tenir compte de l'intégration récente des Communes de Quincieux et de Lissieu au sein de la Métropole.

Cette procédure aujourd'hui ne modifie pas l'économie générale du document votée en 2010 :

- sur la composition d'espaces : les objectifs de consommation d'espaces naturels et agricoles doivent être mieux justifiés ;
- l'aménagement numérique et le réseau très haut débit doivent être renforcés, notamment pour les zones peu denses ;
- le territoire de la plaine de Saint-Exupéry doit avoir de nouvelles orientations, conformément au vote du Conseil communautaire du 16 décembre 2013, en particulier liées à l'implantation de transport combiné rail-route lié au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et au projet Lyon-Turin.

Il faut tenir compte aussi du schéma de composition générale rédigé en 2015 par la société des aéroports de Lyon.

Enfin, est nécessaire la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique définissant quatre nouvelles coupures vertes sur les Communes de Genay, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval et Francheville.

Le schéma de cohérence territoriale a été voté en 2010 et notre groupe à l'époque l'a voté, à l'exception de quatre de nos collègues.

En l'état de la délibération, nous sommes favorables à la préservation des espaces verts et au plafonnement à 4 000 hectares de la consommation d'espaces agricoles. Ceci constitue une garantie supplémentaire à la maîtrise de l'étalement urbain, à l'introduction de nouveaux corridors verts concrétisant davantage encore la protection de ces espaces. Nous restons également favorables au développement des infrastructures de transports, notamment bien sûr de transports en commun et à l'importance que représente la plaine de Saint-Exupéry autour de l'aéroport, en matière économique.

Ne faisant qu'adapter le SCOT de 2010 aux évolutions législatives réglementaires. Il faut reconnaître que la délibération ne remet pas en cause les choix stratégiques.

Cependant, nous sommes aujourd'hui à la fin de l'année 2016, soit à peu près six ans révolus après notre vote positif de 2010 ! C'est donc l'occasion pour notre groupe de faire un point étape :

1° - L'augmentation des capacités de développement de la plate-forme de Saint-Exupéry, justifiée, nous montre à quel point il est regrettable que cet équipement majeur ne soit pas sur le territoire métropolitain. Placé au cœur du développement du nord Isère et de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, ce territoire constitue aussi notre espace de développement pour les trente années futures.

2° - L'augmentation annoncée de la population nous oblige, à travers le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), à traduire cette ambition. Cependant, la densification de notre territoire ne doit pas se traduire de manière uniforme mais s'adapter à la spécificité de nos communes.

Or, certains de nos collègues s'inquiètent légitimement de ce risque d'uniformisation de la densification, voire même parfois -disent-ils- du risque d'une application de celle-ci sans discernement. Prenons en exemple la Commune de Mions : de 1999 à 2010, ce sont près de 100 logements par an qui ont été livrés alors que, dans la seule période de 2012 et 2013, ce sont 500 logements qui ont été livrés soit une augmentation de la population réelle de près de 2 500 habitants. Le SCOT de 2010 ne prévoyait pas une telle évolution dans cette commune. Cette densification va nécessairement la contraindre à consommer des espaces naturels et agricoles si elle veut maintenir la production de logements pour les prochaines années.

La question est simplement de faire observer que, par rapport aux grandes orientations qui sont partagées du SCOT, il y a des risques possibles de dévoiement de certaines de ces orientations que nous votons ce soir.

Faut-il rappeler également que ces situations génèrent une prolifération des recours contre les permis de construire accordés ; c'est donc aussi, à certains égards, en grande partie contre-productif. Sans parler des conséquences financières pour les différentes collectivités qui auront à anticiper et à gérer l'arrivée de ces futurs habitants, non pas qu'elles ne les veuillent pas mais, dans le délai qui leur est imparti, le rend très difficile.

Bien sûr faut-il aussi rappeler les difficultés de nos grands centres commerciaux. Il convient de redire la prudence qu'il doit y avoir quant au développement de nouveaux sites. Nous avons d'ailleurs attiré votre attention et celle de l'assemblée sur la situation du Carré de soie en 2010 : demi-succès, demi-échec, en tous les cas interrogation.

Cette ambition de développement renouvelée doit s'accompagner de la mise en œuvre des infrastructures de déplacements, en particulier de transports en commun et nous constatons que l'effort à faire, bien qu'il soit en partie fait, reste encore important, singulièrement pour les déplacements de périphérie à périphérie.

Les engagements récents sur les grandes infrastructures routières doivent désormais trouver une concrétisation rapide : le déclasserement de l'autoroute A6-A7, le bouclage du contournement à l'est de Lyon. Leur concomitance dans leur réalisation, les grands projets de périphérie voire de nouveaux services de transports en commun en direction du sud de la Métropole de Lyon sont attendus.

Pour atteindre les objectifs, nous nous sommes fixé un délai en 2010 et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Mais, même si nous pensons que les choix stratégiques ne doivent pas être modifiés, notre groupe veut impérativement évaluer dès maintenant les capacités que nous aurons à remplir ces objectifs dans cet horizon-là. En effet, c'est aujourd'hui plus dans la mise en œuvre de ces ambitions que peuvent se trouver les grandes difficultés voire même parfois les obstacles à leur réalisation.

C'est la raison pour laquelle, dans l'attente de cette évaluation, l'ensemble du groupe Les Républicains et apparentés s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix ce document. Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu et le groupe Front National ayant voté contre.

M. LE PRÉSIDENT : Vous me permettrez tout de même de faire quelques remarques par rapport à ce qui vient d'être dit par monsieur Buffet, à qui j'accorde volontiers le fait que, sur les grands enjeux, il s'accorde avec nous.

Sur l'augmentation de la population, évidemment, soit nous voulons être une métropole internationale qui puisse se comparer aux autres grandes métropoles comme Munich, Barcelone, Manchester, soit nous avons des ambitions plus restreintes. Dans ce cas-là, il vaut mieux le dire carrément en disant que l'on entend être une ville d'horizon national et non pas international parce que si l'on se refuse à accueillir dans des logements les employés des 90 entreprises extérieures qui s'installent chaque année, si l'on ne peut pas accueillir les employés des 7 500 entreprises qui se développent chaque année, il faudrait que l'on revoie un peu nos ambitions à la baisse, que l'on dise clairement que l'on ne veut pas figurer dans cette catégorie de métropole.

Pour ce qui concerne la densification, nous, on n'essaie pas de densifier à l'excès, on essaie de répondre à quelques demandes. Je connais quelques Maires, par exemple, qui me pressent de pouvoir mettre en place des comités de pilotage pour construire dans un certain nombre d'espaces. Monsieur le Maire, vous savez combien vous êtes exigeant pour le quartier de la Saulaie ; monsieur Vincendet ne m'a pas l'air non plus trop préoccupé par la possibilité de construire dans sa ville. Donc si on pouvait tenir un langage homogène un peu partout, ce serait bien.

Quant aux espaces verts, nous veillons comme à la prune de nos yeux à faire en sorte que l'on n'ait pas d'étalement urbain. C'est pour cela par exemple que, quand on nous dit quelquefois qu'il faudrait densifier partout du côté de Saint-Exupéry, nous disons attention, nous voulons qu'il y ait une coupure verte entre ce qui est aujourd'hui la Métropole de Lyon et les territoires qui sont au-delà ; ce serait une catastrophe de supprimer ces coupures vertes. Tout comme nous avons inscrit les corridors verts de manière à répondre au même besoin ; tout comme d'ailleurs nous avons refusé d'inscrire le fait que le Plateau des Maraîchers à Caluire et Cuire puisse être constructible parce que nous voulons garder des grandes coupures vertes au milieu d'une Métropole qui se développe.

Quant aux centres commerciaux, la problématique n'est pas tellement les centres commerciaux que nous développons et on verra que le Carré de Soie, qui s'inscrit dans une dynamique, qui voit s'installer aujourd'hui de très grandes entreprises, qui voit se construire beaucoup de logements, qui va voir s'installer un centre alimentaire ; c'est peut-être ce qui manquait effectivement à ce Carré de Soie. Non la problématique n'est pas tellement ici, elle est plutôt -mais ce n'est pas le cas que dans la Métropole lyonnaise- dans l'ensemble de ces

centres commerciaux qui peuvent s'installer non pas sur le territoire de la Métropole de Lyon mais tout autour de Lyon et que nous ne contrôlons pas. C'est là que les magasins d'usine, un certain nombre d'hypermarchés peuvent proliférer, pas évidemment avec la clientèle locale qu'ils ne suffiraient pas à alimenter mais en venant pirater la Métropole de Lyon et nos cœurs de ville. C'est peut-être contre cela effectivement qu'il faudrait lutter. Et comme monsieur Buffet et beaucoup de ceux qui installent sont plutôt de votre sensibilité, si vous pouviez leur faire passer le message qu'il faut maîtriser l'urbanisme commercial, personnellement j'en serais très heureux.

Sur le problème des transports en commun, ce n'est pas à vous qui avez eu le métro, qui désormais va aller aussi sur les hôpitaux est, que j'apprendrai les efforts que nous réalisons : à peu près un milliard d'euros par mandat.

Je note avec satisfaction que, dans votre propos, vous êtes pour la réalisation de ce que nous avons développé sur l'A6-A7 et que vous avez conclu qu'il convenait pour cela d'aménager le contournement est de Lyon. Un message aussi que vous pourrez transmettre parce que j'ai vu que chacun ne partageait pas totalement ce constat et qu'il y avait un peu de conviction à mettre pour le faire partager au plus grand nombre ; nonobstant, je comprends bien qu'il y a plus du positionnement politique que de la vraie divergence dans l'aménagement du territoire et je vous remercie pour cette convergence de point de vue.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association Le Club des villes et territoires cyclables**

(Dossier n° 2016-1518)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner si vous voulez, parce que c'est un suspens tout à fait important, les résultats du vote.

| | |
|--|------------|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 164 |
| - A déduire : * Bulletins blanc | 4 |
| * Bulletins nuls | 2 |
| - Reste pour le nombre de suffrages exprimés | 158 |

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| - M. Pierre HÉMON | 88 voix |
| - M. Christophe QUINIOU..... | 64 voix |
| - M. Gilles VESCO..... | 3 voix |
| - Mme Marylène MILLET | 2 voix |
| - Mme Michèle PICARD | 1 voix |

(Procès-verbal d'élection - VOIR annexe 1 page 82).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Hémon est chanceux puisqu'il a obtenu 88 voix. Monsieur Quiniou en a obtenu 64, madame Picard en a obtenu une, monsieur Vesco en a obtenu 3 et madame Millet en a obtenu 2 ; c'est d'ailleurs d'une certaine manière pour cela que je ne m'étais pas étendu.

(M. Pierre HÉMON ayant obtenu la majorité des voix est désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables).

M. LE PRÉSIDENT : Je félicite évidemment monsieur Hémon de pouvoir nous représenter mais, pour monsieur Quiniou, je ne doute pas de sa volonté de défendre effectivement le vélo et les nouveaux usages urbains. Par contre, si vous pouviez transmettre à votre chef de groupe une vision un peu plus élaborée de la conception de la ville et que, dans ses interviews, il dise moins que tout ce qui concerne le vélo, les transports en commun relève d'une boboïtude qui aujourd'hui est totalement dépassée, je pense que ce ne serait pas plus mal !

N° 2016-1589 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Programme Ecocité - Adoption du règlement des aides - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1589. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit...

(Manifestation de l'assemblée).

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT : Je pourrai vous répondre après. Monsieur Le Faou.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président...

M. le Vice-Président LE FAOU : Mes chers collègues, il s'agit d'autoriser...

M. le Conseiller COCHET : Si vous ne me donnez pas la parole, je demande une suspension de séance maintenant.

M. LE PRESIDENT : Vous l'aurez après, laissez monsieur Le Faou parler.

(Protestation de l'assemblée).

M. le Conseiller COCHET : Non, c'est de droit !

M. LE PRESIDENT : Vous demandez une suspension de séance ? Vous avez une suspension de séance et monsieur Le Faou vous reparlera après.

M. le Conseiller COCHET : Je demande une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, elle est de droit. Je vous donne cinq minutes.

M. le Conseiller COCHET : Non, je demande un quart d'heure.

M. LE PRESIDENT : Donc cinq minutes de suspension de séance.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, il y a un règlement intérieur qui stipule le temps des suspensions de séance et on vous demande un quart d'heure de suspension de séance.

M. LE PRESIDENT : Et je reprendrai la séance dans cinq minutes.

M. le Conseiller COCHET : Ce n'est pas acceptable ! C'est inacceptable, monsieur le Président ! Vous avez peur du débat !

M. LE PRESIDENT : Non, je n'ai pas peur du débat mais vous n'avez pas besoin de quinze minutes pour élaborer une réponse.

(Protestation du groupe Les Républicains et apparentés).

M. le Conseiller COCHET : Je demande une suspension de séance, c'est de droit. Si vous me laissez répondre, je ne demande pas de suspension de séance.

M. LE PRESIDENT : Répondez tout de suite, monsieur le Président.

(Clameurs de satisfaction du groupe Les Républicains et apparentés).

M. le Conseiller COCHET : Merci beaucoup, monsieur le Président. Il est une tradition, quand on a besoin de parler à un Président de groupe, que l'on s'adresse directement à lui. Monsieur Quiniou était tout à fait en capacité de me transmettre un certain nombre de messages mais je pense que c'est plus simple de le faire directement. D'une manière générale, je dirai que chacun est libre de penser ce qu'il veut et d'exprimer ses opinions et c'est tout l'intérêt d'avoir ce genre d'assemblée.

Néanmoins, je trouve un petit peu désobligeant, pas spécifiquement d'ailleurs pour notre groupe. J'ai été très choqué par les réponses que vous avez faites, notamment en introduction, suite à la question du groupe Synergies-Avenir où, en gros, vous n'avez répondu à rien. C'est un manque de considération concernant des élus qui ont tout autant de légitimité que vous et je dirais même que notre groupe en particulier, étant donné que nous sommes ici majoritairement élus avec des voix d'une tendance de droite et du centre et que, malgré cela, vous êtes à la tête de cette institution.

Donc ce que je vous demande, c'est de respecter les uns et les autres. Vous avez votre opinion, nous avons la nôtre. Le débat démocratique doit se faire de manière tout à fait posée dans cette enceinte comme dans d'autres enceintes et je voulais simplement vous rappeler ceci.

Et maintenant nos débats peuvent tout à fait continuer en bonne intelligence.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole à monsieur Le Faou, évidemment après vous avoir écouté avec attention, monsieur le Président.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président et chers collègues, par la présente délibération, il s'agit d'autoriser une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en faveur de l'éco-rénovation.

Nous avons voté en septembre 2015 une première autorisation de programme pour 2,4 M€ afin de réhabiliter ou d'éco-rénover 1 057 logements et il s'agit, au travers de cette délibération, d'octroyer une subvention supplémentaire de 794 000 € pour traiter 359 logements supplémentaires. Au travers de cette délibération, il y aura aussi la poursuite de ces actions ; il est proposé l'individualisation complémentaire pour 2 M€ pour les années 2017 et 2018 et, pour terminer, au titre du programme Ecocité, d'approuver l'octroi des aides relatives au programme d'investissements d'avenir signé dans le cadre d'une convention avec la Caisse des dépôts et consignations. Et cela concerne notamment le quartier de Sainte Blandine sur le deuxième arrondissement de Lyon et la Commune de Villeurbanne. Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, nous nous réjouissons de cette délibération sur une politique métropolitaine importante pour la transition écologique et énergétique de notre territoire.

En effet, l'éco-rénovation de l'habitat, social et privé, pour laquelle nous avons 30 M€ à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour le mandat, se concrétise en effet dans cette délibération par l'affectation d'une nouvelle autorisation de programme de 4 M€, qui s'ajoute à la précédente de septembre 2015 et aux opérations financées au mandat précédent, dans les dernières années, qui a conduit à réaliser par exemple la résidence Pélisson d'Est Métropole habitat que nous avons inaugurée hier et qui est exemplaire sur le plan de la performance énergétique.

En septembre 2015, notre budget nous a permis de financer 1 200 logements du parc privé dans le cadre du dispositif Ecorenov, l'essentiel de ces logements se situant en copropriété. Avec la nouvelle autorisation de programme que nous votons aujourd'hui pour 4 M€, ce sont près de 1 500 logements qui devront être financés, sur la fin de l'année ou en début de l'année prochaine, en majorité dans le parc social cette fois.

Sur les premières réalisations, on peut faire un premier bilan sur les montants de travaux engagés : en moyenne, 13 000 € de travaux ont été réalisés par logement dans le parc privé, soit au total 17 M€ de travaux pour l'ensemble de ces logements, autant d'activité pour nos entreprises locales de bâtiment et une division par deux des consommations d'énergie que la démarche de suivi devra confirmer sur au moins trois saisons de chauffe.

Ce sont évidemment aussi des réductions de charges et donc de la facture énergétique que nous permettons à travers ces opérations pour nos concitoyens : plus de confort, moins de dépenses, moins de pollution, ce sont quelques-uns des points forts de cette politique.

La deuxième partie de la délibération concerne aussi des subventions pour l'éco-rénovation dans le cadre du programme Ecocité investissements d'avenir vous l'avez dit, monsieur le Président, pour lequel nous avons obtenu -et ce n'était pas gagné d'avance, donc je m'en félicite- des financements pour la rénovation énergétique dans le parc privé pour un niveau bâtiment basse consommation (BBC), la première partie d'Ecocité étant consacrée au parc social pour ce qui concerne le volet habitat.

Vous l'avez dit aussi, ce sont deux secteurs qui sont visés par Ecocité : le secteur de Sainte Blandine et le secteur de Villeurbanne, pour lesquels la Caisse des dépôts et consignations a considéré qu'il y avait opportunité d'aider les rénovations dans le parc privé puisque, sur ces deux quartiers, il y a un accompagnement renforcé qui doit dynamiser l'action et permettre l'émergence d'opérations.

Nous souhaitons que tous ces travaux puissent utiliser des éco-matériaux ou des matériaux bio-sourcés -comme on le dit aussi- qui sont moins impactants sur l'environnement que des matériaux issus de produits pétroliers (des fenêtres en bois plutôt qu'en PVC, des isolants en fibre naturelle plutôt qu'en polystyrène...). Cette approche n'est pas encore systématique mais nous tentons de progresser en ce sens.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

(Intervention retirée).

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1591 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Vénissieux - Lyon 1^{er} - Lyon 3^o - Lyon 4^o - Lyon 7^o - Délégation des aides à la pierre ANAH - Evolution du programme d'actions territorial 2016 - Avenant n° 1 à la convention d'OPAH copropriété dégradée Le François ouest à Vaulx en Velin - Avenant n° 2 à la convention du programme d'intérêt général habitat indigne de Lyon 1^{er}, Lyon 3^o, Lyon 4^o et Lyon 7^o - Avenant n° 1 à la convention du programme d'intérêt général énergie à Vénissieux - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1591. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la présente délibération concerne les évolutions de financement des aides financières et des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Le bilan des aides de l'ANAH est de 950 logements subventionnés en 2014, 700 en 2015 et enfin 943 prévus en 2016 pour un montant d'aide de la Métropole de 2,3 M€.

Le programme d'actions territorial est actualisé annuellement pour s'adapter aux priorités d'interventions nationales et locales. L'objectif en revanche est constant : lutter contre l'habitat indigne, prévenir et redresser les copropriétés en difficulté, lutter contre la précarité énergétique, développer un parc locatif privé à loyers et charges maîtrisés, adapter les logements au vieillissement et au handicap.

La convention du programme d'intérêt général habitat indigne rejoint ces objectifs sur des quartiers ciblés pour leur fragilité. Ce dispositif ainsi que le programme d'intérêt général habitat dégradé étendu à toute la Commune de Lyon fonctionnent et ont permis de traiter 1 025 logements depuis 2012. Ils doivent donc être prolongés d'une année pour poursuivre le travail sur les 13 immeubles sous procédure de déclaration d'utilité publique et les 6 immeubles placés en veille active.

Enfin, nous nous intéressons aussi à la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée Le François Ouest à Vaulx en Velin afin de la prolonger d'une année et à la convention du programme d'intérêt général (PIG) énergie de Vénissieux, qui concerne plus spécifiquement la précarité énergétique car elle est un vrai sujet que nous devons prendre à bras-le-corps car c'est une question aussi de maîtrise des coûts et notamment de maîtrise des charges pour les habitants.

Donc tout ceci rejoint l'ensemble des efforts qui sont faits au travers du programme, notamment Ecorenov, et de la plateforme que nous avons mise en œuvre parallèlement et qui permet d'accompagner l'ensemble de ces actions.

Avis favorable de la commission sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président et chers collègues, avec près de 38 M€ investis chaque année par la Métropole, les aides à la pierre constituent dans leur ensemble un axe fort de la politique globale de notre collectivité en matière de logement. Et, d'une manière générale, vous êtes plutôt satisfait de votre action dans ce domaine, monsieur le Président.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, vous oubliez que la bonne santé du logement dans la Métropole est avant tout le résultat de l'attractivité de la région. Vous oubliez également que le dynamisme de ce secteur est en très grande partie porté par des acteurs privés (investisseurs, promoteurs, entreprises) et que ces acteurs aiment à inscrire leurs actions sur le long terme, dans un contexte réglementaire stable.

Monsieur le Président, vous nous rappelez souvent que votre mandat de Parlementaire vous permet de défendre à Paris les intérêts de Lyon et de la Métropole. Dans le domaine précis qui nous intéresse aujourd'hui, les élus du groupe Les Républicains et apparentés aimeraient que ces belles intentions se traduisent en acte, ce qui n'est pas le cas. Exemples :

- depuis trop longtemps, vous soutenez un Gouvernement -je ne sais pas si je dois encore dire "vous soutenez"- dont la politique économique en général et fiscale en particulier ne fait, pour les professionnels du secteur, qu'augmenter le niveau des prélèvements et des contraintes administratives là où la libération des énergies devrait être recherchée ;

- en votant sans sourciller -même si vous avez un temps tenté de nous faire croire le contraire- la loi 2014-366 dite "loi ALUR", vous avez participé à créer un contexte réglementaire compliqué dont les effets se sont malheureusement rapidement fait sentir. Le rétropédalage opéré depuis a permis de les atténuer mais le mal était fait.

Ces deux exemples montrent -si besoin- que quand vous pourriez mettre à profit votre poids de Parlementaire, vous ne le faites pas. En restant muet, vous participez -manière pompier/pyromane ou arroseur/arrosé- à créer les contraintes dont les politiques métropolitaines tenteront à Lyon de limiter les effets.

Monsieur le Président, le projet de loi Egalité et citoyenneté qui est débattu en ce moment à Paris pourrait amener une évolution du cadre réglementaire qui ne serait pas sans conséquences. Aujourd'hui, la commission mixte paritaire bute sur une situation de blocage entre la position de l'Assemblée nationale -je n'ose dire celle du Gouvernement- et celle du Sénat. Cette situation de blocage n'est pas anodine, monsieur le Président, car elle porte sur des points qui auront demain une influence directe sur l'équilibre du secteur dans son ensemble.

Nous ne vous avons pas beaucoup entendu -sauf erreur- sur le sujet : un amendement sur le transfert de la compétence des terrains familiaux, un sur les objectifs de mobilisation du parc privé par Commune, rejetés tant en commission qu'en séance avec avis défavorable de votre Gouvernement et un enfin sur la stratégie foncière des collectivités, rejeté en commission et retiré en séance. Mais aucune intervention de votre part dans les débats.

Nous ne vous avons pas non plus entendu prendre position sur l'évolution proposée par le Gouvernement des mesures d'attribution des logements sociaux.

Nous ne vous avons pas entendu prendre position sur l'évolution proposée par le Gouvernement de la liste des logements décomptés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Enfin -et les Maires présents sur ces bancs apprécieront-, nous ne vous avons pas entendu prendre position sur une tendance générale de ce projet de loi qui consiste à imposer aux Maires ce qui pourrait -je n'ose dire "devrait"- être le fruit d'une collaboration étroite entre les Communes, les intercommunalités quelle que soit leur forme et l'Etat.

Nous ne vous avons pas beaucoup entendu dans ce débat et c'est bien dommage.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. C'est votre point de vue qu'on ne m'entend pas assez dans le débat ; certains trouvent que l'on m'entend un peu trop mais à chacun son point de vue.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1593 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Financement de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole de préfiguration - Délégation des aides - Barème pour le logement familial neuf - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1593. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour fixer le barème des aides aux bailleurs pour la construction de logements sociaux, d'une part, pour la reconstitution des logements démolis dans le cadre des opérations urgentes du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain sur lequel nous avons délibéré à la dernière séance et, d'autre part, pour les aides à la pierre des logements sociaux. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une explication de vote car nous allons nous abstenir sur ce dossier, non pas parce que nous serions en opposition avec le premier point concernant le protocole de préfiguration mais il s'agit du second point concernant les délégations des aides à la pierre et donc le barème des aides du guichet unique.

En effet -et pour la première fois-, la délibération nous propose que ce barème prévoit le financement direct des logements en usufruit sur quinze à dix-huit ans pour des PLUS et des PLAI, sur des logements sociaux ou très sociaux.

Tout d'abord, première remarque, les demandes des bailleurs pour la construction de logements, qui s'effectuent toujours tardivement dans l'année, montrent que nos objectifs seront -maintenant que nous les connaissons bien- très largement dépassés et nous nous en félicitons. Nous sommes d'ailleurs solidaires et acteurs de la politique engagée par notre Métropole et du dynamisme de Michel Le Faou, notre Vice-Président en charge. Mais les 539 logements à mi-septembre indiqués dans la délibération n'ont aucun rapport avec la réalité et la raison évoquée pour justifier le financement en usufruit ne tient pas. C'est peut-être mal formulé, il faudrait peut-être enlever cette phrase de la délibération ; en tous les cas, aucun rapport avec la réalité !

Ensuite, jusqu'à maintenant, l'usufruit -qui est un mécanisme très favorable au bailleur qui récupère le bien au bout de quinze à dix-huit ans- n'était pas financé par les aides à la pierre ; si nous le soutenions très

exceptionnellement et pour des logements classés en PLS, ce n'était que par des garanties d'emprunt. Cette nouvelle stratégie qu'on nous propose de financement par usufruit locatif des logements très sociaux, si elle se généralisait, pourrait constituer une véritable bombe à retardement car, pour des familles en situation fragile, au bout de dix-huit ans, s'engager pour les reloger est très aléatoire.

Nous ne souhaitons pas que la Métropole de Lyon, si excellente soit elle, s'engage dans cette voie-là car commencer un peu, ce serait peut-être "mettre le doigt dans l'engrenage".

Ce n'est pas l'intention de la Métropole nous dit-on -on en prend acte- et, sur deux ans, ce ne sont que neuf logements ainsi produits en usufruit et en des lieux où il n'y aurait pas de logements sociaux sans ce dispositif. Cela modère notre crainte mais nous voulons rester en alerte et vigilants.

Nous ne voterons pas contre donc mais nous nous abstiendrons tout de même pour marquer cette vigilance et nous vous appelons d'ailleurs, ainsi que tous les collègues, à organiser l'action des bailleurs publics et privés, des promoteurs et des collectivités pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités, relève le niveau du financement des aides à la pierre et atteigne l'objectif de 500 000 logements produits par an dont 150 000 sociaux, niveau qui permettrait de répondre progressivement aux besoins croissants actuels.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, c'est moi-même qui vais prendre la parole puisque madame le Maire, Michèle Picard, devait le faire mais comme il y a eu un changement dans l'organisation des débats -que nous avons reçu tardivement, à savoir hier soir- et étant retenue par d'autres obligations à Vénissieux comme d'autres élus ici qui ont quitté cette assemblée, c'est donc moi qui vais vous lire l'intervention préparée par madame Picard.

Dans le débat qui nous anime depuis plusieurs semaines autour du logement social, nous aimerions, pour une fois, que nous commençons par "parler humain" avant de "parler chiffres".

Pour les Communistes, les politiques publiques n'ont pas d'autre sens que de répondre aux besoins des populations. Le droit au logement pour tous est inaliénable et nous n'envisageons pas le déplacement des habitants à coups de chiffres, de pourcentages et de seuils. Notre vision est en cohérence avec nos valeurs, les mêmes qui nous engagent à assumer nos responsabilités dans l'accueil des migrants venus de la "jungle" de Calais, dans un esprit de solidarité, de partage et de respect de la dignité humaine.

La politique publique du logement que nous défendons parle avant tout d'humain. Nous considérons que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et sociale est un progrès par rapport à l'ère Sarkozy où le logement était envisagé non pas comme un droit mais comme un capital retraite. Le NPNRU est un dispositif utile à une transformation positive de la ville et de ses quartiers pour les habitants. Nous assistons néanmoins à une lutte désespérée du Gouvernement actuel, tiraillé entre la pression populaire lui demandant de parcourir le chemin vers des avancées significatives et la pression de la finance l'amenant à des choix budgétaires impossibles dans l'élan social libéral du pacte de responsabilité.

En 2014, les Parlementaires communistes ont adopté une attitude constructive -que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat- afin de faire évoluer positivement la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et ses dispositifs, tout en dénonçant bien sûr les moyens alloués, largement en deçà des besoins -je vous rappelle qu'ils sont de 5 milliards au lieu de 12 milliards-.

Nos Sénateurs avaient proposé six amendements qui ont été adoptés. L'un d'eux actait l'indispensable co-construction entre les Communes et les intercommunalités en dépassant la simple question du transfert de compétences. Vous étiez alors convaincu de ce nécessaire dialogue, monsieur le Président, et nous espérons que c'est toujours le cas.

Nos Sénateurs communistes ont également fait acter dans le NPNRU que soit respecté le "un pour un", c'est-à-dire que pour tout logement démolit un autre logement soit reconstruit, et ce suite au bilan de l'ANRU qui faisait apparaître plus de démolitions que de constructions, bilan inacceptable dans le cadre de la crise du logement que nous subissons. Avait également été évoquée en son temps la question de la reconstruction préalable qui n'est visiblement plus d'actualité.

De plus, le principe qui inscrit cette loi dans une démarche de co-construction avec les habitants ne nous oblige-t-il pas à les écouter quand ils s'expriment sur leurs choix de lieux de vie ? Il y a un principe de réalité -là, je vous parle de Vénissieux- : deux tiers des ménages vénissiens à reloger après les démolitions de la barre ICF et de la tour de Grand Lyon habitant souhaitent retrouver un logement social à Vénissieux, dont un tiers dans leur quartier. Tout comme les autres Vénissiens, ils souhaitent vivre à Vénissieux parce qu'ils y sont nés, parce qu'ils y ont grandi, parce qu'ils sont investis dans une association par exemple, parce que cette ville de première couronne, bien dotée en transports en commun, leur apporte la proximité de l'emploi, des universités, des centres de soins, parce qu'ils sont tout simplement attachés à leur ville, à leurs racines, à leur histoire.

Mais maintenant, venons-en aux chiffres et à quelques questions.

Entre votre engagement, monsieur le Président, en 2016-2017, de la reconstruction d'un tiers des logements démolis et l'objectif de rééquilibrage du logement social dans l'agglomération fixant la part de reconstructions à 50 % à Vénissieux, combien des 197 démolitions de la barre ICF situées sur notre commune y seront concrètement reconstituées ?

Pour répondre à la demande, bien légitime, des habitants souhaitant rester à Vénissieux, nous avons besoin immédiatement de la totalité des 66 reconstructions prévues. Mais notre demande ne s'arrête pas à ce chiffre : nous insistons sur le principe du "un pour un", avec 100 % de reconstructions sur notre Commune, ville de première couronne, territoire en forte dynamique et disposant de foncier.

De plus, nous nous opposons aux dispositions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) visant à ne reconstituer aucun logement dans le parc social, sur les quartiers en quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV). Car, en réalité, si nous construisions de nouveaux logements sociaux au sein des quartiers, la mixité ne s'en porterait que mieux. Je rappelle que 70 % des ménages sont éligibles au logement social.

D'une part, nous invitons tous ceux qui continuent à stigmatiser le logement social, par méconnaissance ou par calcul politique, à la lecture d'un article du *Progrès* de mardi dernier qui explique très bien les avantages du prêt locatif social (PLS) avec l'exemple de Vilogia, dossier sur lequel nous sommes d'accord, monsieur le Président.

D'autre part, concernant la fameuse recherche de mixité et d'équilibre, nous remarquons un petit défaut de cohérence : le logement social serait l'ennemi de la mixité ; par contre, c'est bien aux Minguettes que l'on nous demande d'accueillir quarante migrants... Monsieur le Président, nous nous demandons ce que pense monsieur Guiland, qui est en face, qui nous a bien surpris lors du dernier Conseil en vous apportant le soutien des Républicains dans -je le cite- "le bras de fer" qui nous oppose, qui oppose donc monsieur Gérard Collomb et madame le Maire, Michèle Picard.

Enfin, monsieur le Président, nous avons été agréablement surpris par votre récent passage sur *France Info*. A la question de Philippe Vandell dans l'émission "Tout et son contraire", qui vous demandait s'il fallait obliger les gens à déménager pour éviter les ghettos, vous avez alors répondu que vous vouliez éviter cela. Nous sommes donc d'accord, il faudra bien proposer des solutions de relogement pour ceux qui veulent rester dans leur quartier.

La deuxième partie de la délibération concerne la délégation des aides à la pierre. La mention des deux dispositifs au sein d'une même délibération suppose-t-elle que les objectifs chiffrés annuels de financement seraient désormais fusionnés ? La Ville de Vénissieux souhaite s'assurer, au contraire, que les 91 reconstructions 2016-2017, plus les 100 logements par an dans le cadre du PLU-H seront bien financées sur la période correspondante.

Notre groupe souhaite rappeler que le candidat François Hollande avait promis le doublement des aides à la pierre. Or, aujourd'hui, elles ont été divisées par deux. Ce qui constitue une véritable irresponsabilité et rend les objectifs à atteindre quasiment impossible.

Dès lors, comment résoudre l'équation des 3 000 demandes en attente à Vénissieux, dont 2 000 Vénissiens, avec une diminution de l'offre désormais passée en dessous de la barre des 50 %, avec en plus une vacance très faible voire, dans certains secteurs, inexistante ? Pour les demandeurs, l'inéquation devient donc insupportable. Alors qu'ils sont éligibles au logement social, où doivent aller vivre ces gens, alors que les Communes qui n'ont pas encore réussi à tenir les engagements de la loi dite "solidarité et renouvellement urbain" de 25 % de logement social doivent déjà répondre à leur propre demande locale ?

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

Adopté, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1596 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande d'attribution d'une dotation générale de décentralisation au titre des documents d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1596. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est proposée concerne l'élaboration du règlement local de publicité, qui devient un règlement local métropolitain, dans les prochaines années puisque nous devons, en conformité avec la loi n° 2010-788 dite "loi Grenelle" de l'environnement, nous raccorder, au plan national, au règlement national de publicité.

Aujourd'hui, 42 Communes de la Métropole ont un règlement local approuvé. En juillet 2020, ces règlements locaux non conformes au règlement national post-Grenelle 2 seront donc caducs. C'est donc le délai qui est donné à la Métropole pour élaborer le règlement local intercommunal, règlement qui sera applicable aux 59 communes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons un temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous nous demandez de voter les moyens financiers pour lancer les études nécessaires à l'élaboration du règlement de publicité qui devient métropolitain en 2020 et qui se substituera au règlement local en vigueur dans 42 des 59 Communes.

Un célèbre Président d'une grande chaîne privée de télévision affirmait il y a quelques années qu'il vendait "du temps de cerveau disponible à Coca-Cola" ; les grands encarts publicitaires dans l'espace public, les enseignes lumineuses, les publicités sur les toitures, les bâches publicitaires, tout cela est en quelque sorte de "l'espace de cerveau disponible pour les grandes marques".

Cela doit nous interroger pour définir de nouvelles règles où l'espace public soit un espace de qualité, un cadre de vie embelli, un espace libéré de ces nombreux appels à la consommation, un espace appropriable et approprié par les citoyens.

Rappelons que, dans un sondage de la SOFRES de 2014, 73 % des Français trouvaient la publicité envahissante et 85 % la considéraient même comme intrusive.

Si nous sommes favorables -notre groupe- à un règlement métropolitain de la publicité, nous pensons que celui-ci doit définir des orientations volontaristes de réduction de la publicité, de limitation de son impact, notamment de réduction des publicités lumineuses, très consommatrices d'énergie, par des périodes d'extinction nocturne.

Mieux réguler la publicité dans l'espace public, c'est aussi libérer le commerce de proximité de la pression des grands groupes car seules les très grandes entreprises et les multinationales peuvent s'offrir de coûteuses et fréquentes campagnes d'affichage. Retirer les panneaux publicitaires des places et des rues contribue ainsi à rendre visible et à dynamiser le commerce de ville en même temps que cela permet une meilleure mise en valeur du cadre bâti, du patrimoine ou de l'espace public.

Le futur règlement sera de compétence métropolitaine mais les recettes de publicité resteront, elles, communales. Or, les recettes de publicité seront sans aucun doute un sujet pour notre assemblée : en effet, aujourd'hui, les différents règlements locaux de la publicité en application dans les Communes conduisent -et c'est le choix des Communes- à des montants de recettes très différents : 2 M€ par an pour la Ville de Lyon, 200 000 € par an pour la Ville de Bron, 160 000 € par an pour celle de Villeurbanne qui a fait le choix il y a quelques années de restreindre la publicité dans l'espace public, une décision à laquelle les élus écologistes avaient participé en leur temps.

Bien sûr, le contexte budgétaire est ce qu'il est et même si la recherche de recettes est un argument, celle-ci est à considérer au regard de tous les autres critères que je viens d'énoncer.

Enfin, la dernière proposition que nous souhaitons faire pour l'élaboration de ce futur règlement local de publicité est celle d'une concertation ambitieuse et innovante : ce peut être l'occasion d'y associer des populations peu présentes dans les concertations de projets urbains, les jeunes, les enfants, à la fois usagers de l'espace public mais aussi cibles privilégiées des campagnes publicitaires. Ce peut être l'occasion de les faire réfléchir, à l'école, au collège au lycée, à la fois sur leur rapport à la consommation, à leur espace quotidien, au paysage de leur quartier, bref, de leur donner une place de citoyen ou futur citoyen.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons contribuer activement à ce nouveau chantier métropolitain.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon doit adopter, conformément aux dispositions de la loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement, son règlement local de publicité à l'horizon 2020.

Ce règlement, qui sera annexé à notre PLU-H, s'appliquera à l'ensemble du territoire métropolitain et se substituera ainsi aux 42 règlements déjà approuvés dans nos Communes. Ces règlements municipaux ne peuvent désormais plus être modifiés, ne nous permettant plus de faire évoluer notre réglementation et seront, de fait, considérés comme caducs en 2020. A cette date, il est donc crucial que la Métropole adopte son propre document tant les enjeux sont importants.

Sans règlement métropolitain, ce sont les règles nationales qui s'appliqueraient et qui s'appliqueraient de droit, alors que leur contenu est insuffisant car moins contraignant que ce que peuvent décider les collectivités locales, particulièrement pour ce qui concerne les publicités et enseignes lumineuses. Inversement, le règlement national implique une interdiction stricte de la publicité dans certains périmètres et notamment aux abords des monuments historiques alors que les règlements locaux l'autorisent en général au minimum pour le mobilier urbain. Dans une telle hypothèse, le pouvoir de police du Maire serait transféré au Préfet. Or, se voir imposer une réglementation nationale a minima n'est pas souhaitable.

L'élaboration d'un nouveau document à l'échelle métropolitaine nous offre justement l'opportunité de fixer ensemble un socle de règles communes que nous voulons voir appliquer sur l'ensemble du territoire, avec comme objectif un équilibre entre préservation du cadre de vie, protection du patrimoine et dynamisme économique. Aujourd'hui, la diversité des règlements en vigueur n'assure pas cette cohérence pourtant nécessaire.

Le règlement de publicité métropolitain devra apporter une réponse adaptée localement à l'ensemble des spécificités du territoire de nos communes qui doivent être étroitement associées à ce processus, d'autant qu'elles ont pour la plupart exercé cette compétence et affirmé des règles et des principes en la matière. Des zonages différents pourront ainsi être proposés pour apporter une réponse réglementaire particulière au regard du patrimoine à protéger, qu'il soit architectural ou paysager.

Le nouveau règlement devra également fixer des règles pour l'implantation des enseignes commerciales en permettant un meilleur contrôle, puisque ces enseignes sont soumises à autorisation dès lors qu'un règlement aura été adopté.

C'est aussi la possibilité qui nous est offerte de définir la place que doit prendre la publicité, par exemple pour nos projets urbains et nos grands équipements ou lors d'événements sportifs et culturels marquants qui rythment le calendrier de notre Métropole.

D'autres évolutions sont également souhaitables. A titre d'exemple, le règlement actuel de la Ville de Lyon limite à 16 mètres carrés la taille des bâches publicitaires qu'il est possible de disposer sur les façades d'immeubles, alors même que cette limitation ne s'applique pas aux monuments historiques et aux bâtiments classés. Dans le cadre de notre nouveau règlement métropolitain, il pourrait être opportun d'autoriser un affichage sur les bâches publicitaires de plus grandes dimensions, afin de rendre attractifs ces espaces publicitaires. L'objectif : permettre aux copropriétés de trouver des sources de financement nouvelles pour les travaux de ravalement de façade souvent très élevés et dissuasifs et concourir ainsi à la qualité esthétique de nos villes et espaces publics.

De forts enjeux existent également autour du numérique, en réponse aux évolutions des technologies et en contrepartie d'une moindre densité des panneaux publicitaires sur notre espace public.

L'élaboration du règlement métropolitain doit se faire sur la base d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en premier lieu les Communes mais aussi avec les représentants des organisations professionnelles des afficheurs et des enseignes, les chambres consulaires, sans oublier les usagers et les citoyens à travers les associations de protection du cadre de vie. L'appropriation par le plus grand nombre de ce nouvel outil est la condition de sa réussite loin de tout dogmatisme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Avec cette délibération, nous mettons en place le cadre budgétaire de travail sur le futur règlement métropolitain de la publicité, compétence qui était communale jusqu'en 2010, transférée à la Communauté urbaine et donc à la Métropole, et qui doit être mise en conformité avant 2020. Peut-être vais-je vous surprendre, monsieur le Président, mais cela me paraît intelligent car le visiteur qui circule sur nos axes traversent bien sûr des Communes et donc l'impact visuel de la publicité dans l'espace public est nécessairement un enjeu partagé.

D'ailleurs, avant que ce règlement ne devienne communautaire, les Communes qui s'y étaient intéressées n'avaient pas travaillé isolément. Au contraire, le travail se faisait en liaison étroite avec l'Etat dans l'objectif d'une relative homogénéité des règlements pour les rendre plus compréhensibles donc mieux applicables par les afficheurs comme par nos habitants. Rappelons que quand nous limitons le droit à publicité, ce ne sont pas que les annonceurs qui s'inquiètent mais parfois aussi les propriétaires qui en espèrent un revenu.

Mais je ne vous surprendrai pas en répétant que ce n'est pas parce qu'un sujet est métropolitain qu'il n'est plus communal. Les règlements en cours ont été construits par chaque Commune avec l'Etat et il est nécessaire que le prochain règlement métropolitain tienne compte des acquis de chaque Commune et soit travaillé en étroite

concertation avec les Villes. Encore un exemple qui mériterait d'enrichir la notion de compétences articulées. Sur ce règlement de publicité, nous souhaitons clairement que, comme le prévoit dans sa grande sagesse le code de l'environnement -sagesse qui aurait pu inspirer notre pacte de cohérence-, les Communes soient étroitement associées comme pour le PLU-H. Nous demandons donc que leurs délibérations éventuelles, consultatives certes mais utiles, soient intégrées dans l'agenda de travail métropolitain.

Ce règlement est nécessaire tant il faut résister à la pression de la publicité et nous partageons les différentes remarques faites par Beatrice Vessilier sur la publicité qui marque, au-delà de nos villes, notre société et notre économie.

Vous savez sans doute que les dépenses marketing et commerciales peuvent dépasser 10 % du chiffre d'affaires dans les entreprises du numérique ; j'ai connu un éditeur mondial de logiciels qui dépensait plus de 50 % de ses revenus en marketing et commercial. IBM ou APPLE dépensent plus en marketing qu'en R&D. Entre 1996 et 2005, les dix plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales ont consacré 749 milliards de dollars en marketing et administration des ventes, soit 2,6 fois le montant en R&D. Les dépenses des annonceurs des marques de luxe devraient augmenter de 3 % en 2016 et de 837 millions de dollars, selon l'agence Zenith.

Bref, dans ce monde dirigé par l'offre, il faut dépenser de plus en plus pour convaincre le consommateur de consommer et, à ce jeu, ce sont les gros qui gagnent. Ce monde de l'offre est incroyable puisque, dans le même temps qu'il dépense toujours plus pour nous convaincre d'acheter, il utilise ce même financement pour nous donner l'illusion de la gratuité dans cette société du numérique. Pour nous faire acheter, il faut de la pub et, pour être sûr de capter le temps de cerveau disponible dont parlait Béatrice tout à l'heure, il faut que la pub paie les réseaux de communication qui nous donnent l'illusion de la gratuité. Le consommateur paie ainsi deux fois : la pub qui le fait acheter et celle qui le connecte aux réseaux gratuitement.

Ce monde marche sur la tête mais, je vous rassure, comme disait Marx : "Le capitalisme crée les conditions de son propre dépassement". Il invente la gratuité pour nous attacher à ses pubs. Nous inventerons une société de la réponse aux besoins de tous et de chacun, une société qui développera la gratuité contre la marchandisation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, après avoir pris notre leçon de marketing international, je crois que l'on peut peut-être revenir dans nos problèmes et dans nos périmètres. En tout cas, merci pour toutes les informations qui viennent de nous être données. Marx a aussi dit que tout système comporte en lui-même un système autodestructeur ; on peut aussi réfléchir à cela.

Nous sommes conduits à nous prononcer sur les modalités d'élaboration du règlement local de publicité métropolitain. Et nous souhaitons, au nom du groupe, souligner quelques points.

42 communes sur les 59 de la Métropole sont couvertes par un règlement local de publicité. Parmi celles qui en sont dépourvues, certaines n'ont pu être alertées ou informées à temps et correctement. Quand elles ont envisagé la constitution de ce règlement local, il leur a été opposé sa non-pertinence compte tenu de la proximité d'élaboration du PLU-H et donc tous les travaux de constitution de ces nouveaux règlements locaux ont été interrompus. Et nous apprenions par la suite que les services métropolitains ne pouvaient, pour des raisons d'effectifs, conduire cette démarche en concomitance avec l'élaboration du PLU-H. Alors hors délais pour publier leur règlement local, elles sont donc soumises à un règlement national dont le contenu est plus que flou, les plaçant dans des conditions parfois difficiles. Ce n'est pas faute d'avoir alerté la Métropole sur les problèmes rencontrés par ces Communes.

Mais la caducité de ces règlements locaux interviendra en 2020 en raison de l'application de dispositions conformes au Grenelle 2 et de sa substitution à un règlement métropolitain ; nous le savons depuis 2010, confirmé par les décrets de 2012.

Nous trouvons dommageable que nous n'ayons pas suffisamment anticipé pour profiter des travaux sur le PLU-H -comme indiqué auparavant- et mutualiser les énergies mobilisées, les temps de nos réunions, les efforts déployés et pour aborder les travaux sur le règlement de publicité métropolitain. De plus, dans ce contexte, le calendrier imposé correspond à celui du prestataire -ce qui nous a beaucoup étonnés- alors que nous sommes maître d'ouvrage. Ceci nous laisse plus que perplexes.

Nous voilà donc confrontés désormais à des travaux dans un délai plus que contraint, soit un an, entre la prescription et l'arrêt de projet pour un projet somme toute ambitieux, qui doit intégrer non pas uniformément les mêmes prescriptions sur l'ensemble du territoire mais bien tenir compte, monsieur le Président, des spécificités des territoires. D'ailleurs, c'est un thème que vous reprenez très régulièrement justement : vous avez fait allusion à cela tout à l'heure et pendant les premières journées de cette semaine dans les différents travaux des congrès d'un week-end où nous nous sommes trouvés : la spécificité des territoires et donc des Communes.

Il est inutile de rappeler que les Maires, dont le pouvoir de police s'exerce dans le cadre de cette compétence, doivent impérativement être écoutés et entendus, que la contrainte de temps ne doit pas obérer la prise en compte et les demandes de ces mêmes Communes car, légitimement, elles ont la connaissance de leur

périmètre et elles savent, elles, garder du temps et ne pas dépenser du temps ; elles savent effectivement rester dans des délais.

Les travaux sur le PLU-H -nous le savons- ont nécessité du temps, de l'énergie, des échanges répétés et constructifs. Nous ne disposerons pas des mêmes délais. Aussi, gageons que les recommandations des Communes soient bien intégrées dans ce nouvel instrument de planification pour éviter de voir ces dernières prises dans un embouteillage métropolitain.

Notre groupe votera cette délibération, un brin fataliste sur les délais et nous n'aimons pas cela mais nous voterons tout de même cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux dire qu'évidemment, on va travailler au niveau de la Métropole avec chaque Commune sur l'élaboration de ce règlement. Je peux vous dire tout de même que le plan local d'urbanisme et de l'habitat, c'est un travail phénoménal : les services ont tenu 500 à 600 réunions sur notre PLU-H, c'est dire la charge de travail qu'ils ont eue à nous proposer pour que nous puissions voter l'année prochaine un nouveau PLU-H mais je vous promets que nous allons travailler ensemble sur ce nouveau règlement local de la publicité.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1598 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Etudes globales - Mise en sécurité et maîtrise d'oeuvre de la place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1598. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la semaine dernière, vous avez annoncé la teneur et le planning de l'opération Coeur Presqu'île qui doit permettre de remettre à niveau les espaces publics emblématiques et structurants de la Presqu'île devenus inadaptés aux usages actuels très intenses que l'attractivité de ce secteur a induits.

Les aménagements sont vieillissants : quarante-deux ans pour la rue Victor Hugo, souvent encombrée par du mobilier urbain accumulé au fil du temps et en proie à des conflits d'usages, notamment avec les livraisons et, de temps en temps, avec le stationnement sauvage.

L'opération est d'ampleur puisqu'elle s'étend de la place Carnot à la place des Terreaux, en passant par la rue Victor Hugo, la rue de la République et un certain nombre d'espaces publics adjacents : je pense notamment aux espaces publics situés à proximité de l'Hôtel de Ville avec la place de la Comédie, la place Tolozan ainsi que la place Louis Pradel.

L'ambition recherchée, l'étendue de l'intervention souhaitée et la volonté d'une cohérence d'ensemble impliquent un temps de gestation plus complexe que sur un simple espace public habituel.

Il s'agit de faire des choix de durabilité dans une équation financière qui est contrainte. Ce seront tout de même plus de 20 M€ que nous allons investir au cœur de Lyon d'ici la fin du mandat, avec un niveau d'intervention varié dépendant de l'état actuel des espaces et des moyens dont nous disposons. Ces investissements seront à la hauteur de ce que représentent ces espaces ; je le rappelle, la Presqu'île est aujourd'hui le premier pôle commercial en termes de chiffres d'affaires sur l'ensemble de la Métropole.

Cette première délibération est un premier pas dans l'individualisation des programmes. Elle concerne ici la place des Terreaux qui fait partie des sites sur lesquels nous opérons une rénovation complète. Je rappelle aussi l'intervention conjointe réalisée par la Ville de Lyon et qui est engagée aujourd'hui sur la rénovation de la fontaine Bartholdi pour plus de 3 M€ ; ces travaux spectaculaires sont en cours et la livraison est escomptée pour la fin de l'année 2017.

Derrière cette opération, il y a aussi un enjeu, c'est l'enjeu de prendre en compte l'intensification des usages qu'a connue notamment la place des Terreaux avec des regroupements événementiels, les livraisons des cafés et restaurants qui bordent cette place, le passage permanent de bus au sud et à l'ouest. Et il convient de rappeler que cette place doit rester le piedestal des monuments remarquables qui la bordent, avec notamment le musée des Beaux-Arts et l'Hôtel de Ville de Lyon et avec toutes les contraintes que nous connaissons, notamment avec la présence du parking en sous-sol.

Le choix d'une maîtrise d'œuvre identique à celle qui a conçu l'espace n'est pas contestable du fait du droit de propriété intellectuelle indéniable sur cet espace mais les leçons du passé seront retenues par tous les intervenants. L'œuvre sera ainsi parachevée.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, en protestation à vos méthodes qui n'en finissent pas de se répéter, je n'interviendrai malheureusement pas sur le fond du dossier Cœur de Presqu'île comme je l'avais prévu. Parce que je vous le dis comme nous sommes nombreux à le penser, ça suffit ! Nous en avons assez de vos méthodes grossières qui ne respectent pas les simples règles de courtoisie, encore moins le protocole républicain et parfois même pas le code des collectivités.

Ce dossier n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, à la Métropole comme à la Ville. Le Cœur de Presqu'île est typiquement un sujet qui nécessite un vrai travail collaboratif, une concertation de tous ceux qui peuvent apporter une expertise, qu'elle soit technique ou d'usage, pour aboutir aux meilleures solutions dans l'intérêt général. Or, comme sur la plupart des dossiers, vous refusez systématiquement d'associer les élus concernés. Sur ce plan Presqu'île, nous vous avons demandé il y a près d'un an la mise en place d'un comité de suivi. Depuis, celui-ci ne s'est tenu qu'une seule fois. Et encore ne s'est-il agi que d'information et d'annonce d'un calendrier de travail qui n'a bien sûr pas été tenu de votre fait.

Aucune concertation donc, à peine ensuite une information et dans des délais qui laissent pantois. Jugez-vous-même :

- pour les terrasses de la Presqu'île, vous nous avez présenté le projet à la va-vite, sans marge de discussion possible, nous imposant un rendez-vous le jour de la conférence de presse ;

- pour Victor Hugo, même scénario à la veille d'une réunion publique ;

- et pour le Cœur de Presqu'île, monsieur Le Faou a contacté mes services hier matin 9 novembre, six jours après la conférence de presse présentant publiquement le projet, je dis bien six jours après que toute la population soit informée par les médias, pour demander un rendez-vous -je le cite- : "Dans l'idéal, avant le Conseil de Métropole du 10 novembre". Appeler au 9 le matin pour avoir un rendez-vous avant 14 heures 30 aujourd'hui, connaissant par ailleurs parfaitement les circonstances personnelles qui m'empêchaient de me rendre disponible ce jour-là. Je crois que, cette fois, vous avez atteint le summum de l'incorrection.

Oui, je suis en colère. Et non, je n'ai aucun plaisir ni aucun intérêt à m'opposer frontalement à vous. Mais cela fait trop longtemps que vos méthodes parasitent le travail de nos assemblées. Nous ne comprenons pas cette attitude à la fois stérile et puérile, dont je suis bien loin d'être la seule cible puisque des élus républicains mais aussi des élus de votre propre majorité, y compris des Vice-Présidents, partagent ce sentiment. Ne l'oubliez pas, nous sommes tous, comme vous, des élus de la République.

Et les élus ne sont pas les seuls à faire les frais de votre mépris. Votre politique de la chaise vide à la réunion pour le musée des Tissus couvre ce Conseil, notre Conseil de Métropole de honte. Quel mépris envers notre ville et son patrimoine et son histoire ! Quel mépris envers nos partenaires, à commencer par l'Etat ! Quel mépris envers les Lyonnais tellement attachés à ce musée. L'Etat, la Région et même la CCI ont fait des gestes, certes insuffisants mais ils ont fait des gestes significatifs d'une volonté de trouver une solution. Et cette volonté, vous ne l'avez pas eue jusque-là. Aujourd'hui, vous devez engager nos collectivités pour sauver ce musée. En refusant de le faire, vous signerez l'arrêt de mort, vous le savez parfaitement ; vous en porterez alors seul l'entière responsabilité.

Pour en finir, monsieur le Sénateur-Maire, les pleins pouvoirs que vous cumulez vous obligent. Ils vous obligent à respecter les élus des assemblées que vous présidez. Ils vous obligent à respecter notre patrimoine et à le défendre. Ils vous obligent à respecter les habitants de cette Métropole. Nous espérons une seule chose à l'avenir : pouvoir enfin travailler plus sereinement et de façon constructive. Mais, pour le moment, cela ne tient qu'à vous.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, avant de rentrer dans le cœur de mon intervention, je suis un peu surpris par la dramatisation des propos de monsieur Broliquier et je voudrais simplement rappeler que, plus précisément sur cette affaire de Presqu'île, deux dates qui me paraissent envoyer des signes extrêmement positifs de l'association étroite faite au Maire d'arrondissement que vous êtes.

La première chose, c'était la tenue d'une réunion publique où vous étiez présent, nous étions présents avec Michel Le Faou et vous-même le 20 octobre, pour évoquer ensemble avec les habitants, auprès des habitants du deuxième arrondissement la rénovation de la rue Victor Hugo et je crois que, lors de cette réunion, vous avez eu toute la place nécessaire pour exprimer votre avis ; et vous nous avez d'ailleurs, je crois, publiquement remerciés de la bonne tenue de cette réunion et de la qualité des projets. Donc je suis un peu étonné de cette dramatisation aujourd'hui.

Je donnerai une autre date : vous avez été reçu par le Président de la Métropole le mercredi 26 octobre pour pouvoir évoquer avec lui l'ensemble de ces projets. Donc je ne comprends pas le ton un peu dramatique de cette intervention.

Je voudrais simplement rappeler, pour ma part, que la Presqu'île est un enjeu majeur, bien sûr pour la Ville de Lyon mais aussi pour la Métropole et, à mon sens, au moins pour trois raisons : la première, bien sûr c'est un lieu de patrimoine, un lieu de forte identité ; c'est un lieu qui concentre des équipements et des événements culturels des événements sportifs ; c'est un lieu aussi de développement économique. Je rappelle que cette Presqu'île est le premier pôle commercial de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui va d'ailleurs encore se développer avec le quartier Grolée et le Grand Hôtel Dieu et sa Cité internationale de la gastronomie.

On entend souvent aussi dire que rien ne s'est passé depuis trente ou quarante ans sur ces lieux. Il est bien de rappeler que, depuis 2001, c'est plus de 16 projets qui ont été engagés sur cette Presqu'île. J'en cite quelques-uns : la place des Jacobins, la place Bellecour, les Rives de Saône, les Terrasses de la Presqu'île et bien sûr le développement de la Confluence ainsi que des projets que nous menons avec des partenaires privés ; je les ai cités tout à l'heure à travers le Grand Hôtel Dieu et le quartier Grolée.

Je voudrais souligner aussi -et vous l'avez souligné avec nous d'ailleurs, monsieur Broliquier, lors de la réunion publique que nous avons menée ensemble auprès des habitants du deuxième arrondissement, auprès des commerçants du deuxième arrondissement- la cohérence de ce qui vient d'être présenté par Michel Le Faou avec les projets déjà réalisés ou les projets en cours.

Et, au-delà de cette cohérence, je crois que la rénovation du Cœur de Presqu'île répond à quatre objectifs, auxquels vous avez adhéré, je crois, avec nous et l'ensemble de vos élus présents : le premier est bien sûr l'attractivité du secteur. Le deuxième, c'est la mise en valeur du patrimoine, de l'histoire de cette Presqu'île. Le troisième objectif, c'est de renforcer le dynamisme économique et commercial de cette Presqu'île et le dernier -auquel vous avez été étroitement associé-, c'est de faciliter le quotidien, en particulier des habitants du premier et du deuxième arrondissement -et je voudrais, comme Maire d'arrondissement, souligner cette préoccupation- ainsi que le quotidien de tous les Métropolitains et de nombreux touristes.

Faciliter, c'est favoriser la vocation piétonne, c'est améliorer les cheminements, c'est le partage de l'espace entre les piétons, les vélos, les problématiques de livraisons et cela se construit, notamment avec les habitants et avec les commerçants. Et je voudrais souligner ici -parce que c'est l'occasion- l'action forte de Fouziya Bouzerda auprès des commerçants de l'ensemble de cette Presqu'île pour les associer étroitement à ces rénovations et aux nouveaux usages.

Sur les quatre ans qui viennent, la Presqu'île va continuer cette profonde mutation, en liant toujours l'attractivité et la proximité, jamais en opposant ces deux notions et je voudrais le dire aussi -vous ne m'en voudrez pas- avec en toile de fond -parce que c'est une obsession-, l'emploi parce que, pendant ces quatre ans, ce sont des travaux donc c'est du travail pour les entreprises qui interviendront sur ce secteur et c'est aussi de l'emploi à venir avec les nouvelles implantations de commerces ou d'entreprises sur ce secteur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à rassurer immédiatement monsieur le Président : il n'est pas dans mes intentions de vous annoncer la création d'une nouvelle association à l'instar de Grand Est Métropole, dont vous connaissez d'ailleurs tous l'existence et qui voit son nombre d'adhérents augmenter jour après jour. Non, le déclassement de l'A6-A7 n'est pas à l'ordre du jour, même si cela me dérange d'en parler.

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme relative à la protection du patrimoine lyonnais et ici, en l'occurrence, la place des Terreaux. Il est bien évident que notre groupe se prononcera favorablement.

La conservation de notre patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, est une priorité tout simplement parce qu'elle est plus qu'une conservation, elle est une transmission. Et vous, monsieur le Président, qui avez été, à vos heures de gloire, professeur de lettres classiques, ne pouvez qu'en être convaincu.

Si nous sommes bien conscients que la Ville de Lyon possède de nombreux sites à la valeur exceptionnelle, chacune des Communes de la Métropole possède elle aussi des éléments patrimoniaux chers au cœur de chaque habitant. Si leur intérêt notamment historique peut sembler moindre, ils n'en revêtent pas moins une grande importance, y compris symbolique pour nos administrés. Je souhaite donc que notre assemblée, tant par le biais de la PPI que du PLU-H, y soit particulièrement attentive dans l'avenir.

En fait, notre groupe serait intéressé plus généralement de savoir comment, selon quels critères, monsieur le Président, vous opérez vos choix en matière d'aide aux projets de territoire. Quelle est votre vision ? Comment la partagez-vous ? Nous vous posons la question parce que des signes peu encourageants nous ont été adressés récemment.

Prenons le déclassement de l'A6-A7 -et oui, tout se tient !- : on ne sait toujours pas où sont les financements mais on y va tout de même ! D'autres opérations programmées à la PPI vont-elles en faire les frais ?

Autre signe peu encourageant, le positionnement de la Métropole quant à l'avenir du musée des Tissus et des Arts décoratifs. S'il est bien un musée qui témoigne de la richesse du patrimoine artistique et artisanal de Lyon, c'est bien celui-ci. L'absence injustifiée et injustifiable de la Métropole dans le tour de table initié par monsieur le Préfet de Région nous interpelle fortement. Est-ce une volonté délibérée de votre part de vous désister le jour pour le lendemain afin de ne pas participer au tour de table des négociations ? Et ne nous répondez pas que le devenir du musée des Tissus est une affaire de dépenses de fonctionnement, n'ayant rien à voir avec le sujet de ce jour qui traite de dépenses d'investissement. Notre débat porte, au-delà de la nomenclature budgétaire, sur notre patrimoine et les mesures que nous sommes amenés à prendre pour le sauvegarder et le transmettre.

En conclusion de mon intervention, si nous sommes bien évidemment prêts à vous accompagner dans la remise à niveau des espaces publics de la Presqu'île et augmenter ainsi fortement le montant total des autorisations de programme afférentes, il nous manque une vision claire et partagée des politiques globales que vous menez sur l'ensemble de notre territoire en matière d'aides aux projets, notamment patrimoniaux.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement sur la méthode, d'abord pour vous répondre à vous. Je vous rappelle que, sur les travaux A6-A7, nous avons eu un certain nombre de discussions communes, un groupe de travail, une commission où nous avons largement débattu parce que j'ai dit qu'évidemment, pour pouvoir porter cette position et obtenir ce qu'on n'a jamais obtenu d'un Ministre des transports, il valait mieux qu'il y ait une forme de consensus de la part de notre assemblée, ce qui à l'époque était le cas. Donc je pense qu'on va obtenir -je suis même sûr- le déclassement de l'A6-A7 et on va travailler aussi sur les contournements "est" de Lyon. Je suis en train d'y travailler mais vous comprenez bien qu'avant de pouvoir partager les choses, il faut d'abord qu'on étudie un peu les dossiers parce que si j'arrive devant vous en n'ayant rien à vous dire, vous me reprocherez le vide des réunions.

Donc nous y travaillons et ce dont je me suis aperçu, c'est que, sur un certain nombre de points qui pourraient être nécessaires pour boucler le grand contournement de Lyon, non seulement loin de nuire à un certain nombre de vos territoires, cela pourrait plutôt leur apporter quelque avantage dans la mesure où, chaque matin, ils sont à quelques endroits totalement embolisés et que les queues qui existent à tel ou tel point de contact entre les différentes autoroutes sont aujourd'hui totalement préoccupantes. Et je parle d'aujourd'hui ; si on se projette dans dix ans, dans quinze ans, cela risque d'être pire.

Alors, moi, je suis toujours de ceux qui pensent que, plutôt que défendre des situations passées, il vaut mieux essayer de préparer l'avenir.

Je rappelle que, sur ce sujet, nous avons fait vingt-cinq réunions publiques où nous avons évoqué l'A6-A7. Alors, je veux bien qu'on ne fasse jamais de la concertation mais enfin, tout de même, on y passe un certain temps, avec tout le monde d'ailleurs parce que -comme l'a rappelé tout à l'heure David Kimelfeld- on en prend avec vous, monsieur le Maire du deuxième arrondissement ; je vous ai effectivement reçu pendant une heure pour vous présenter les projets de la Presqu'île et aujourd'hui vous montez sur vos grands chevaux.

Je vous rappelle que notre discussion s'était conclue par le fait que j'étais prêt à vous voir régulièrement, une fois par trimestre, pour faire le point sur les dossiers. Encore évidemment conviendrait-il que, derrière nos réunions, vous n'alliez pas porter des paroles où, finalement, l'on dise que le Maire de Lyon c'est un "moins que rien", que rien ne se fait, etc. Je veux dire que la courtoisie, elle doit toujours être réciproque et que je ne suis pas sourd, qu'à Lyon, je connais tout de même au moins une ou deux personnes ! Et donc ce qui peut se dire ici ou là, je ne tarde pas à le savoir et donc, comme j'ai des oreilles qui sont assez réceptives, je sais la façon dont on use ! Et donc, si vous me permettez, "à courtoisie demandée, courtoisie aussi accordée de la part de ceux qui la demandent".

Voilà, je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1601 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention à la société anonyme Gabriel Rosset - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1601. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour la commission pour une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 1 750 000 € au profit de la société anonyme Gabriel Rosset pour la démolition de la résidence Vert Buisson de 76 logements au sein du quartier Saint Jean à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1604 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Hôtel-Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1604. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Dans le cadre du projet Hôtel-Dieu, il s'agit de l'aménagement des espaces publics attenants et nous sommes saisis pour une individualisation complémentaire d'autorisation de programme qui a reçu l'avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, je ne dis pas que je ne suis pas d'accord sur les projets, je dis tout simplement que je veux être associé à leur conception parce que le territoire sur lesquels ils vont voir le jour. Elu majoritairement, c'est donc uniquement un principe d'application de la démocratie que je demande, cela ne me semble pas très compliqué.

Ensuite, sur le fond, je suis légaliste ! C'est vous qui avez la majorité, donc c'est vous qui, au final, arrêtez les décisions mais écoutez-moi, écoutez-nous avec mon équipe municipale, avant de présenter des projets tout ficelés. On n'est pas là pour donner de l'information, on est là pour concevoir des projets ensemble. C'est vous qui avez le budget et c'est vous qui avez la décision finale. Donc c'est bien vous qui arrêtez les décisions et je n'ai jamais eu de discours différent, un en public, un en privé ; je peux apporter de nombreux témoins à ce sujet.

Mais revenons à l'Hôtel-Dieu. Le succès de ce projet est une nécessité majeure pour l'avenir de notre cœur d'agglomération.

En son temps, nous avons dit que nous ne partagions pas l'option du tout-commerce que vous avez choisie, en contradiction avec la vocation originelle de l'Hôtel-Dieu et l'équilibre économique de la Presqu'île. Et je vous assure que nous serions plus heureux de nous être trompés que d'avoir eu raison sur ce dernier point. L'avenir nous le dira... C'est bien la raison pour laquelle nous serons toujours favorables à tous les choix qui contribueront au succès de ce grand projet. Je ne peux pas être plus clair.

Ce succès que nous appelons de nos vœux passe notamment par une intégration réussie dans notre cœur historique de la ville. C'est d'ailleurs là que se situe le principal investissement financier de la Métropole pour accompagner les investisseurs privés qui portent l'intégralité de ce projet. Le Grand Hôtel-Dieu doit briller sans écraser physiquement et commercialement la Presqu'île. Il doit être une véritable locomotive, un point d'attractivité et de rayonnement pour le secteur. Il le sera à n'en pas douter, notamment grâce à la future Cité de la gastronomie. Mais cette intégration passe avant tout par une architecture et des aménagements publics adaptés.

Alors, pour l'architecture, comme vous, nous faisons pleine confiance à Didier Repellin et Albert Constantin, même si les réalisations de la rue Bellecordière, de l'avis de tous, sont nettement plus massives qu'il n'y paraissait sur les plans originaux ou sur les images de synthèse initialement présentées. Et vous le savez, je suis aux premières loges pour le constater.

Pour les abords, c'est justement l'objet de ce rapport qui annonce trois axes d'intervention :

1° - L'aménagement du parvis du quai Jules Courmont. Vous nous rassurez en annonçant un aménagement de qualité. Une vraie lapalissade compte tenu de la qualité architecturale et environnementale du lieu. Pour autant, on est bien loin des belles images vendues lors des précédentes campagnes illustrant un axe nord-sud enterré, voire sans ou presque sans circulation, avec un accès piéton ouvert sur le Rhône et sur une halte fluviale. A défaut, vous préconisez la suppression du stationnement et la diminution des voies de circulation sur l'axe nord-sud au profit de l'élargissement du trottoir pour améliorer la déambulation et favoriser la mise en valeur de la façade du grand dôme et de l'entrée de l'hôtel. Nous ne pouvons que souscrire à ces objectifs.

2° - Concernant les modifications sur la rue Bellecordière, je me réjouis de vous avoir finalement convaincu de ne pas piétonniser totalement cet axe pour ne pas pénaliser les activités économiques voisines. Nous souscrivons donc pleinement au choix de la zone de rencontre qui permettra, en effet, une continuité de service pour les activités installées de longue date sur ce secteur.

A ce sujet, un recoupement d'informations nous laisse entendre que l'autorisation de terrasse sur la rue Bellecordière ne sera pas renouvelée en 2017. Pouvez-vous le confirmer ? D'importants travaux d'assainissement suivis des travaux de voirie devraient entraîner une occupation de l'espace public incompatible avec les activités habituelles. Une décision sans doute nécessaire mais très lourde de conséquences pour les cafés-restaurants qui sont déjà très fortement impactés par le chantier de l'Hôtel-Dieu.

3° - Enfin, je le redis, si l'Hôtel-Dieu est un projet majeur pour Lyon, il ne doit pas se concrétiser au détriment de son environnement pour ne pas perturber les équilibres fragiles de la Presqu'île, d'où le grand intérêt à porter aux acteurs du quartier notamment. Sur le plan commercial, il est à craindre que tout le monde ne vous suive pas, à commencer par les consommateurs. Ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons mais il faut en tenir compte et en tenir compte dès maintenant.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Bouzerda, vous voulez dire quelque chose ou non ? Vous n'êtes pas obligée.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Non, mais peut-être juste quelques observations sur le commerce.

On est dans une temporalité particulièrement favorable au niveau de la Presqu'île. On a un calendrier d'ouvertures sur Grolée particulièrement dynamique et, dans le cadre de l'Hôtel-Dieu, on a suivi avec attention la commercialisation, notamment avec Scaprim où on a, mois par mois, des rendez-vous et pas plus tard qu'il y a quinze jours effectivement, on faisait un bilan. C'est particulièrement important parce que -vous le savez-, pendant longtemps, on a eu des projets et surtout des perspectives en termes de commercialisation qui avaient été un petit peu ralenties sur ce quartier Grolée. Et donc aujourd'hui, le fait d'être dans cette temporalité, c'est-à-dire redynamisation et réouverture quasiment de toutes les cellules en 2017. A partir de novembre déjà, on a eu l'inauguration du Hard rock café et d'autres commerces, puis sur tout le premier semestre 2017, avec près d'une dizaine de cellules qui réouvrent. On est sur cette temporalité avec l'Hôtel-Dieu puisque fin 2017, l'ensemble des coques seront livrées et le plan commercialisation a déjà été travaillé et est en cours de validation.

Donc on est vraiment sur cette focalisation, on n'a pas de cannibalisation. On a un projet de rénovation urbaine qui permet, en plus, d'accompagner toute cette redynamisation puisque, finalement, on voit que le fil se déroule sur l'ensemble de la Presqu'île, avec la rénovation de la rue de la République, la place de la République où les travaux commencent dès la semaine prochaine et où la présentation a été faite aux commerçants, avec les services techniques pour organiser avec eux les livraisons, les aménagements et directement sur place pour caler au mieux, notamment avec les périodes de fin d'année, l'ensemble des travaux.

Donc je pense qu'aujourd'hui, les craintes sur ces aspects commerciaux, sur ces aspects de traitement très fins et de suivi de commercialisation ne sont pas fondées.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Enfin, en tout cas, d'ici 2018, chacun pourra juger de l'excellence ou pas de l'Hôtel-Dieu et moi, je ne demande qu'à être jugé sur pièce !

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2016-1605 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Convention de financement des études relatives à la phase projet de la première tranche de travaux avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, SNCF gares & connexions et la SPL Lyon Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1605. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que le projet, le beau projet d'extension et de totale requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu est particulièrement important et complexe, qu'il réunit de nombreux acteurs.

Pour que chacun de ces acteurs ne poursuive pas son objectif de développement isolément mais bien dans une dynamique d'ensemble coordonnée, il vous est proposé, après les études préalables, d'engager les études projets, des études réellement indispensables pour un projet d'une telle complexité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le développement du pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu est un enjeu fort pour notre territoire. Au-delà, il a un impact national et international car il constitue le cœur du nœud ferroviaire lyonnais.

Pour mémoire, les objectifs de ce projet sont le desserrement, la désaturation et l'augmentation de la capacité de la gare et du pôle d'échanges mais également le renforcement des intermodalités pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode -il s'agit bien là d'intermodalité- et enfin, l'amélioration du service aux voyageurs et une meilleure intégration de la gare dans le quartier.

Les élus UDI soutiennent ces objectifs et ce projet. Nous avons cependant, monsieur le Président, deux interrogations :

1° - Premièrement, les travaux qui vont se dérouler au niveau de la gare de Lyon Part-Dieu, y compris ceux concernant la voie L, vont nécessiter une réduction importante du trafic dès décembre 2018 et pour une durée d'un an. D'après les informations en notre possession, plus de 20 % des TER desservant aujourd'hui la Part-Dieu seraient supprimés pour un an. Monsieur le Président, pouvez-vous confirmer cette information ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures de substitution envisagées pour permettre aux Grands Lyonnais de rejoindre chaque matin leur lieu de travail ou leur lieu de résidence ? Avez-vous prévu un renforcement de certaines lignes de transports urbains pour relier les gares de délestage au quartier de la Part-Dieu ? Certains de ces trains seront-ils remplacés par des cars ? Si oui, où ces cars arriveront-ils ? Par ailleurs, où en sont les discussions avec la Région sur cette question majeure ?

2° - Deuxième interrogation, il y a cinq ans de cela, vous nous parliez très régulièrement et avec beaucoup de fierté de votre projet de gare souterraine pour augmenter la capacité de la gare de la Part-Dieu et ainsi régler le problème de saturation du nœud ferroviaire lyonnais. Aujourd'hui, vous êtes beaucoup plus discret. Comme vous le savez, les élus UDI restent favorables à une montée en puissance de la gare de Lyon Saint-Exupéry plutôt qu'au doublement de la capacité de Part-Dieu qui risque d'aboutir à l'engorgement du quartier. Pouvez-vous indiquer au Conseil où en est ce grand projet ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, parce qu'il est un projet phare de notre agglomération, qu'il se déroulera sur trois mandats successifs et parce qu'il touche au cœur de notre agglomération, à l'un de ses principaux centres névralgiques, le projet Part-Dieu est l'objet de toute notre attention et il fait régulièrement l'objet de délibérations débattues au sein de notre Conseil.

Vous savez que ce projet se caractérise à la fois par son ampleur, 177 hectares concernés, et surtout par une stratégie intégrée qui entend complètement requalifier et adapter aux besoins de l'agglomération de demain ce quartier emblématique de notre ville et de notre Métropole et aussi lui redonner la modernité et le caractère innovant qui ont conduit à sa création mais qui ont visiblement vieilli.

Le projet Part-Dieu se décline autour de trois axes coordonnés majeurs :

- celui du quartier à vivre, avec une offre de logements qui sera augmentée et diversifiée, la création de nouveaux équipements en cœur de quartier, des espaces publics requalifiés avec notamment plus de végétation dans un quartier assez minéral, à l'architecture marquée qui sera conservée et remise en valeur ;

- celui du quartier d'affaires au taux de vacance extrêmement faible et qui constitue un potentiel de création d'emplois en cœur d'agglomération ;

- enfin, celui du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, pôle qui réunit la gare SNCF, la gare routière, les infrastructures métro, bus, tramway et Rhônexpress du SYTRAL, les pistes cyclables, les parkings voitures et vélos, les stations de taxis et les loueurs de voitures. Bref, le PEM Part-Dieu c'est une plate-forme de surface somme toute assez modeste mais où sont concentrés des transports nombreux et variés. Ce pôle doit être développé pour faire face à la hausse de sa fréquentation et aussi au développement de tous les modes de transports et de toutes les interconnexions nécessaires.

C'est ce dernier point qui nous intéresse aujourd'hui puisque la délibération que nous allons voter porte sur le lancement des études projet de la première tranche de travaux du PEM Part-Dieu.

Après les études dites "avant-projet" délibérées en 2013, c'est donc la phase projet que nous lançons pour des travaux qui démarreront en 2017 et qui devraient se terminer en 2021-2022. Une première phase de travaux qui consiste à dessaturer, à élargir la gare et le pôle qui l'englobe. Cette gare a trente-trois ans. Créée pour 35 000 voyageurs par jour, elle en accueille aujourd'hui 120 000 et devra en accueillir demain 220 000.

Les travaux vont consister à créer une voie ferrée supplémentaire, la voie L. Ils vont consister à augmenter la surface de la gare afin d'améliorer le transit des passagers ainsi que les services proposés et à requalifier les espaces publics environnants (les places et les artères).

Je veux souligner l'importance et l'ampleur de ce projet, inscrit au CPER 2015-2020 et dans la déclinaison métropolitaine du contrat de plan, pour le troisième arrondissement, pour notre Ville de Lyon, pour notre Métropole et pour notre Région. Il s'agit là en effet de l'un des grands projets structurants et partenariaux sur notre territoire pour ce mandat et pour le prochain, dont le rayonnement et l'intérêt concret, pour tous les acteurs institutionnels comme économiques, dépassent largement notre seul territoire.

Je veux souligner là l'engagement sans faille qu'il a nécessité, de notre Métropole au premier chef et de tous ses partenaires que sont l'Etat, la Région, SNCF réseaux et SNCF gares et connexions.

Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Rassemblement démocrate voteront cette délibération avec enthousiasme car ces travaux d'agrandissement de notre gare et de notre pôle d'échanges sont indispensables et urgents. Ils ne relèvent pas du seul projet de requalification globale du quartier Part-Dieu, pourtant cher à nos yeux, mais ils relèvent aussi d'un sujet de sécurité. Que ce soit dans la gare ou sur les quais, la fréquentation est telle aujourd'hui qu'il nous faut conduire au plus vite ces travaux, dont je ne doute qu'ils feront vivre aux élus du troisième arrondissement quelques moments forts.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots de complément simplement pour dire que si nous vous présentons ce rapport aujourd'hui, c'est parce que nous avons eu la semaine dernière une réunion avec l'ensemble de ces équipes -c'était le jeudi 3- pour nous mettre d'accord sur le lancement des différents travaux.

Monsieur Geourjon me dit : "Est-ce que ça va poser des problèmes de faire de tels travaux ?". Oui, monsieur Geourjon, c'est clair que lorsque l'on fait des travaux de cette ampleur, cela crée quelques problèmes. Moi, je ne connais pas de chantier de cette ampleur qui passe totalement inaperçu. Sur les TER, oui, cela va poser des problèmes. Les équipes travaillent-elles ensemble pour apporter des solutions ? Bien évidemment que oui ! Est-ce que malgré tout cela sera idyllique ? Bien sûr que non ! Donc on pourra encore dire sur ce dossier, comme sur les autres, que cela ne va pas, que l'on fait trop ceci, que l'on fait trop cela... Je connais la ritournelle : tant que l'on fait les travaux, cela ne va jamais. On va voir tous les commerçants, etc. pour leur dire que les choses ne vont pas, que la Métropole, vraiment, c'est quelque chose qui est inepte, etc. Et après, lorsque les travaux sont finis, tout le monde se précipite ; les inaugurations, les rubans, tout le monde est là sur la photo. Donc on va continuer à faire que tout le monde soit heureux pour couper les rubans et nous à travailler discrètement dans l'ombre pour essayer de faire les choses.

Sur le deuxième point que vous soulevez, parce que les travaux que nous réalisons aujourd'hui sont d'agrandissement de la gare pour qu'il n'y ait pas d'accident un jour -comme madame Brugnera le dit-, nous mettons une voie supplémentaire mais cela, évidemment, c'est juste pour sécuriser la situation actuelle, ce n'est pas pour avoir une prospective à dix, quinze ans.

Lors de la même réunion, nous avons décidé que le deuxième projet, cette fois-ci de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, ce qui est un projet plus conséquent, serait évidemment poursuivi. Ce sont les études de Marie-Line Meaux qui remontent, je crois, déjà à cinq ou six ans et donc il est important de pouvoir les poursuivre. Et nous avons convenu, puisque cela touche un certain nombre de Communes, que tous les Maires concernés seraient consultés dans les trois ou quatre prochains mois pour à la fois leur présenter les projets, demander leur avis pour que l'on puisse poursuivre sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et qu'ensuite, un grand débat public tel que celui sur l'Anneau des sciences serait lancé à la fin de l'année 2017.

C'est celui-ci qui porte le projet de gare souterraine où on demandera s'il faut effectivement qu'il y ait des voies aériennes ou des voies souterraines et chacun sera alors amené à donner son avis. Nous aurons une grande concertation à mener à nouveau à cette époque.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2016-1576 - proximité, environnement et agriculture - Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant à une proposition de désignation à l'Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre. Je vous propose la candidature de monsieur Martial PASSI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous passons à une autre pile. Je rappelle que le nombre de dossiers que nous examinons montre que la Métropole de Lyon n'est pas tout à fait à l'arrêt. Monsieur Philip, sur le dossier suivant.

N° 2016-1584 - proximité, environnement et agriculture - Déchets ménagers - Incitation au tri - Attribution d'une subvention en nature à la société Yoyo pour le projet de création d'une plateforme collaborative - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1584. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier numéro 2016-1584 est le projet de création d'une plateforme collaborative pour l'incitation au tri qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

Je répondrai juste à votre remarque de tout à l'heure. Il est évident que de faire de grands travaux à la gare de la Part-Dieu aura des conséquences négatives et provisoires et c'est normal. Mon interrogation était juste sur les mesures pour réduire cet impact négatif qui, je pense, doit être anticipé dès maintenant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Comme je vous l'ai dit, la décision de réaliser ces travaux date de jeudi dernier. Donc, puisque cela date de jeudi dernier, les services réunissant à la fois la Région, l'Etat, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et le Réseau ferré de France (RFF), etc. n'ont pas pu prendre totalement toutes les décisions. Donc, dans les semaines qui viennent, ils vont y travailler pour que tout soit mis en place pour essayer de réduire la portée de ces travaux.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, il y a maintenant vingt ans que notre territoire proposait à ses habitants le geste de tri des déchets à domicile. Cet éco-geste est arrivé dans notre quotidien grâce à l'articulation de plusieurs volontés et surtout aidé par la mise en place d'une taxe dite "pollueur-payeur" gérée par les éco-organismes. Car, ne l'oublions pas, à peu près 80 % des coûts liés à la collecte sélective sur notre territoire sont assurés grâce aux aides d'Eco-emballage, éco-organisme concerné, ainsi qu'à la revente des matériaux.

Vingt ans plus tard, si ce geste est fréquemment cité par les habitants comme un geste utile, il n'est pas toujours pour autant compris et effectué pour de multiples raisons.

Ce qui nous réunit tous ici -enfin nous l'espérons-, après le respect des lois et réglementations en vigueur, c'est bien la préservation de nos ressources naturelles finies et le maintien ainsi que la création d'emplois locaux si possible utiles. De fait, ce geste de tri n'a de sens que s'il est intégré à une politique globale de gestion des ressources faisant une place nette à la consommation responsable mais aussi à l'éco-conception, pour ne citer que ces deux aspects.

En matière de tri, notre territoire n'est ni fer de lance ni en retard puisque 30 % des bacs verts ou jaunes sont inexploitable, le reste est trié en centre de tri et part dans des filières de recyclage dans l'hexagone -comme ceci est indiqué dans le rapport annuel dit Barnier-.

Alors, ce jour, la Métropole, vingt ans après le lancement, accompagne une expérimentation pendant dix-huit mois et sur un territoire multifacettes, à savoir une partie du neuvième arrondissement de Lyon, afin d'élargir le cercle des trieurs par deux moyens concrets : le premier moyen, une forme de monétarisation de cet éco-geste qui peut tout à fait être questionnée ; le deuxième moyen, une démarche communautaire sur un territoire défini avec de vrais gens en contact mais aussi avec une interface numérique -comme l'a dit Thierry Philip-, une plateforme collaborative dont les retours sont très attendus.

Alors, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voit, dans cette expérimentation, trois points :

- le premier : l'ouverture que peut avoir la Métropole vers de nouvelles approches incitant à l'éco-citoyenneté. Et cela, c'est heureux. En effet, si certains de nos services de prospective et développement durable ont recours parfois à des analyses de psychologues sociaux, rien de mieux que de se confronter au réel suivi dans le temps comme dans le cadre de cette expérimentation pour tester les freins et les leviers au geste de tri ;

- le deuxième : nous y voyons une démarche communautaire territorialisée à petite échelle, directement entre acteurs de la chaîne de consommation, avec une interface numérique aidant vraisemblablement efficacement. Et cela aussi, c'est heureux ;

- le troisième : nous y voyons une analyse collective précise qui sera faite et qui est à faire dans dix-huit mois sur la monétarisation de ce geste gratuit parce que relevant du bien public ou alors nous y voyons aussi une réflexion dans dix-huit mois à l'inverse sur la non mise en place d'une tarification globale incitative.

Enfin, en cohérence avec le vaste plan d'amélioration de la collecte mis en œuvre par la Métropole, en particulier dans certaines communes, il semblerait judicieux, dans dix-huit mois, de croiser les différents résultats des impacts en matière de quantité et de qualité de tout ce qui a été mis en œuvre, à savoir le porte-à-porte effectué par les messagers du tri, les expositions assurées par des "tri-trucks" dans le cadre de notre précédent marché de collecte, encore la question de toute l'action associative -et je pense en particulier aux démarches communautaires assurées par l'association Mouvement de palier-, enfin, les animations assurées en milieu scolaire portées par le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable et, pour terminer, cette expérimentation-là.

C'est bien en ce sens que le vote du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés est favorable pour trouver des solutions locales afin de préserver le plus globalement nos ressources. Nous vous remercions d'avoir accepté cette expérimentation et sachez que nous serons très attentifs aux résultats dans dix-huit mois.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée, monsieur le Président. Mais nous avons un raté avec mon Président ; nous avons une interrogation sur le dossier numéro 2016-1592, donc si je peux remplacer ces trois minutes sur ce dossier, ce serait parfait.

M. LE PRESIDENT : Nous avons ensuite le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président et chers collègues, grands naïfs que nous sommes, nous pensions que l'argent public était devenu rare dans notre pays et qu'il fallait l'utiliser avec justesse. Grands naïfs que nous sommes, nous pensions que la Métropole de Lyon traitait avec des entreprises et associations ayant fait leurs preuves et non pas avec des structures ayant à peine six mois d'existence et comptant à peine plus d'un salarié.

Puisque l'on nage dans la candeur, nous pensions, à tort, que l'incitation au tri des déchets relevait des services de la Métropole, qui sont suffisamment structurés pour s'en occuper. Nous aurions même pu penser -soyons fous !- que le futur marché de collecte aurait pu intégrer un genre de prestations similaires chez l'habitant, marché de collecte que nous allons voter tout à l'heure.

Au lieu de cela, nous allons contribuer à la désresponsabilisation de la population, à qui l'on dit en gros : "Vous n'avez pas été capable de faire le tri dans vos poubelles vertes, on va vous donner des sacs pour mettre juste vos bouteilles plastiques et cela sera déjà pas mal et si vous faites bien votre tri, on vous offrira des places de cinéma".

On a rarement vu aussi démagogique dans une délibération de la Métropole. Il fallait un cerveau à la fois boboisé et lui aussi bien naïf pour penser un truc pareil. Nous avons d'ailleurs du mal à voir ce qu'il y a "d'innovant" dans cette délibération, terme utilisé pour sa présentation et qui, en l'espèce, nous semble complètement hors sujet.

Il nous semble que l'argent public pourrait être utilisé à des fins plus utiles.

Notre groupe votera contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Petit, est-ce que vous connaissez les nudges ? Non ? C'est une pratique très utilisée dans le monde anglo-saxon qui consiste à pouvoir inciter à avoir le geste vertueux, c'est ce que font les régions comme la Californie, c'est ce que font beaucoup de pays anglo-saxons et c'est ce que nous essayons de faire au travers de cette délibération. Je suis sûr que mon ami du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés est bluffé que je connaisse les nudges.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2016-1608 - proximité, environnement et agriculture - Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Métropole - Autorisation de signer les marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1608. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport numéro 2016-1608 qui concerne les prestations de collecte des déchets ménagers, l'appel d'offres sur une partie du territoire de la Métropole qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le contexte de cette délibération est pour le moins complètement différent de celui de 2012 et les trois semaines de grève des agents de la collecte en régie qui avaient conduit à se mettre enfin autour de la table. Une commission spéciale sur la collecte des déchets ménagers s'était mise alors au travail dès les semaines qui suivirent et le dialogue n'a pas cessé depuis.

Une commission politique des élus s'est réunie plusieurs fois depuis le début de l'année ; au total, ce sont cinq années de dialogue social, de travail des services et de travail politique qui se traduisent d'abord par le marché qui nous est proposé et, en parallèle, par l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles conditions de la collecte en régie pour lesquelles les discussions, concertations et mobilisations des services et des agents se poursuivent.

Nous pouvons dire que ces nombreuses heures passées en écoute, en respect, en co-construction ne sont pas des heures perdues mais gagnées pour une plus grande efficacité et qualité sociale et environnementale du service de la collecte, qu'elle soit en régie ou en marché privé, ce dernier étant conditionné par un cahier des charges plus exigeant à tous points de vues. Le rôle de l'autorité organisatrice de la Métropole sur l'ensemble du service public de la collecte se trouve grandi et plus visible.

Nous voudrions ici remercier madame Sibeud et les services pour ce travail et saluer l'esprit de responsabilité de tous les acteurs -quelque soit l'avenir d'ailleurs-, les Vice-Présidents compris.

Quelles sont donc les caractéristiques de ce nouveau marché ? J'énumère pêle-mêle : équipages constitués d'un conducteur et de deux éboueurs en secteur urbain dense, organisation "à horaires" donc sans "fini parti", programme "d'actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail", actions pour l'amélioration, études d'optimisation des fréquences, 20 % de plus en heures d'insertion, diversification des postes et qualité des formations produites, y compris contre l'illettrisme, performance environnementale par la qualité propre des véhicules sur le terrain, etc.

Ainsi, les futurs titulaires s'engagent à 100 % de véhicules propres pour les lots n° 1 et 2, à 95 % pour le lot n° 3 et 85 % pour le lot n° 4, soit bien au-delà des préconisations du cahier des charges. Le critère environnemental passe de 10 à 18 % pour valoriser les mieux-disants. Sur tous ces critères, la régie, elle, se devra d'être exemplaire et les discussions doivent se poursuivre avec les agents et les organisations syndicales sur les conditions de la fin du "fini parti", le rééquilibrage des rondes, une meilleure prise en compte de la pénibilité, l'amélioration des conditions de travail, l'articulation vie privée/vie professionnelle, les parcours professionnels et les évolutions de carrière, le reclassement des agents impactés par le passage de trois Communes (Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin et Bron) de la régie en marché. Il est déjà acté le principe de deux samedis sur trois non travaillés.

Pour réaliser ces objectifs de qualité et d'efficacité du service de la collecte et dans le cadre contraint financier qu'impose la réduction des dotations -dont il faudra bien un jour s'affranchir, sous peine de régression des missions de service public-, la délibération nous propose de passer la durée du marché de cinq à sept ans et d'élargir le périmètre de la gestion privée en réduisant d'autant celui de la régie. Ainsi, les trois Communes précédemment citées viennent s'ajouter à Lyon-Villeurbanne, déséquilibrant la répartition privé/public en termes de nombre d'habitants et de tonnes collectées mais équilibrant en termes de moyens techniques et humains. Ce nouveau critère et l'allongement de la durée permettent la maîtrise de l'économie globale du coût de la collecte et donc le financement des deux samedis de congé sur trois.

Nous en prenons acte. Nous alertons pourtant sur le risque toujours possible, sous la pression des contraintes budgétaires, d'une plus ou moins lente dérive qui conduirait à réduire comme peau de chagrin la part de la régie dans la collecte des déchets. C'est pourquoi nous proposons que la concertation constante avec les personnels de la régie et avec les organisations syndicales comme la commission politique poursuivent leur travail respectif car en gros, sur sept ans, c'est plus de 300 M€ HT et la qualité de vie dans notre Métropole qui sont en jeu.

Enfin, dernière remarque, nous devons bien, au regard du plan stratégique de 2006-2007, évaluer les résultats obtenus mais surtout voir, sur les nouveaux enjeux de la densification, de la mobilité, du tri sélectif et des prises de conscience sur ces questions environnementales et sociales, quelles questions nouvelles ils posent, quelles exigences nouvelles et donc quels nouveaux défis et comment nous allons y faire face.

Nous votons, contrairement à 2012, cette délibération, avec les remarques faites.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, la collecte des déchets, compétence historique du Grand Lyon, constitue un élément essentiel du cadre de vie de nos habitants. Dans nos Communes, nous sommes d'ailleurs régulièrement interpellés à ce sujet, surtout lorsque des dysfonctionnements sont constatés.

Cela représente un volume financier considérable, avec un montant global de l'ordre de 83 M€ pour la seule collecte et plus de 142 M€ en intégrant le coût du traitement des déchets.

Plus largement, la gestion des déchets est aussi un enjeu majeur au regard des impacts environnementaux et sanitaires. Sur notre territoire, en effet, la quantité annuelle de déchets ménagers et assimilés collectée s'élève à 402 kilos par habitant dont 48 kilos de collecte sélective et 20 kilos de verre.

Sur le problème de la collecte des déchets, nous devons donc être très attentifs. Dans un contexte financier contraint, le service que nous apportons à nos concitoyens doit être constamment questionné afin d'en améliorer la qualité mais aussi pour atteindre des objectifs de performance toujours plus ambitieux.

L'arrivée à échéance de l'actuel marché nous offre l'occasion de partir sur des bases différentes, afin de mettre en œuvre le projet "nouveau cadre de collecte" dont l'objectif est la mise en place, en mai 2017, d'une nouvelle organisation de la collecte sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

L'un des points de satisfaction pour notre groupe est la nouvelle organisation du travail avec la fin du "fini-parti". Dans les faits, ce mode de fonctionnement créait des problèmes de santé au travail, de qualité de service. Les agents concernés avaient en effet tendance à rouler un peu trop vite et à exécuter des gestes brusques, s'exposant ainsi à des risques d'accidents. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si la Caisse nationale d'assurance-maladie a recommandé, dès 2008 -je cite- "de mettre tout en œuvre pour supprimer cette pratique accidentogène". En CHSCT de notre Métropole, les organisations syndicales ont d'ailleurs majoritairement exprimé leur accord pour la fin du "fini-parti" comme conduisant à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de qualité de service.

Sur la question de la qualité de service, des améliorations sont à attendre avec la réalisation d'un cahier des charges plus exigeant pour les prestataires privés. Les mesures prévues dans le nouveau marché auront des effets positifs, comme la présence imposée de deux ripeurs en milieu dense, la modification des horaires de collecte avec un démarrage à 8 heures de la collecte des silos au lieu de 7 heures et du dernier bac collecté à 13 heures 30 au lieu de 13 heures, le maintien de toutes les collectes sélectives les jours fériés et encore le ramassage des déchets autour des silos en cours de collecte des ordures ménagères.

Du côté de la régie, la réorganisation de la collecte en lien avec le fini-parti s'organisera autour d'un retravail des circuits et des rythmes qui permettra une amélioration de la qualité de la réalisation des collectes : bon remisage des bacs, pas de déchets au sol, réponses aux questions des habitants.

Du point de vue de la qualité de l'air, un taux d'équipement plus important en véhicules propres va également dans le bon sens.

Notre groupe votera donc favorablement ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Chers collègues, nous savons tous que l'organisation de la collecte des déchets dans l'agglomération est un sujet sensible, un sujet difficile pour une mission de service public primordiale au quotidien de nos villes qui renvoie, avec l'eau et l'assainissement, aux services de base historique d'une Ville. Nous savons aussi que c'est un service avec une forte dimension sociale qui peut être explosive, comme nous l'a montré le dur et long conflit de 2012.

C'est pourquoi nous remercions tous les acteurs du long travail de concertation réalisé et nous souhaitons que la démarche engagée réussisse et contribue à améliorer en même temps la qualité de service aux habitants et les conditions de travail des agents.

Cette délibération -dont les objectifs ont été présentés en groupe de travail politique mais dont nous prenons connaissance dans le détail dans cette assemblée- tient compte des conclusions de la grève de 2012 en les adaptant à la situation telle qu'elle est vécue par les acteurs quatre ans plus tard. Le processus de décision était donc contraint entre les ambitions sociales, environnementales, économiques et de service public et il faut se féliciter que, sur plusieurs points clés, les objectifs soient atteints :

- sortir enfin du fini-parti et de ses conséquences négatives sur la qualité de service public comme sur les conditions de travail des agents ;
- faire évoluer fortement l'impact environnemental, avec notamment l'évolution plus rapide qu'espérée des motorisations des camions ;
- imposer les mêmes règles sans mono-ripeur partout ;
- aboutir à une équivalence, en termes de coûts, entre régie et entreprise.

Cependant, nous restons très interrogatifs sur des aspects importants de cette délibération.

D'abord, sur la question du samedi qui passe de un sur deux à un sur trois travaillé, en restant dans l'idée d'une évolution vers la fin du travail le samedi. Or, notre position est claire et sans équivoque et nous l'avons rappelée aux syndicats que nous avons rencontrés : nous défendons le service public le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi et même le dimanche quand il y a un besoin public qui demande une réponse publique. C'est le cas le dimanche dans la santé, la sécurité ou le transport mais nous affirmons que c'est le cas le samedi pour la collecte.

On peut s'inscrire, à long terme, dans l'idée que la réduction à la source des déchets, le développement de la collecte sélective tout comme le développement du compostage pourraient conduire à une situation où la collecte du samedi n'est plus nécessaire. Mais nous en sommes très loin. Nous réaffirmons donc la nécessité de maintenir la collecte du samedi et donc de la maintenir en régie. Comment pourrions-nous justifier de défendre la part en régie de la collecte en décidant de laisser une journée aux seules entreprises privées ? Nous avons bien compris qu'il y a sur cette question un élément de compromis dans le dialogue avec les syndicats mais nous sommes convaincus qu'il y a d'autres éléments de discussion : temps de travail, rémunérations, etc.

Ce qui nous conduit au deuxième point de discussion : la répartition entre régie et entreprises. On nous présente des résultats en équipages. On pourrait les présenter en kilomètres parcourus ou en nombre de points de collecte. Evidemment, plus on s'éloigne du centre, moins la densité de collecte est élevée et plus il faut d'équipages pour servir un territoire. Nous considérons que la comparaison en tonnages est essentielle : en tonnages, la régie représentait 51 %, donc l'écart était de + 2 points en faveur de la régie et elle passe à 43 %, donc l'écart est de - 14 points pour la régie. Nous avons bien compris qu'il y a un lien entre les deux questions et qu'on ne peut pas réduire le nombre de samedis travaillés en régie si on ne réduit pas le nombre de collectes en fréquence 6 en régie. Mais le résultat ne nous satisfait pas.

Nous souhaitons insister aussi sur un troisième point : la qualité de service. Nous considérons que l'amélioration des conditions de travail va de pair avec l'amélioration de la qualité de service. En sortant du fini-parti, nous devons créer les conditions que nos agents puissent passer un peu plus de temps sur le point de collecte, y compris en cherchant à créer des liens entre le ripeur qui traite le bac et le gardien ou agent d'immeuble qui l'apporte et le range. Les moyens techniques existent et permettraient d'enrichir ainsi le travail du ripeur.

Enfin, nous renouvelons notre demande de relancer un plan de développement de la collecte en silos enterrés. A ce propos, une question de vocabulaire : nous la considérons comme une collecte en porte-à-porte et non pas comme une collecte en apport volontaire. Si les premières expériences ont apporté leurs lots de questions et de difficultés, le point de vue des bailleurs est clair et, dans le cadre de la rénovation urbaine des Minguettes, il est affirmé fortement que les silos sont une bonne solution pour certains quartiers.

Or, notre Métropole n'affiche plus de politique volontariste sur les silos et nous avons le sentiment, au contraire, d'une attitude d'attente voire de repli. Certes, nous savons que les coûts d'investissement comme de fonctionnement sont plus élevés mais il faut les évaluer sur une longue durée car les réorganisations à répétition, par les bailleurs, de leurs points de collecte sont aussi un coût, tout comme notre prise en charge des incidents, des dépôts sauvages, des débordements de points de collecte. Nous demandons donc une relance d'une politique financée de développement des silos.

Sur l'ensemble de ces remarques, un raisonnement à dépenses constantes est très contraignant alors que des marges existent dans l'excédent de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et permettraient de renforcer nos actions pour une amélioration de la qualité de la collecte, pour renforcer la collecte sélective, la collecte en silos, le compostage, la gestion des encombrants, comme d'ailleurs renforcer nos actions pour des marchés propre.

En conclusion, pour ne pas peser sur la réussite nécessaire des actions engagées sur des objectifs que nous partageons, tenant compte de nos critiques sur la répartition entre régie et entreprises, nous nous abstenons sur ce rapport, en souhaitant qu'il crée des conditions nouvelles pour une évolution qui permettrait de traiter différemment, dans l'avenir, les questions que nous avons posées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe la Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée concerne le nouveau cadre de collecte.

En préambule, il nous faut bien sûr reconnaître que le problème de la propreté est un domaine où la satisfaction sera toujours très difficile à évaluer car la notion de propreté est assez subjective.

La pédagogie est nécessaire : elle demande du temps car elle impacte nos habitudes de vie au quotidien, par exemple l'utilisation du tri, l'utilisation de composteurs, les déplacements en déchèterie, etc.

Nous savons les efforts réguliers apportés par les services de la Métropole pour obtenir des résultats satisfaisants.

Et pourtant, une insatisfaction récurrente s'exprime, par exemple lorsque nous organisons des réunions publiques autour de sujets d'urbanisme ou de transports et où régulièrement des questions de malpropreté nous sont adressées.

Les doléances en matière de satisfaction tant au niveau du nettoyage que de la collecte des ordures ménagères, s'expriment de différentes façons : il y a les doléances adressées à la Ville via l'application dédiée ou par mails, les doléances émanant des référents des conseils de quartiers ; enfin, celles constatées par les agents du service proximité de la Ville sur le terrain. Cela concerne près d'un millier de doléances entre janvier et novembre 2016.

Nous notons avec satisfaction que le cahier des charges imposé aux prestataires a été renforcé.

La fin du "fini parti", deux ripeurs imposés à l'arrière du camion, une optimisation des fréquences devraient permettre une meilleure qualité des prestations mais aussi des conditions de travail renforcées, améliorées.

L'utilisation de véhicules propres gaz naturel véhicule (GNV) ou électriques qui répondront aux exigences de diminution de la pollution mais aussi participeront à une diminution des nuisances sonores souvent évoquées par les habitants.

Toutes ces mesures n'auront qu'un effet limité si nous ne les n'accompagnons pas d'un vrai suivi du contrôle qualité et surtout si nous n'exigeons pas du prestataire qu'il se conforme à ce qui a été acté dans le marché.

A ce propos, à Villeurbanne, nous avons engagé des actions significatives au niveau de la propreté des marchés qui devraient diminuer le temps d'intervention du délégataire.

Il nous faut donc mettre en place des instances de suivi qui, en cours de marché, permettront de réajuster ce qui pourrait ne pas être satisfaisant. Le sujet de la propreté est souvent formulé à l'encontre des Maires. Il serait très facile de s'en dédouaner en mettant ces insuffisances sur le compte de la Métropole mais nous ne sommes pas dans cet état d'esprit. Nous devons collectivement prendre en charge les reproches qui nous sont faits mais ceci sera d'autant plus facile à assumer que nous en avons co-construit le cadre.

En conclusion, la propreté est un élément essentiel de l'image de nos villes. Les habitants sont eux aussi sensibles aux efforts que nous pouvons apporter dans ce sens. Il nous faut donc tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants et le nouveau cadre de la collecte que nous sommes amenés à voter aujourd'hui en est une étape importante.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération -je peux le confirmer après l'intervention très claire de monsieur Rolland Jacquet qui l'a déjà dit- a été bien préparée.

Le marché précédent qui avait attribué Lyon et Villeurbanne au privé et les 56 autres communes à la régie avait entraîné, vous vous en souvenez, un long mouvement social. Après un début difficile, la régie a donné toute satisfaction et les agents ont reconnu que le travail était moins stressant qu'à Lyon et Villeurbanne dans la plupart des communes. Le privé a aussi donné satisfaction à Lyon et Villeurbanne. Et notons que lorsque Quincieux nous a rejoints, cette Commune a gardé le contrat en cours avec la Serned à ce moment-là.

Nous nous étions engagés à donner deux week-end par mois à la régie, promesse qui a été tenue, à travailler sur les conditions de travail, promesse qui a été tenue et à faire revenir la régie au bout de cinq ans à Lyon et Villeurbanne, ce que nous ne ferons pas.

Alors, pourquoi nous ne le ferons pas ? Parce que nous avons interrogé les salariés et qu'ils n'y tiennent pas particulièrement. Parce que nous voulons aller vers la fin du "fini-parti" -comme l'a souligné Pierre Diamantidis- et que c'est plus facile de le faire ailleurs qu'à côté des stations de métro et de tramway. Parce que les salariés

veulent trois samedis par mois et que ce n'est pas possible que s'il n'y a pas trop de fréquence 6 (travail du samedi). Pierre-Alain Millet a plaidé pour rester à deux samedis, cela n'a pas été notre choix.

La décision, dans cette nouvelle répartition, est donc de rester sur un équilibre entre la régie et l'entreprise et de répondre favorablement à la revendication des agents de collecte sur la diminution du nombre de samedis travaillés.

Le rapport en nombre d'habitants à collecter est effectivement de 56 % pour le privé et de 44 % pour la régie puisqu'ils collectent pour Lyon et Villeurbanne, c'est assez logique. Mais le nombre de rondes -et non pas le nombre de kilomètre, monsieur Millet- à réaliser est désormais de 56 % pour la régie et de 44 % pour l'entreprise. La nouvelle organisation conserve donc bien comme principe un équilibre régie/entreprise et tient compte de la demande des trois samedis. Alors, à l'impossible nul n'est tenu et si on collecte plus dans Lyon et Villeurbanne, forcément, il y a plus de tonnages si on fait une fréquence 6 que dans les endroits où on ne le fait pas.

J'ai dit que la délibération était bien préparée parce que nous avons réuni (beaucoup l'ont dit) des groupes de travail avec l'ensemble des groupes politiques, parce que le pôle environnement a travaillé sur le sujet, parce que les services ont rencontré les syndicats mais aussi les salariés dans chaque subdivision et, enfin, parce que nous, les élus, avons rencontré et écouté aussi les syndicats et travaillé avec les services dans de très bonnes conditions. La délibération était donc politiquement mieux préparée, en tout cas la mieux préparée possible.

Techniquement, un énorme travail a été fait aussi pour équilibrer la demande des salariés et l'optimisation des conditions de travail mais aussi pour mettre au premier plan la qualité du service rendu et l'insertion de la réflexion dans l'ensemble de nos compétences, avec la limitation de la pollution par des véhicules propres, avec l'étude des conventions collectives et des conditions de travail de nos prestataires pour imposer des normes sociales ; enfin, le cahier des charges comportait des préconisations pour améliorer le tri et des incitations financières à aller vers les objectifs que notre assemblée a fixés.

Dernier point -je l'ai dit souvent-, notre feuille de route est double. Nous devons garder un équilibre entre privé et public et nous avons longtemps regretté que la collecte soit plus chère pour la régie que pour le privé. Nous avons dit que, pour la propreté, nous avons démontré que la régie faisait aussi bien et pas plus cher que le privé. Nous avons dit que, pour le traitement des déchets, la régie faisait mieux que le privé. Donc on peut avoir le plaisir de constater qu'à l'issue de ce marché d'une durée de sept ans, ou plutôt à l'issue de l'évolution des prix, la régie collecte aujourd'hui pratiquement au même prix à la tonne que le privé et on peut en être fiers, d'autant que le marché comportait un programme d'insertion obligatoire pour le privé et que notre objectif des conditions de travail dépasse la régie pour s'étendre aux prestataires.

Quant à la qualité de service, en ce qui me concerne, j'affirme qu'elle est bonne et qu'elle peut encore progresser, y compris à Vénissieux, monsieur Millet, y compris en mettant des silos enterrés qui sont une des solutions effectivement pour améliorer le tri quand on n'y arrive pas.

Alors, dans la délibération qui vous est proposée, il y a un lot qui regroupe Lyon 6°, Vaulx en Velin et Villeurbanne ; un autre qui regroupe Lyon 3°, Lyon 8° et Bron ; un troisième Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Lyon 4° et Lyon 7° ; un quatrième Lyon 5°, Lyon 9° et Tassin la Demi Lune. Enfin, pour l'apport volontaire, le titulaire précédent a été maintenu. Vous avez noté que Vaulx en Velin, Bron et Tassin la Demi Lune s'ajoutent aux marchés et que la régie collecte donc maintenant 54 communes dont Quincieux qui est rentré dans la règle commune.

Pour information, par rapport au tract qui vous a été distribué, les clauses sur le périmètre des marchés à géométrie variable, sur les prestations occasionnelles, sur les obligations des entreprises, sur le ramassage des sacs d'ébouage existaient déjà lors du marché précédent et n'ont pas été modifiées.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains se félicite de l'excellente préparation de ce dossier, félicite les services pour le travail réalisé et votera sans hésitation cette délibération à laquelle s'associe le groupe Rassemblement Démocrate Lyon Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Mes chers collègues, monsieur le Président Collomb, comme je suis d'un naturel curieux, j'ai tout de même regardé ce que voulait dire les nudges. Effectivement, c'est une méthode douce pour inspirer la bonne décision, le bon sens, les valeurs civiques, environnementales, la santé et le paternalisme libéral.

(Rires dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : C'est anglo-saxon.

M. le Conseiller PETIT : Voilà ! Je comprends mieux pourquoi vous avez utilisé un anglicisme pour m'en parler.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport acte l'attribution des marchés de collecte des déchets ménagers pour les sept prochaines années et appelle quelques commentaires sur la forme et sur le fond.

Sur la forme d'abord, notre groupe tient à souligner l'intérêt d'avoir été impliqué dans le groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois pour échanger sur ce dossier. Nous avons été informés au fur et à mesure des discussions

avec les syndicats, des évolutions géographiques envisagées, des contraintes budgétaires que cela engendrait et des modalités d'application du marché. Ces discussions ont été conduites dans un bon état d'esprit et nous espérons que, sur d'autres dossiers, vous aurez à cœur d'impliquer votre opposition davantage en amont des décisions.

Sur le fond du dossier, le contrat d'une durée de sept ans nous semble conforme à l'intérêt général car il s'aligne effectivement sur les durées d'amortissement des matériels roulants propres. La performance environnementale étant intimement liée à la réussite de ce marché, nous constatons simplement que ladite performance environnementale engendre des coûts supplémentaires et que nous devons en tenir compte lorsqu'on rédige un cahier des charges. Espérons que ces surcoûts initiaux engendreront bien de réels gains environnementaux, qu'il serait d'ailleurs intéressant de chiffrer.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la fin de la règle du fini-parti qui heurtait les citoyens contribuables tout en encourageant malheureusement les comportements dangereux des agents, soucieux de terminer au plus vite leur travail. Ce constat s'est matérialisé par une accidentologie plus élevée et donc des arrêts de travail plus nombreux.

Sur l'évolution du périmètre géographique et l'extension au privé de trois Communes supplémentaires, les choses semblent avoir été travaillées en bonne intelligence avec les Communes concernées. Donc nous approuvons ces choix.

Nous sommes un peu plus dubitatifs sur les samedis non travaillés car le travail le samedi est une composante des services publics au sens large, comme cela a été rappelé par le représentant du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et cela a été souligné aussi à plusieurs reprises lors des réunions de travail. Le passage en l'espace de cinq ans de tous les samedis travaillés à un un tiers seulement peut laisser perplexe quant à l'organisation des tournées. Nous espérons que cela ne se matérialisera pas par une baisse de la qualité de service ou par des secteurs non collectés.

Enfin, sur un marché aussi important, il y a forcément des oublis ou des choses qui n'ont pas été prises en compte.

Nous avons évoqué en réunion de travail, les horaires de collecte qui, dans certains quartiers, sont très problématiques. Nous avons proposé des essais de collecte en soirée comme dans certaines grandes villes ; les camions de collecte engendrent malgré eux des bouchons le matin, créant du stress pour les automobilistes et surtout pour les agents qui sont en première ligne. Cette proposition n'a pas été retenue.

Nous aurions pu aussi travailler sur le sujet des conteneurs laissés en permanence dans les rues par des citoyens peu regardants, et ce pour deux raisons : la première est que la rue n'est pas une poubelle et que la qualité de vie passe par un minimum de savoir-être. La deuxième a trait à la sécurité de nos concitoyens puisqu'alors que l'Etat demande aux Communes de supprimer le stationnement de véhicules à proximité des écoles, il serait donc paradoxal qu'une poubelle puisse, elle, rester stationnée toute une journée sur un trottoir ; car quelle meilleure cache pour y déposer un engin destructeur ? Vous avez évoqué la Californie tout à l'heure, je vous rappellerai qu'en Californie, il y a des sanctions fortes pour les poubelles qui sont laissées dans les rues. Aujourd'hui, en France, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup de sanctions.

Nous le voyons, nous avons encore des axes d'amélioration sur ce marché, et heureusement d'une certaine façon.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement pour remercier à la fois les Vice-Présidents, l'ensemble des groupes de travail qui ont élaboré ce dossier et qui sont parvenus à ce que nous aboutissions à un accord. Je veux remercier les organisations syndicales également, avec lesquelles nous avons beaucoup travaillé. Ce dossier montre que nous pouvons parvenir à des accords qui soient gagnant-gagnant. Je souhaite que cela permette dans l'avenir de travailler ensemble pour aboutir au même bon résultat qu'aujourd'hui. Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu, sauf M. Passi (pouvoir à M. Jacquet) qui a voté pour .

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2016-1547 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1547. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un rapport qui concerne la désignation de représentants du Conseil aux conseils d'administration des collèges suite à des démissions.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

| Collèges publics | Nature de la désignation à effectuer au sein du conseil d'administration | Elue désignée |
|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Colette (Saint Priest) | 1 titulaire | Mme Nadia Messaouda EL FALOUSI |
| Gérard Philippe (Saint Priest) | 1 suppléant | Mme Nadia Messaouda EL FALOUSI |
| Professeur Dargent (Lyon 3°) | 1 titulaire | Mme Anne BRUGNERA |
| Gilbert Dru (Lyon 3°) | 1 titulaire | Mme Catherine PANASSIER |

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1548 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon - Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2016 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1548. Madame Picot, vous avez la parole.

Madame la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier concernant la mise en lumière du grand théâtre antique. Après l'annulation de la Fête des Lumières en 2015, nous nous réjouissons cette année du retour de ce grand événement populaire, dans un format repensé toutefois pour une sécurité maximale.

La Métropole va de nouveau s'associer à cette manifestation avec la mise en lumière du site antique de Fourvière. Le projet avait fait l'objet d'un vote à l'unanimité de notre assemblée le 2 novembre 2015 avant l'annulation de l'édition 2015.

Pour cette édition 2016, le site du théâtre antique et les abords du musée gallo-romain vont s'embraser avec l'installation onirique Incandescens tandis que l'Odéon accueillera Les lumignons du cœur au profit de l'association Electriciens sans frontières. La participation de la Métropole à la Fête des Lumières permettra la mise en valeur de l'ensemble du site antique et du musée gallo-romain, un des deux musées -vous le savez- sous la responsabilité de notre collectivité.

Rappelons que la Fête des Lumières bénéficie pleinement au rayonnement de la Métropole en France et à l'étranger, grâce à ses millions de visiteurs bien sûr mais aussi par la reconnaissance de la filière économique de la lumière et de l'éclairage.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération consacrée à l'illumination du théâtre antique me permet de rappeler une nouvelle fois l'intérêt que porte les Lyonnais aux festivités du 8 décembre, de saluer le dynamisme des commerçants et des associations de quartier et de rendre hommage à la magnificence et la créativité des scénographies présentées chaque année et qui sont aujourd'hui reconnues dans le monde entier. J'en conviens bien volontiers.

Par ailleurs, cette nouvelle délibération m'a donné également l'occasion de rappeler la demande que je vous formule avec insistance et constance depuis 2013, c'est-à-dire bien avant la situation d'état d'urgence dans laquelle se trouve notre pays, à savoir de bien vouloir programmer la Fête des Lumières avant ou après le jour même du 8 décembre et ainsi laisser respirer cette fête traditionnelle et familiale et donner la possibilité aux familles, aux jeunes enfants et aux personnes âgées d'aller faire un tour à Lyon, ce qui n'est plus possible aujourd'hui malheureusement.

Mais, au-delà du symbole, je veux surtout attirer votre attention et celle du Conseil sur les questions de sécurité inhérentes à ce type de manifestation. Certes, la situation sur le fond du terrorisme intérieur semble s'être calmée mais nul ne sait si cette accalmie est durable. Aussi, notre pays va devoir subir d'autres attaques. Je crois que, pour ma part, malheureusement il y en aura d'autres.

Je vous rappelle, pour exemple, la suppression -et cela est un simple exemple- des douanes de Cluses et d'Annemasse à seulement une centaine de kilomètres de Lyon alors que l'on sait que les djihadistes passent par Genève. Cela est aussi un petit élément à prendre en compte à Lyon.

J'ai relevé avec attention l'ensemble des mesures de sécurité que vous allez prendre cette année : renforcement des fouilles, renforcement des points de contrôle, fermeture de certaines rues à la circulation, déploiement de renforts de police et de gendarmerie, tout cela est bel et bon.

Néanmoins,... -monsieur Cohen, cela ne vous intéresse pas ce que je dis ? C'est très désagréable !...néanmoins, monsieur le Président, je m'interroge beaucoup sur les 200 agents de sécurité privés qui seront déployés pendant ces trois jours. De nombreuses sociétés de sécurité avouent elles-mêmes, à l'occasion de telle ou telle arrestation de leur salarié, qu'il leur est impossible de déceler les agents radicalisés au sein de leurs salariés. Le patron d'une société majeure de sécurité privée -Securitas pour ne pas la nommer- avait même indiqué à l'Agence France Presse (AFP), en novembre 2015, que plusieurs cas d'infiltration dans des sociétés de sécurité privées avaient été constatés, dont certains dans son entreprise, malgré la délivrance d'un agrément de la part du Conseil national des activités privées de sécurité, le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) et une enquête de police qui l'accompagne.

Je pense qu'il y a, sur ce point en particulier, une attention à apporter quant au choix des agents de sécurité qui sécuriseront le centre-ville dans quelques jours. Monsieur le Président, on ne peut raisonnablement pas confier la sécurité des Lyonnais et des Lyonnaises ainsi que celle de millions de visiteurs à des sociétés privées qui, de leur propre aveu, ne peuvent garantir à 100 % la sûreté de leurs agents. Cela devrait vous conduire à reprendre la main sur un dispositif de sécurité délégué à des tiers privés en partie.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, je souhaite pour l'année prochaine un réexamen des dates de la Fête des Lumières ainsi que du dispositif de sécurité organisé autour du pivot unique des forces de l'ordre public. Pour cette année, vous avez pris vos responsabilités, et j'espère comme vous et l'ensemble des élus de cette assemblée que la fête se passera très bien.

Je vote pour ce rapport, bien évidemment pour la mise en lumière du théâtre antique et pour la subvention de la Métropole à la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de la Fête des Lumières, une subvention de la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon de 80 000 € est prévue pour participer à la mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière. Certes, le théâtre antique est désormais propriété -héritage du Conseil départemental- de la Métropole mais la compétence illumination revient à la Ville et c'est bien elle qui détermine son programme, programme d'ailleurs déjà publié et édité avant même que cette délibération ne soit votée.

Comment justifier cependant la participation de la Métropole cette année, alors même que le périmètre des illuminations pour la Fête des Lumières a été resserré à celui de la Presqu'île et du cinquième arrondissement, auquel s'associent trois animations plus modestes dans les septième et troisième arrondissements pour permettre d'ailleurs une meilleure surveillance par les forces de sécurité.

Un lieu éloigné échappe à ce périmètre pour mettre en valeur le musée gallo-romain -nous dit-on-, permettre une visibilité importante pour notre territoire en France et à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Ville, cela s'entend. Une justification qui pourrait s'entendre si elle ne s'inscrivait pas dans une période de réductions budgétaires et de restrictions de périmètre pour des raisons de sécurité particulières. Et ces réductions budgétaires, on les a tous. Faut-il en déduire que cet argument n'est pas suffisant et qu'il n'a pas à présider à l'élargissement de cet espace pour un site unique en hauteur, celui du théâtre romain, lieu isolé.

De plus, nous nous questionnons tout simplement quant au coût de cette opération. Et si on fait un calcul rapide, on se tient à un événement qui durera pendant trois jours de 20 heures à minuit, soit 12 heures, et donc cela nous fait un coût horaire de 15 000 €. Alors que l'on demande aujourd'hui des restrictions budgétaires et des efforts aux Communes, nous nous interrogeons normalement sur l'opportunité d'une telle subvention dans le cadre de la Fête des Lumières.

Enfin, un problème de méthode nous interpelle : le site de programmation de la Fête des Lumières présente l'animation Incandescens comme projet de la Métropole de Lyon, avec le soutien de Grand Lyon Métropole. Nous pouvons nous risquer à y voir l'anticipation d'un webmaster trop zélé mais nous demandons encore à ce que les projets de délibérations qui sont soumis à nos votes ne soient pas déjà considérés comme acquis avant leur passage devant ce Conseil. Sinon, à quoi servent les élus que nous sommes ?

Bien entendu, nous souhaitons que la Fête des Lumières -et nous le souhaitons tous- soit une réussite qui illumine chaque année Lyon et son territoire et notre territoire mais les réserves que nous exposons poussent certains d'entre nous à reconsidérer ce choix particulier ainsi que la méthode employée.

Chaque membre de notre groupe sera libre de voter son soutien ou non à cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vais peut-être me permettre -si je puis dire- d'éclairer chaque membre du groupe.

Tout d'abord, pour préciser que le fait que la Métropole participe à la Fête des Lumières n'est pas une nouveauté puisque nous le faisons depuis 2007. Simplement, auparavant, nous le faisons sous forme de prestation directe. Parce que c'était mieux que la Ville de Lyon soit le maître d'œuvre principal, nous avons transformé ce qui était prestation directe en subvention. Nous ne l'avons pas fait cette année, nous l'avons fait l'an dernier puisque nous avons voté la même délibération l'an dernier mais, comme le projet n'a pas eu lieu pour les raisons que vous connaissez -puisque nous avons décidé, suite à ce qui s'était passé en novembre à Paris, d'annuler la Fête des Lumières-, c'est la même délibération qui vous est présentée cette année.

J'attire votre attention sur le fait que ceux qui penseraient -mais je pense qu'ils sont peu nombreux dans l'assemblée- que la Fête des Lumières est un phénomène spécifiquement de la ville de Lyon, que bien évidemment, d'un point de vue touristique, c'est sans doute le plus grand événement que nous ayons. Comme vous le savez, participent à peu près trois millions de personnes. La ville de Lyon, je rappelle, n'abrite que 450 000 personnes. Donc le fait qu'il y ait trois millions de personnes, même si on met toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants de la Ville de Lyon, cela ne suffirait pas pour les trois millions de personnes. D'un point de vue économique, les retombées sont énormes ; elles sont énormes évidemment pour les bars et les restaurants et pas simplement de la Presqu'île ou de la ville de Lyon mais un peu partout parce que les gens invitent chez eux un certain nombre d'amis et donc ils n'habitent pas tous au cœur de la ville de Lyon. En général d'ailleurs, ceux qui viennent -comme nous avons toujours un week-end- restent plusieurs jours à la Fête des Lumières et donc, en général, ils en profitent aussi pour aller dans un restaurant qui est près du domicile de celles et ceux qui les ont invités. Donc cette fête participe à tous.

Je vous rappelle que, pour les hôteliers, c'est quelque chose qui est absolument extraordinaire et qu'aujourd'hui pour venir à la Fête des Lumières, on ne se loge pas simplement dans la Ville de Lyon, même pas simplement dans la Métropole de Lyon et que les gens vont jusqu'à Saint Etienne pour pouvoir se loger pendant la Fête des Lumières. Je vous rappelle que, par exemple, le 6 décembre 2015, le taux de remplissage des chambres d'hôtels avait été de 98 %. Je vous rappelle que nous touchons sur les chambres d'hôtel un certain nombre de taxes de séjour, qui évidemment rapportent à la Métropole de Lyon et donc plus nous avons de touristes et plus la Métropole de Lyon touche cette taxe de séjour.

Je vous rappelle que, y compris sur les TER et sur les TGV, nous avons des réservations de manière spectaculaire pour la Fête des Lumières, ce qui montre que notre fête -et je ne parle pas des cars qui viennent et vous regarderez leur immatriculation- est un événement qui dépasse aujourd'hui les frontières de Lyon, de la Métropole, de la région et même le niveau national, pour devenir un événement international.

Je vous rappelle d'ailleurs que c'est un des éléments qui donne le plus de visibilité à la Métropole de Lyon et qu'aujourd'hui, on nous a demandé d'aider à organiser des Fêtes des Lumières dans toute une série de villes à travers le monde ; on nous l'a demandé en Chine, on nous l'a demandé en Amérique latine, on nous l'a demandé dans les Pays du Golfe, on nous l'a demandé un peu partout dans le monde, à Moscou, etc. Donc la visibilité qui est donnée à la Métropole de Lyon est quelque chose de tout à fait fondamental.

Donc je ne pense pas disproportionner que la Métropole de Lyon puisse participer de manière modeste au financement d'un des événements de cette Fête des Lumières comme elle le fait depuis 2007.

Enfin, je veux répondre à monsieur Boudot du Front national, qui se dit : "Mais voilà, est-ce que tout cela ne se fait pas au détriment de la fête traditionnelle ?". Il se trouve, pour vous rassurer monsieur Boudot, qu'il y a environ trois semaines, j'avais un dîner avec le représentant du Cardinal qui, comme vous le savez, veut promouvoir la Basilique de Fourvière. Nous étions avec le représentant du Cardinal et Stéphane Bern et il me demandait instamment si, dans les prochaines années, nous pouvions, dans le cadre de la Fête des Lumières, organiser un grand événement sur la Basilique de Fourvière parce que ce serait formidable pour le rayonnement de la Fête des Lumières traditionnelle, de la Fête des Lumières catholique. Vous voyez, monsieur Boudot, qu'on peut, y compris dans ce domaine, avoir des points de vue partagés.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, MM. Curtelin (pouvoir à M. Jeandin), David (pouvoir à M. Germain), Germain, Grivel, Jeandin, Moretton (pouvoir à M. Veron), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Veron -groupe Synergies-Avenir- s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1557 - éducation, culture, patrimoine et sport - Décines Charpieu - Lyon 5° - Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution de dotations complémentaires aux collèges les Battières et Maryse Bastié - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1557. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne une dotation de fonctionnement complémentaire aux collèges Les Battières et Maryse Bastié.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la commission éducation, culture, patrimoine, sport, le dossier du collège Les Battières a été porté à notre attention. La dégradation subite des fonds de roulement de l'établissement le pousse aujourd'hui à réclamer une aide de 18 364 € à la Métropole de Lyon pour atteindre le niveau des fonds de roulement recommandé. Il y a là de quoi se questionner fortement sur la gestion de ces fonds par le collège Les Battières. S'il y a une faute dans la gestion de l'établissement, nous devons nous assurer que cela ne se reproduise pas, sans oublier que nous comptons, sur le territoire de la Métropole, 77 collèges publics, dont 76 gèrent leur fonds de roulement sans réclamer aucune aide.

De plus, nous nous inquiétons de la méthode employée puisque nous sommes amenés à voter cette aide financière alors que l'audit prévu par le Rectorat ne se fera qu'a posteriori de l'envoi de cette aide. Nous demandons qu'à l'avenir, les problématiques de ce type soient portées à la connaissance de la commission bien en amont, afin que ses membres soient en capacité de réagir et d'évaluer les moyens d'assister l'établissement.

Lorsque nous avons demandé en commission qui dirigerait l'audit, la réponse a été que le Rectorat s'en chargerait seul. Puisque les collèges font partie des compétences de la Métropole et que l'établissement Les Battières sollicite notre contribution par cette délibération, notre groupe demande qu'un membre de la commission puisse être en lien direct avec la commission d'audit qui sera envoyée par le Rectorat pour nous tenir informés de l'avancée de cette enquête. Nous espérons aussi que les résultats de celle-ci nous seront transmis dès leur rédaction pour les mêmes raisons.

A aucun moment notre groupe ne s'opposerait au soutien à un collège en difficulté puisque le bien-être des élèves et l'éducation dispensée sont prioritaires en la matière mais nous devons être vigilants face à une gestion dépensière et maladroite qui mettrait en péril la réussite des élèves et le travail du personnel encadrant.

Notre groupe votera cette délibération avec la conscience que l'on ne peut mettre encore plus en difficulté un établissement scolaire qui l'est déjà, pour le bien des élèves.

Cependant, nous nous inquiétons de la méthode employée et souhaitons que le suivi soit assuré non seulement par le Rectorat mais aussi par un ou plusieurs membres de notre commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Evidemment, on donnera des informations sur l'enquête qui aura été réalisée sur le collège puisqu'il y a deux collèges, le collège des Battières et le collège Maryse Bastié. Evidemment, on regardera quelles sont les raisons profondes et on espère que, dans l'avenir... Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot avant ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Pour bien distinguer, le collège les Battières a des difficultés économiques, le collège Maryse Bastié, ce n'est pas du tout le cas, c'est la restauration ; c'est le prestataire qui fournit le personnel et nous, Métropole, bien évidemment on rembourse le prestataire.

Ce sont donc deux éléments très différents qui sont malheureusement dans la même délibération mais ce n'est pas du tout la même problématique. Je me retourne vers madame le Maire : il n'y a pas de problématique

concernant le collège Maryse Bastié. Par contre, concernant le collège les Battières, si vous aviez été bien attentifs aux précédentes délibérations, c'est la troisième fois effectivement qu'on revient pour d'autres collèges où il y a eu cette même problématique. Simplement, bien évidemment, on a vocation à soutenir les collèges dès qu'ils ont une difficulté ; c'est ce que l'on fait.

Par contre, il y a effectivement une enquête qui est menée par le Rectorat. Malheureusement, c'est uniquement le Rectorat qui a les factures, tous les éléments comptables. Une fois qu'on aura le compte-rendu du Rectorat, on regardera pour revenir à l'équilibre. Pour les deux précédents collèges sur lesquels on a eu une problématique, on est revenu à l'équilibre et, pour l'instant il n'y a aucun problème et on récupère évidemment les sommes que l'on a investies ou avancées pour que le collège continue à fonctionner.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous avez donc votre réponse. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

M. LE PRESIDENT : Notre collègue Romain Blachier a voulu participer aux débats sur les nudges et faisait remarquer, par mon intermédiaire, à notre excellent collègue monsieur Petit qui remarquait qu'il y avait un paternalisme libéral, il me faisait remarquer que "libéral", aux Etats-Unis, cela voulait dire "progressiste".

N° 2016-1558 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Cité scolaire internationale de Lyon - Renouvellement de la convention tripartite entre la Ville de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1558. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la Cité internationale. C'est le renouvellement d'une convention tripartite, vu que c'est une cité scolaire : il y a bien la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, avec le pilotage de la Région. C'est simplement le renouvellement de cette convention à l'identique pratiquement de ce qu'elle était précédemment.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues les élus UDI approuveront avec satisfaction cette convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, la Cité scolaire internationale (CSI) de Lyon a la spécificité d'être composée à la fois d'une école primaire, d'un collège et d'un lycée.

La CSI scolarise des élèves français et étrangers, notamment ceux dont les parents travaillent dans les organisations ou dans les entreprises à vocation internationale ainsi que les enfants de familles binationales ou de retour d'expatriation. De ce fait, elle a une vocation métropolitaine et son rayonnement dépasse les frontières de la Ville de Lyon. C'est bien un facteur d'attractivité de notre territoire.

Au printemps 2016, le Maire de Lyon a décidé de ne plus accorder de tarification basée sur le quotient familial pour les familles non résidentes à Lyon en ce qui concerne la restauration scolaire et les activités périscolaires de l'école élémentaire. Je ne reviendrai pas sur le fond de cette décision mais plus sur les conséquences pour la Cité scolaire internationale (CSI).

A ce jour, près de 40 % des enfants scolarisés dans l'école primaire de la CSI résident dans des Communes de la Métropole autres que Lyon. Cette décision est très dommageable pour les familles modestes qui ont fait le choix de continuer l'ouverture internationale de leurs enfants. Dans le même temps, les Communes où résident ces enfants refusent de compenser cette hausse ; j'ai notamment l'exemple d'un tel refus pour une famille qui réside à Villeurbanne.

Cette problématique est aussi rencontrée dans les autres écoles, dont le rayonnement dépasse le périmètre purement administratif municipal ; je pense, par exemple, aux classes à horaires aménagés.

Monsieur le Président, dans la dynamique de la création de la Métropole, il n'est pas possible d'accepter que la baisse des dotations de l'Etat aboutisse au repli sur soi, aboutisse à la construction de murs autour des frontières administratives de chaque Commune.

Les élus UDI vous demandent, monsieur le Président, de mettre en place un travail collectif sur cette problématique. Il faut aboutir rapidement à une politique intercommunale ou métropolitaine sur ce sujet qui impacte concrètement l'avenir des petits Métropolitains.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Comme vous le savez, le retrait de l'Etat qui implique les difficultés que nous connaissons est de 50 milliards d'euros pour les collectivités locales. Et j'entendais récemment -puisque je

m'intéresse un peu à la politique- un certain nombre de débats et d'aucuns parlaient de réduction des dépenses publiques de l'ordre de 100 et de 150 milliards d'euros. Donc j'espère que, dans les années à venir, nous ne serons pas confrontés à des difficultés encore pire et que, bien évidemment, vous interviendrez dès aujourd'hui pour recadrer les débats.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1559 - éducation, culture, patrimoine et sport - Villeurbanne - Acquisitions foncières, études et démolitions préalables à la construction d'un collège à Villeurbanne - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1559. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, nous arrivons à un dossier qui concerne la construction d'un nouveau collège. Comme vous l'avez longtemps évoqué dans le cours du Conseil, nous avons un développement économique important, une urbanisation aussi importante et, bien évidemment, nous avons vocation à ce que les services apportés aux nouveaux habitants, aux nouveaux arrivants soient de qualité. Donc nous avons décidé de construire, bien évidemment dans ce mandat, deux nouveaux collèges : un -nous en avons parlé la dernière fois- dans le huitième arrondissement et qui couvre les secteurs plutôt des troisième, septième et huitième arrondissements et aujourd'hui, pour ce Conseil, nous vous invitons à voter une individualisation de programme pour un nouveau collège qui sera sur le secteur de Vaulx en Velin-Villeurbanne.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, sur cette délibération -comme l'a dit Eric Desbos- qui parle de la construction d'un collège dans le quartier de Cusset et Laurent Bonnevey à Villeurbanne, je voudrais dire que notre groupe se félicite de cette réalisation.

Il répond à une hausse démographique passée déjà mais aussi à venir dans l'est de la Métropole : à Vaulx en Velin, Villeurbanne, dans le huitième arrondissement de Lyon et d'autres arrondissements, à Vénissieux, certains collèges atteignent un nombre d'élèves trop important.

Or, il n'y avait pas de projet avancé au moment du transfert de compétences en 2015 et désormais, nous pouvons compter, un an après, le lancement effectif de trois grands projets. D'abord -Eric Desbos l'a dit-, celui de Lyon 8° qui sera réalisé dès la rentrée prochaine, puis la réouverture du collège Jean Vilar à Saint Jean pour les élèves de Vaulx en Velin ; sur ce collège, ce seront d'abord 200 élèves à la rentrée prochaine, puis progressivement jusqu'à 400 qui viendront en moins des collèges actuellement remplis, notamment d'Aimé Césaire, du collège Barbusse et de Pierre Valdo. Et donc je crois qu'avec ce nouveau projet, nous allons compléter les dispositifs d'accueil qui répondent à un déficit aujourd'hui sur l'ensemble de ces territoires. Parce que la réussite éducative, ce sont d'abord des collèges qui sont réformés, qui sont plus en phase avec ce qu'est la société aujourd'hui et que nous accompagnons à travers les actions éducatives et également sur le numérique mais ce sont aussi des bâtiments de qualité et le fait que nous priorisons ici l'éducation prioritaire, c'est donner plus de chance à ceux qui en ont moins à l'origine et elle est là où est la croissance démographique, là où se fait la croissance démographique de notre Métropole.

Donc nous voterons avec grand plaisir ce projet qui va permettre de répondre à un certain nombre de problèmes et notamment concourir à une meilleure mixité sociale et une meilleure réponse aux collèges d'éducation prioritaire, dont un certain nombre sont aujourd'hui trop pleins.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets la délibération aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1560 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la Vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1560. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ce rapport qui a trait au soutien à la vie associative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, selon le rapport d'étude sur le secteur associatif de la Métropole de Lyon d'octobre 2015, on estime qu'entre 25 000 et 27 000 associations sont aujourd'hui en activité.

Parmi elles, près de 4 000 emploient des salariés en 2014. Ces associations ont distribué plus de 1,1 milliard d'euros de salaires au cours de cette même année. Elles représentent 9,5 % des salariés du secteur privé pour la période 2014-2015. L'emploi associatif a progressé de 19 % (contre 11 % au plan national), soit deux fois plus vite que l'ensemble du secteur privé. Autour d'une densité moyenne de 6,4 associations nouvelles pour 1 000 habitants sur l'ensemble du territoire de la Métropole, l'écart est important entre la ville de Lyon (8,9 %) contre 4,9 % pour l'ensemble des communes périphériques. Ainsi, la disparité entre territoires apparaît très nettement ici.

Depuis la création de la Métropole, nous sommes régulièrement consultés, en commission, sur des rapports relatifs à des subventions aux associations. Or, à ce jour, aucune visibilité sur les critères qui président à ces choix. En effet, aucune orientation politique métropolitaine pour le développement associatif n'a encore vu le jour. Cette situation est d'autant plus regrettable que les associations subissent de plein fouet les réductions de financement de toutes parts et parfois de façon cumulée, notamment de la part de la Région.

Or, dans sa circulaire de septembre 2015, Manuel Valls affirme -je cite- : "Au cœur de la société civile, les associations sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention. Pourtant, deux phénomènes conjugués tendent à réduire la capacité d'innovation associative en période de contraction des budgets publics : la montée en puissance d'appels à projets trop encadrés et la progression significative du recours à la commande publique." J'ajouterai, pour ma part, que ce recours croissant à la commande publique incite les associations à la concurrence plutôt que de les inviter à coopérer et met ainsi à mal la notion d'intérêt général au cœur de leur action.

Pour leur part, les écologistes insistent pour que les démarches d'éducation populaire, les projets citoyens soient mieux soutenus par la sphère publique. Dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, des choix forts sont attendus : en effet, pour nous, pas "d'attractivité", fût-ce à l'international, sans "vitalité" des territoires. "Investir dans le fonctionnement" est plus qu'une formule, c'est la volonté politique de développer et de soutenir les formes citoyennes d'engagement dans la sphère publique, qu'on appelle "les communs" ; ces communs contribuent à l'économie et à la valorisation des territoires. Par ailleurs, l'émergence associative est pour nous une priorité dans le sens où, très souvent, ces organisations apparaissent pour répondre à un besoin "émergent" non pris en compte, ou partiellement, par la sphère publique ou privée.

Au sein de la Métropole, des structures "points d'appui" comme le Centre culturel œcuménique (CCO) à Villeurbanne ou encore la MJC de Sainte Foy, le Conseil d'animation et de développement culturel (CADEC) à Saint Genis Laval, Rhône développement initiative (RDI) sur le territoire du Rhône proposent des formations "gratuites" aux bénévoles, des conseils et de l'accompagnement pour répondre à des appels à projets parce qu'elles étaient financées par la Région. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Par ailleurs, susciter l'ouverture de "tiers-lieux" est une des réponses pour favoriser la vitalité des territoires, particulièrement les territoires périurbains et ruraux pour favoriser le télétravail, les rencontres entre publics et acteurs locaux au sein d'espaces de convivialité. En effet, les tiers-lieux sont davantage que des espaces de coworking : ils sont des lieux de rencontres entre associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ouverts au public et sur le quartier, souvent cogérés et en accès à des prix modiques. Ils peuvent aussi offrir des services d'accompagnement aux porteurs de projets.

Car il nous faut soutenir particulièrement l'émergence associative autour de l'axe "utilité sociale" et donner les premiers moyens d'agir aux associations. Des fonds d'initiative territoriaux pourraient être créés à l'échelle des Conférences territoriales des Maires pour financer les projets en matière de nouveaux services, répondant ainsi à la notion de droit à l'expérimentation des Communes inscrit dans le pacte de cohérence métropolitain.

En conclusion, nous souhaitons être associés à la démarche d'élaboration d'un véritable schéma de la vie associative qui, nous l'espérons, fera l'objet d'une prochaine délibération-cadre.

Excusez-moi d'avoir dépassé mon temps. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés demande un vote séparé pour l'une des subventions : il s'agit de 500 € au profit de l'association Loisirs et solidarité des retraités de Saint Fons et Vénissieux.

Je vais commencer par mettre l'ensemble du dossier aux voix, à l'exception de la subvention de 500 € au profit de l'association Loisirs et solidarité des retraités (LSR) Saint Fons et Vénissieux.

Adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la subvention de 500 € au profit de l'association Loisirs et solidarité des retraités (LSR) Saint Fons et Vénissieux.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et M. Denis (Synergies-Avenir) s'étant abstenu.

M. LE PRESIDENT : Il en est ainsi décidé (*Rires*). Il y en a qui sont pour les retraités, d'autres contre, cela varie. Je ne sais pas si c'est en fonction de l'âge.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2016-1561 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2016-1562 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Comités sportifs départementaux Rhône-Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1561 et 2016-1562. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il est proposé au Conseil de la Métropole de délibérer sur l'attribution de subventions de fonctionnement, d'une part, aux clubs sportifs amateurs de haut niveau pour la saison sportive 2015-2016, d'autre part, aux comités sportifs départementaux Rhône-Métropole de Lyon pour la saison sportive 2015-2016.

Pour la délibération numéro 2016-1561, il s'agit d'une attribution de subventions, dans un premier temps, pour les clubs sportifs amateurs de haut niveau. Les orientations fixées dans le cadre de sa politique sportive, validées par le Conseil métropolitain le 11 juillet 2016 prévoient la mise en place d'un soutien des clubs sportifs de la Métropole à trois niveaux : clubs professionnels, clubs amateurs de haut niveau et clubs de bassins de vie.

Dans la continuité de l'action conduite par le Département, la Métropole de Lyon a soutenu les clubs sportifs amateurs de haut niveau lors de la saison 2014-2015 et 61 clubs avaient bénéficié de ce soutien. Il était prévu de faire évoluer ce dispositif et les clubs en avaient été informés dès octobre 2015. Ainsi, le dispositif réformé d'aide aux clubs amateurs de haut niveau proposé pour la saison 2015-2016 prend en compte de nouveaux critères.

Ces nouveaux critères visant à améliorer la cohérence de ce dispositif d'aide aux clubs amateurs de haut niveau sont les suivants : sont éligibles les clubs évoluant au niveau national 1 ou national 2 et les clubs à niveau équivalent pour les disciplines individuelles. Deuxième critère important, c'est que des jeunes formés au sein du club on rejoint des sélections nationales ou pôles France, selon les disciplines. La liste des clubs bénéficiaires sera évolutive en fonction des montées et descentes et remise à jour à chaque fin de saison. Ainsi, un club non éligible en 2016 peut l'être en 2017 et vice-versa.

48 clubs ont répondu aux nouveaux critères pour la saison 2015-2016. Le montant global prévu est de 308 810 € pour les 48 clubs retenus contre 319 660 € pour les 61 clubs en 2015. Une vingtaine de disciplines sont représentées : sports individuels, collectifs, équipes féminines et masculines. Les 48 clubs sont répartis sur 17 communes : Lyon 14 clubs, Caluire et Cuire 6, Vaulx en Velin 4, Saint Priest 3, Vénissieux 3, Bron 3, Meyzieu 2, Oullins 2, Villeurbanne 2 et 2 clubs côté professionnel, Saint Didier au Mont d'Or 2 clubs, Givors 2, Saint Genis Laval, Sainte Foy lès Lyon, Saint Fons, Tassin la Demi Lune et Chassieu 1 club.

Avis favorable de la commission.

Pour la délibération numéro 2016-1562, il s'agit d'une attribution de subventions aux comités sportifs départementaux et métropolitains pour la saison 2015-2016.

Dans la continuité de l'action conduite par le Département, la Métropole de Lyon a soutenu les comités sportifs départementaux et métropolitains lors de la saison 2014-2015 et 48 comités avaient bénéficié de ce soutien. Les orientations fixées dans le cadre de la politique sportive de la Métropole prévoient la poursuite de l'aide apportée aux comités sportifs départementaux et métropolitains. Le rôle des comités sportifs départementaux : la représentation des disciplines sportives vis-à-vis des institutions, l'organisation des compétitions, la formation et la désignation des arbitres, la formation des dirigeants, éducateurs, bénévoles, l'organisation de manifestations et événements, la mise en place au niveau local des directives fixées par les fédérations nationales.

Des rencontres avec l'ensemble des comités ont eu lieu dès 2015. Pour la saison 2015-2016, une enveloppe globale de 410 000 € a été inscrite au budget primitif 2016, incluant les aides au sport scolaire, les manifestations UNSS type cross des collèges ou jeux des collèges, l'aide à Handisport et le coût du dispositif Vacances sportives.

49 comités ont déposé un dossier pour la saison 2015-2016 et 47 comités ont été retenus, contre 48 pour la saison 2014-2015, représentant 1 580 clubs et 247 000 licenciés du territoire métropolitain. Il est proposé d'attribuer un montant d'aide globale de 281 100 € pour les 47 comités retenus, soit une hausse de 9 % exclusivement justifiée par la forte hausse de la subvention attribuée à l'UNSS qui passe de 41 000 à 79 500 €. Cette forte hausse demande bien sûr des explications : elle est justifiée par l'organisation, en juin, des jeux des collèves (près de 3 000 collégiens) à Parilly. La participation de la Métropole à cette édition est de 28 000 € pris en charge à 50 % par la direction de l'éducation et la direction des sports. Elle a été intégrée dans la subvention. A cette occasion, l'UNSS, en lien avec les services de la Métropole, a mis en place une importante action de sensibilisation des collégiens sur le sujet nutrition et santé. Ces actions se poursuivront lors des prochaines manifestations.

Après réflexion avec l'Inspection d'académie et l'UNSS, il a été décidé de soutenir les associations sportives des collèves qui parviennent à se hisser en phase finale des championnats de France UNSS, sur présentation d'un dossier porté par les élèves eux-mêmes. Lors de ces finales, il s'agit de participer aux frais de déplacement des équipes de collégiens vers les sites de compétition les plus éloignés. A ce titre, 12 000 € ont donc été intégrés à la subvention de fonctionnement de l'UNSS. D'une manière générale, le souhait de la Métropole est de favoriser la pratique du sport au collève, un enjeu de santé publique largement reconnu aujourd'hui autour de ces questions. L'UNSS est, avec l'Inspection académique, un partenaire essentiel.

Pour la quasi-totalité des autres comités départementaux, le cadrage budgétaire de - 6 % a été appliqué.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, notre intervention concerne les deux rapports (numéros 2016-1561 et 2016-1562) sur les attributions de subventions de fonctionnement pour la saison 2015-2016 aux clubs sportifs de haut niveau et aux comités départementaux.

Sur le premier rapport, les clubs subventionnables sont répartis en trois strates : clubs professionnels au nombre de 7, clubs de haut niveau amateurs au nombre de 48 et clubs de bassins de vie dont le nombre est à définir. Cela est en effet bien équilibré et en adéquation avec la taille et l'ambition de la Métropole, les Communes ayant en charge l'aide aux clubs de proximité.

Nous aborderons rapidement trois points en particulier concernant les critères de sélection :

- premièrement, si les critères de sélection de clubs pratiquant un sport collectif sont bien définis, les critères pour le sport individuel sont plus flous. Il serait intéressant de construire une charte du sport de haut niveau pour les sportifs non aidés par la Région .

- deuxièmement, les disciplines concernées devraient être les disciplines olympiques. Nous notons que le club de rollers du troisième arrondissement est subventionné. Nous n'avons rien contre cette discipline rattachée à une fédération délégataire mais cela laisse la porte ouverte aux courses d'orientation, aux free runnings, aux sports extrêmes, etc. Ces disciplines sont intéressantes mais il faudrait peut-être leur dédier une ligne budgétaire spécifique.

- enfin, concernant les compétitions organisées par les clubs, plus de précisions doivent être apportées : disciplines olympiques ou non ? Il nous a été dit en commission qu'une seule compétition par discipline et par an serait retenue. Quels sont les critères mis en place pour faire un choix entre deux compétitions ?

Concernant l'aide apportée aux comités départementaux, nous rappelons deux points :

- premièrement, les comités départementaux sont les délégations départementales des fédérations françaises. Ces fédérations ont délégation de service public pour organiser la pratique sportive en France et ont un financement de l'Etat adapté à leurs missions ;

- deuxièmement, la seconde source de financement est les licences des pratiques sportives, licences obligatoires pour chaque adhérent d'un club sportif affilié.

Ce sont ces deux lignes de budget qui devraient financer le fonctionnement des comités.

D'autre part, nous pensons encore que seules les fédérations délégataires et scolaires devraient être aidées et non pas les fédérations affinitaires. Vous nous avez expliqué, lors de la commission *ad hoc*, que cette répartition reprenait le schéma directeur des subventions du Conseil général. Nous pensons qu'il faut remettre à plat l'attribution de ces aides.

A noter que l'aide globale aux clubs représente 308 810 € et l'aide aux comités 281 000 €. Il nous semble judicieux de muter une partie du budget comités sur le budget clubs car les clubs n'ont pas de fonctionnement d'Etat si ce n'est le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Nous avons, lors du Conseil du 11 juillet 2016, approuvé les orientations de la Métropole de Lyon en faveur du sport et du développement de la pratique du sport tout en soulignant quelques flous et un certain saupoudrage. Ces deux rapports précisent votre politique en matière de sport. Nous en prenons acte. Nous pensons qu'il y a malgré tout encore quelques points d'interrogation à éclaircir et une ligne directrice qui manque un peu de visibilité.

Notre groupe votera ces deux rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Maintenant, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, ce sera une intervention très rapide plutôt sous forme de constat et une petite question.

Notre groupe votera bien sûr ces deux délibérations mais nous avons souhaité profiter de l'occasion de leur examen pour déplorer que plus aucune course n'est subventionnée par la Métropole. C'est le cas, par exemple, du semi-marathon de Villeurbanne ou encore de la Foulée vénissienne à Vénissieux. Ce sont pourtant des manifestations qui remportent un succès populaire qui ne se dément pas et qui concernent un public très large.

Alors, pour faire un peu de nostalgie, tout cela illustre également le fait que la fusion Métropole-Département a bel et bien fait disparaître des subventions mais aussi un lien privilégié de grande proximité qu'entretenait le Conseiller général avec les associations de sa Commune. Mais c'était une autre histoire.

Je termine avec ma question : le Conseil général finançait également les voyages à l'étranger des collégiens. Nous avons entendu dire -mais toute rumeur est à vérifier- que la Métropole ne financerait peut-être plus ces voyages à l'étranger des collégiens. Donc autant se renseigner à la source plutôt que par des rumeurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous avez dû entendre dire que le Conseil général finançait par le passé récent le Musée des Confluences à hauteur de 1 500 000 € et qu'il a décidé de ne plus le financer. Vous voyez, il y aurait bien des voyages qui auraient pu être financés avec ces 1 500 000 €.

Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président et chers collègues, simplement une explication de vote puisqu'en janvier dernier, je rappelle que nous avons voté contre le rapport de principe censé fonder les orientations de la politique sportive de la Métropole. Nous regrettons en effet le flou entourant vos intentions à la matière et les explications de ce jour sont encore bien suffisantes. Où vont vos priorités ? Développer le sport de haut niveau pour les clubs professionnels ou favoriser le sport pour tous ? Concernant les manifestations sportives, vous évacuez toute définition de critère, ce qui vous permet de soutenir telle ou telle manifestation de façon discrétionnaire.

Par ailleurs, encore une fois -je vous l'avais déjà dit en juillet-, pourquoi le sport ne fait-il pas partie de vos moyens d'actions en matière de politique de la ville, lui qui est pourtant porteur de valeurs d'effort, de respect et de dépassement de soi, de discipline ? Cela aurait mérité d'être mis en avant dans ce cadre-là. Et que dire de l'absence d'intervention en investissement de la Métropole dans la construction et la rénovation des équipements communaux utilisés par nos collégiens ?

Pour toutes ces raisons, nous rappelons notre position sur votre façon d'envisager le développement du sport dans la Métropole. Toutefois, afin de ne pas pénaliser nos clubs ni nos comités sportifs, nous voterons pour ces deux délibérations.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous signale que, sur le sport, dans la politique de la ville, la Région supprime 10 M€. Donc c'est autre chose que ce que nous faisons.

M. le Conseiller MOROGE : C'est faux. L'intervention du Conseil régional se porte désormais essentiellement sur de l'investissement, et non plus sur du fonctionnement, mais reste à des hauteurs similaires.

M. LE PRESIDENT : Je ne sais pas sur quoi. En tout cas, sur le fonctionnement, c'est ainsi.

Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2016-1563 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Nous avons ensuite la désignation d'un représentant au Conseil du Pôle métropolitain. Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1563. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit effectivement, suite à la démission de cette représentation de monsieur Gilles Vesco, d'élire un nouveau représentant. Je vous rappelle que la Métropole dispose de 43 sièges.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Anne BRUGNERA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2016-1565 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Décision modificative n° 2 - Tous budgets - Année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1565. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit effectivement d'accepter ce projet de décision modificative.

Je vous rappelle que cette décision modificative fait apparaître une augmentation des recettes de fonctionnement de 26,6 M€ et une légère baisse des dépenses de fonctionnement de 1 100 000 €. Le solde permet de faire progresser l'autofinancement brut de 27,7 M€ qui s'établit désormais à 242,5 M€ par rapport à 214,8 M€.

En ce qui concerne la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), les recettes augmentent de 18 M€ et les dépenses de 3 100 000 € sur la grille paiements 2016. Le solde des propositions s'établit donc à plus de 14,9 M€ sur le périmètre de la PPI.

Parmi les faits marquants, en dépenses de fonctionnement, on peut noter la stabilité des charges générales, l'absence de modifications de masse salariale sur le poste personnel et surtout une baisse du revenu de solidarité active (RSA) à hauteur de 8 M€. Cet ajustement résulte de la prise en compte des paiements effectivement constatés sur les sept premiers mois de l'année dont la progression s'est finalement avérée moins dynamique que prévue, notamment avec le report de la première revalorisation en 2016 du RSA de janvier à avril et une revalorisation décidée au niveau national plus faible qu'anticipé puisque nous attendions une hausse de 1,7 % qui finalement n'a été que de 0,1 %.

Avis favorable de la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président et chers collègues, bientôt deux ans que la Métropole de Lyon a été créée, un budget de 3,2 milliards d'euros qui -nous n'avons cessé de le rappeler- est équilibré et prouve que notre collectivité a su se saisir de toutes ses compétences, historiques comme nouvelles ; une politique qui se tourne vers le soutien à la consommation des ménages et l'activité des entreprises primordiale pour la santé financière de la Métropole.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour étudier la décision modificative du budget de l'année 2016 et force est de constater que l'évolution est satisfaisante.

Les recettes présentent un solde de près de 27 M€. Les ressources fiscales, quant à elles, augmentent de près de 7 M€.

En ce qui concerne les dépenses engagées par la Métropole, nous tenons, au sein du groupe PRG, à mettre en avant la baisse des charges liée à la fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône ; elle est liée à la très bonne gestion conjointe entre l'exécutif et les services de l'héritage d'une dette toxique qui a pesé lourd sur les comptes depuis 2015.

Le montant de l'allocation de RSA, dont l'évolution tient en grande partie au réajustement gouvernemental, est néanmoins revu à la baisse. Comment l'expliquer alors que la part des personnes éligibles est, elle, en hausse ? Aussi, l'aide à l'accès au droit nous paraît être une priorité.

Ce rapport nous montre également que le prélèvement SRU est en hausse de près de 2 M€. La loi SRU doit participer à une répartition équitable du nombre de logements sociaux sur tout le territoire. De nombreuses villes jouent le jeu voire davantage, ce qui n'est pas encore le cas d'une trentaine de Communes au sein de la Métropole. Nous connaissons les difficultés de tenir des engagements toujours plus exigeants mais nous savons tous ici que l'homogénéisation de l'offre de logement social est la condition *sine qua non* du recul de la précarité sur l'ensemble du territoire, sans exception. C'est pour cela que près de 50 000 logements sociaux ont été construits depuis 2001, dont près de 70 % en dehors des sites de politique de la ville. Ce rythme doit être poursuivi sur toutes les Communes.

Enfin, les crédits de la PPI sont représentatifs d'un budget équilibré mais surtout d'une collectivité qui a fait le choix d'une politique de la demande en soutenant la capacité d'investissement des ménages et de l'offre pour que les entreprises soient encouragées à créer de la richesse et donc de l'emploi.

La dépense y est soutenue et ce rapport nous prouve que les recettes varient également à la hausse. La modification du budget qui nous est présentée continue de nous montrer que l'exécutif tient ses engagements en matière de dépense publique raisonnée et le groupe PRG votera bien évidemment en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais remercier la qualité du travail réalisé par les services financiers de la Métropole dans cette période de restrictions budgétaires, même si celles-ci se sont assouplies récemment. La lecture de ce rapport et de celui de la PPI montre à quel point un effort important a été engagé pour optimiser à la fois nos recettes et nos dépenses et utiliser au mieux nos moyens financiers.

A ce titre, cette décision modificative n° 2 présente une progression de notre autofinancement brut, liée à la fois à la maîtrise de nos dépenses et autres charges financières, notamment celles liées à la dette mutualisée par le Rhône et aussi à une augmentation de nos recettes. Parmi celles-là, je retiens particulièrement l'augmentation des ressources fiscales liées à la cotisation foncière des entreprises de + 3,2 M€ et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 0,3 M€. Nous pouvons faire l'hypothèse que cela traduit l'attractivité de notre territoire non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan démographique.

Pour rester dans les appréciations macro, le transfert de soldes positifs de plusieurs sections de fonctionnement sur des sections d'investissement doivent nous donner plus de latitude pour mener à bien les projets utiles aux Grands Lyonnais.

Mais certaines augmentations de ces recettes témoignent aussi de difficultés sociales croissantes sur notre territoire. En effet, peut-on se satisfaire de l'augmentation du prélèvement solidarité et renouvellement urbain de 1,8 M€ alors que nous sommes en déficit de logements sociaux ? Dans le même ordre d'idée, nous refacturons au Conseil départemental les frais d'hébergement d'enfants à hauteur de 1,1 M€. Cela devrait aussi nous interroger sur les inégalités territoriales.

Derrière ces chiffres, se cachent donc des situations sociales dont on ne peut se satisfaire. A ce titre, la baisse de 8 M€ concernant l'allocation de RSA, même s'il s'agit d'un ajustement lié au décalage de la revalorisation à hauteur de 0,1 % au lieu de 1,7 % escompté, ne doit pas nous faire oublier les situations de vie précaire que connaissent nombre d'habitants de la Métropole. Si cette baisse de 8 M€ est comptablement légitime, cet ajustement n'en demeure pas moins, sur le plan politique et social, difficile à concevoir.

Par ailleurs, nous apprenons que plusieurs investissements nécessaires à la qualité de vie et au bien-être de nos concitoyens sont décalés. Je cite : les travaux de résidentialisation de Bron, les travaux de voirie à Gerland, l'aménagement des canalisations d'eau à Saint Fons, etc., alors que nous apprenons aussi que les travaux d'aménagement du tunnel sous Fourvière sont en avance. Là aussi, si comptablement et juridiquement tout s'explique, politiquement, cette situation peut délivrer des messages inconvenants.

Enfin, un dernier mot concernant les budgets de l'assainissement et de l'eau. Le rapport mentionne une augmentation de 1,3 M€ pour l'entretien des stations d'épuration et de 0,3 M€ pour le renouvellement des assurances. A ce jour, nous ne pouvons pas en dire davantage mais, lors du prochain examen du bilan annuel de

la qualité des eaux de la Métropole, nous examinerons s'il ne s'agit pas là d'un problème de pollution des eaux insuffisamment anticipé.

Les élus écologistes voteront naturellement ce rapport.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots rapides sur cette décision modificative, la dernière avant la clôture de l'exercice 2016, qui n'apporte pas de grandes modifications par rapport à la décision modificative précédente ni dans les montants engagés et qui ne modifie pas non plus notre vision de votre gestion.

En fonctionnement, comme souvent, on peut constater que les rentrées fiscales augmentent plus que cela était prévu : au final, sur l'année 2016, cela fera tout de même + 55 M€ par rapport au compte administratif 2015 et + 18 M€ par rapport au budget primitif. Il s'agit ici de rentrées fiscales supérieures aux estimations en ce qui concerne notamment la cotisation foncière des entreprises et d'autres taxes pour plus de 6 M€. Heureusement que vous pouvez compter sur le dynamisme de notre territoire pour compenser des efforts trop insuffisants sur la rationalisation de vos dépenses !

Il y a aussi une recette exceptionnelle et donc conjoncturelle de 14,4 M€ liée à un contentieux avec l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses, la principale baisse est due à une moindre revalorisation du RSA par l'Etat (8 M€ de dépenses en moins) et non pas à des économies réalisées sur votre fonctionnement. Sur l'année 2016, les dépenses de fonctionnement auront bien continué à augmenter : + 115 M€ par rapport au budget primitif initial.

En investissement, on constate une légère baisse des dépenses d'équipement. Si ce montant n'est pas significatif, il confirme bien notre impression que la mise en œuvre de la PPI est poussive. Une grande opacité règne sur ce sujet. Vous refusez de nous donner des informations précises -c'est pourtant possible et vous les avez certainement-, d'autant plus que vous annoncez sur certains territoires de nouvelles dépenses non chiffrées et non prévues initialement qui vont forcément nécessiter d'en reporter ou annuler d'autres à d'autres endroits. C'est vrai, vous avez hier finalement organisé une réunion du comité de suivi politique de la PPI, après de multiples demandes de notre Président Philippe Cochet -Michel Rantonnet, un de nos collègues, était présent- mais cette réunion n'a apporté absolument aucune information nouvelle sur le déroulement de la PPI.

J'avais déjà évoqué ici notre vigilance face à la baisse de la part des investissements dans le budget de notre collectivité qui représente, je vous le rappelle, 20 % du budget en 2015 contre 36 % en 2014.

Notre inquiétude est renforcée par la dégradation, certes conjoncturelle, de la capacité d'autofinancement de la Métropole car, en effet, si vous avez bien géré la sortie des emprunts toxiques hérités du Département, cela a cependant entraîné une forte dégradation de notre capacité d'autofinancement qui n'est aujourd'hui même pas suffisante pour rembourser l'annuité de capital de la dette. L'épargne nette après remboursement des emprunts deviendrait donc négative en 2016, contre un solde positif de + 42 M€ qui était envisagé initialement et un solde positif de 223 M€ en 2015. C'est un indicateur un peu inquiétant et qu'il conviendra de bien surveiller, même si nous savons que cette situation ne devrait pas durer l'année prochaine.

En conclusion, cette décision modificative n'apporte donc aucun élément susceptible de modifier notre vision sur le budget primitif 2016 et sur votre gestion.

Nous voterons donc encore une fois contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, sauf M. Passi (pouvoir à M. Jacquet) qui a voté pour ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2016-1567 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe d'aménagement - Taux de la part départementale - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1568 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe d'aménagement - Exonérations facultatives - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1567 et 2016-1568. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Monsieur le Président, après la période qui vient de s'écouler, de 2015 jusqu'à la fin de cette année où il y a eu une période transitoire pendant laquelle les taux ont été appliqués directement par le Département, la somme perçue par le Département est rétrocédée à la Métropole.

Il s'agit, à partir du 1^{er} janvier 2017, d'appliquer ces mêmes taux : de 4,5 % -je vous rappelle- pour la partie intercommunale qui intervient dans le budget d'investissement ; il s'agit d'appliquer également le taux de 2,5 % qui est maintenu au niveau du Département fusionné au sein de la Métropole et ces sommes seront perçues par la Métropole elle-même à partir de cette future année.

Avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, la taxe d'aménagement, c'est l'outil majeur du financement du développement de notre projet de territoire, tel que nous le portons, tel que nous le partageons mais c'est aussi l'outil qui génère le moins de recettes, c'est-à-dire celles qui font défaut plus particulièrement aux Communes pour financer les équipements publics.

Au contraire des deux autres outils, la ZAC et le PUP, la taxe d'aménagement couvre 80 % du territoire constructible de la Métropole -ce qui génère par conséquent l'essentiel des besoins publics- mais elle ne rapporte que 11 M€ de recettes par an, auxquels s'ajoutent, ce soir, depuis la Métropole, les 15 M€ dont nous parlons et dont l'origine est celle du Département.

A Villeurbanne, ce sont près de 950 logements qui sont produits sur les 1 200 construits annuellement qui sont concernés par cette seule taxe d'aménagement, laquelle rapporte 350 000 € par an à la Ville alors que ces constructions génèrent en moyenne 10 classes pour les groupes scolaires et 18 berceaux, c'est-à-dire un investissement de l'ordre de 7,7 M€ par an, hors foncier et hors réseaux. Le déséquilibre saute aux yeux et il n'est pas l'apanage de Villeurbanne. Lyon est aussi concernée ainsi que toutes les autres Communes qui développent du logement. Pour les Communes volontaires, en quelque sorte, le développement urbain, le développement de logements, la construction sont aujourd'hui punitifs, ce qui doit nous interroger.

Aucun élu de cette assemblée, même le plus volontaire, ne peut convaincre les habitants de sa Commune que la densité est vertueuse, dès lors que ces mêmes habitants peuvent constater chaque jour des classes surchargées ou que leur construction ne suit pas le même rythme ou que manquent des équipements sportifs ou des places pour la petite enfance. Les dernières élections municipales, à cet égard, nous ont donné une tonalité de cette pensée et nous ont donné à en voir les prémices, toutes tendances confondues. Et cela, il faut l'entendre.

Aucun développement de notre territoire commun ne peut être envisagé de manière durable et équilibré si les intérêts financiers de la Métropole et des Communes sont considérés comme étant opposés là où ils peuvent en réalité s'harmoniser.

Alors, ralentir drastiquement le rythme de la construction -je l'entends parfois ou je le vois parfois- n'est pas une solution : le Président a déjà mis en garde notre assemblée contre ces conceptions malthusiennes et il a raison car les besoins sont réels et introduire une rupture dans une dynamique de production ne se fait jamais sans dommages.

Par ailleurs, il n'est pas loisible aux Communes de supprimer comme par magie tous leurs autres investissements, peut-être les réaménager mais en tout cas pas les supprimer ni voter des taux de fiscalité absolument inaccessibles et qui seraient en tous les cas insupportables et -je le dis au passage- appuieraient sur la même catégorie de contribuables.

Enfin, si l'idée de mutualisation est importante, intéressante et est encore à développer, elle reste malgré tout anecdotique au regard de l'enjeu que je viens d'énoncer.

Quant à l'équilibre économique du marché immobilier, dont nous devons aussi nous soucier, la réalité est que les prix de vente des logements pour lesquels nous demandons une participation assez élevée dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les projets urbains partenariaux (PUP) de l'ordre de 15 à 20 % sont les mêmes que pour les logements produits en secteur de taxe d'aménagement avec un taux uniformément bas de 4,5 % seulement sur tout le territoire. La raison est simple : c'est que lorsque le niveau des participations que nous demandons est plus élevé, il est connu à l'avance et les promoteurs négocient mieux l'achat du foncier. Pour nos collectivités, en revanche, la différence est majeure : les recettes ne se chiffrent plus en milliers mais en centaines de milliers ou en millions d'euros, selon bien sûr la taille de la collectivité que l'on considère.

Nous avons la possibilité d'envisager la Métropole autrement et c'est normal puisqu'elle est aussi à construire. Notre groupe propose de travailler à élaborer une stratégie de financement du développement urbain en formulant trois propositions que je vais énoncer :

- la première, c'est d'abord d'élaborer une stratégie cohérente qui combine intelligemment les différents outils du financement -je viens d'évoquer les trois outils- au lieu de les considérer chacun indépendamment des deux autres. Cela générera des recettes nouvelles. C'est nécessaire et c'est possible ;

- la deuxième proposition est d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour les secteurs ou les Communes sous pression, c'est-à-dire en fonction de la réalité du développement. Dans ces secteurs identifiés, des participations privées équivalentes à ce que nous demandons pour une ZAC ou un PUP peuvent être prévues. La loi nous donne tous les moyens d'adosser ce travail au PLU-H en indiquant aux opérateurs la règle du jeu financier selon les secteurs et en donnant à cette règle un caractère stable ; c'est ce qu'ils demandent et c'est essentiel pour l'activité économique. C'est possible aussi.

- la troisième proposition, dès lors que les recettes augmenteront, ce serait de corréliser leur répartition entre les Communes et la Métropole en tenant compte du coût réel des investissements liés aux compétences respectives de chacune de nos collectivités : 1 000 mètres carrés d'espace public, c'est 300 000 € mais une seule classe coûte entre 700 000 € et 800 000 € pour une Commune. Une telle répartition est tout à fait envisageable si nous partageons fermement le souci de l'équilibre financier et de la Métropole et des Communes parce que c'est de notre responsabilité.

Tout cela est possible bien sûr si on se met sérieusement au travail et si on se donne aussi un an de délai car c'est un chantier important. C'est ce chantier, monsieur le Président, chers collègues, que nous vous proposons d'ouvrir sereinement.

En attendant, le groupe La Métropole autrement votera les deux délibérations de ce soir et la première qui nous concerne plus particulièrement, concernant l'ex-part départementale de la taxe d'aménagement, en faisant remarquer que les 15 M€ de recettes de fonctionnement affectées au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et des espaces naturels sensibles couvrent une dépense qui est en réalité de 1,5 M€ -c'est dans la délibération précédente-, que ces 15 M€ n'entrent pas dans la répartition des recettes entre la Métropole et les Communes avec la règle des 1/8^{ème} et 7/8^{ème} qui, elle, ne porte que sur les 11 M€ qui proviennent de l'ancien Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, donc avant de regarder ce qu'il peut y avoir dans les boîtes à outils, nous allons inventer, répertorier, l'ensemble des instruments, parce que je me suis aperçu par le passé, qu'il pouvait y avoir des effets contre-productifs.

Je mets aux voix les rapports. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2016-1571 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Relations internationales - Service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation de la convention 2017-2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1571. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là d'approuver une convention pour 2017-2021 entre les services de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon pour les relations internationales.

Cette action internationale est menée conjointement déjà depuis 2009 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon. Sur les six dernières années, vous avez pu voir le bilan des activités dans la délibération. Cette première phase avait abouti à une signature, en décembre 2009, d'une convention de mise à disposition de la direction des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon auprès de la Ville de Lyon pour une durée de six ans. Cela avait été élargi par un avenant du 25 juillet 2013 prolongé d'une année par voie d'un avenant qui a été signé l'année dernière, le 4 décembre 2015.

Donc ce qui nous est demandé aujourd'hui c'est de poursuivre ce partenariat. Vous avez pu voir d'ailleurs dans la délibération qui vous a été remise toutes les évolutions de la création d'un service commun des relations internationales. Je dois vous dire que ce dossier est passé dans les instances auprès du personnel, que ce soit le comité technique (CT) ou le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), et que cette délibération a reçu un avis favorable de la commission finances, institution, ressources et organisation territoriale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union démocrate et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, en janvier 2015, les élus UDI vous demandaient la mise en place de l'outil de mutualisation dit du "service commun". En septembre 2015, nous nous réjouissons que vous testiez ce dispositif au niveau d'un service commun "université". Le démarrage était certes très modeste puisqu'il ne concernait que 5 agents sur les 8 000 agents de la Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, les élus UDI se réjouissent enfin de la création d'un deuxième service commun, cette fois au niveau du service des relations internationales qui compte au total 22 agents. Ce service est important pour notre collectivité : il couvre en effet l'ensemble des relations internationales et en particulier les relations avec l'Europe et l'assistance au montage de dossiers de demandes de financements. Avec ce service, nous atteignons 0,3 % de mutualisation des effectifs de la Métropole de Lyon.

La mutualisation via le service commun progresse donc à la Métropole mais à un rythme de Sénateur ! Si nous n'accélérons pas, il vous faudra des années pour rattraper les autres Métropoles qui se sont résolument engagées dans cette voie. Alain Juppé, Président de la Métropole de Bordeaux, fait beaucoup mieux : il mutualise 66 % de ses effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016. Il nous reste du chemin à parcourir ! (*Rumeurs dans la salle*)

Monsieur le Président, il est temps de changer de logiciel, il est temps d'adapter notre organisation aux contraintes budgétaires et aux attentes de nos concitoyens de plus en plus exigeantes sur l'efficacité des services publics.

Monsieur le Président, les élus UDI vous le redemandent une fois encore : la mutualisation des services entre les Communes et la Métropole doit devenir la règle sur le territoire métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'étais en train malgré tout d'essayer de me tenir informé de l'actualité, donc juste sur un petit extrait du *Progrès* qui parlait des "rats centristes qui quittent le navire" disait l'un de vos collègues d'un groupe ami. Donc on va peut-être changer de logiciel mais peut-être qu'il faudrait que vous vous interrogiez aussi sur le vôtre !

Je mets donc aux voix ce dossier... Pardon, monsieur Buffet.

M. le Conseiller BUFFET : Je voudrais émettre une protestation officielle auprès de monsieur Geourjon sur le rythme des Sénateurs !

M. LE PRESIDENT : Sur le rythme des Sénateurs ! Evidemment, évidemment !

M. le Conseiller BUFFET : Je demande au moins des excuses publiques !

M. LE PRESIDENT : Mais voyez, c'est comme cela le groupe UDI, ils vous vexent et ils ne le savent même pas. Voilà, on les traite de "rats qui quittent le navire", c'est dur cela comme formule ! Je ne sais pas qui l'a employée mais c'était dur !

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2016-1564 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de Métropole à la Commission permanente - Modification n° 1 de la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1564. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ce dernier rapport avec débat, je crois.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez que moi, je ne cite jamais de nom !

Deux minutes de temps de parole au groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, la démocratie, c'est le combat des idées et des engagements politiques que le peuple peut trancher. Mais quand une majorité et surtout un chef d'exécutif détourne les systèmes institutionnels pour s'assurer du pouvoir de décision sans partage, qu'il nous soit permis de réagir.

C'est ce qui s'est passé avec la Commission permanente. Une commission dont la composition se limite à vos seuls soutiens. Cette composition -tout le monde en convient ici car c'est un constat- est à l'opposé des Départements et des Régions dans lesquels les Commissions permanentes sont composées par des élus représentatifs de toutes les sensibilités politiques. Alors bien sûr, vous nous direz que si que vous confisquez le droit de siéger à vos opposants, c'est que vous profitez que la loi vous l'autorise.

Et c'est vrai que cet argument de la loi vous a bien servi dernièrement. Alors que la Commission permanente n'est en fait qu'un Bureau politique déguisé, vous en aviez justifié la composition par le fait que chaque membre allait bénéficier d'une délégation de votre part et donc que cela ne pouvait se faire qu'à des membres de la majorité. Dont acte. Cela justifiait aussi le refus de donner délégation à madame Piantoni qui avait eu l'audace d'être élue démocratiquement mais contre le candidat officiel.

M. LE PRESIDENT : Elle touche ses indemnités.

M. le Conseiller FROMAIN : Elle touche ses indemnités... Attendez un petit peu, vous allez voir dans le texte un petit peu plus loin !

(Rires dans l'assemblée).

Un peu moins glorieux, vous justifiez dans le même temps une belle prime à ces élus en dévoyant le principe de la majoration de l'indemnité de 10 % pour vous payer sur le dos des citoyens une augmentation de 86 %. Et donc, comme la loi le dit, il est possible, dans cette commission, de garder les indemnités même quand il n'y a pas de délégation. Là, c'est un grand n'importe quoi !

Ce qui a scandalisé bon nombre de nos concitoyens, ce n'est pas la situation légale derrière laquelle vous vous retranchez mais bien votre position politique que vous n'assumez pas. Si j'interviens, ce n'est pas pour moi, c'est pour les nombreux citoyens qui ne se sentent pas représentés dans notre Métropole du fait de votre mode de gouvernance.

Nous voterons bien évidemment contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle que, contrairement à ce que vous dites, le fait d'avoir fait la fusion du Conseil général et de la Communauté urbaine de Lyon a fait économiser à nos concitoyens : nous avons gagné à peu près un million d'euros par an sur la gouvernance.

Merci beaucoup. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Front national, absents, n'ont pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1519 - Lyon parc auto - Modification des statuts - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2016-1520 - Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Versement d'une contribution financière au SYTRAL - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a émis un avis favorable sur les dossiers numéros 2016-1519 et 2016-1520.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller CHABRIER absent momentanément.

N° 2016-1522 - Charly - Création de la voie nouvelle Louis Vignon - Déclaration de projet suite à enquête publique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1529 - Irigny - Réparation du mur de soutènement RD 315 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1522 et 2016-1529. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers : le premier qui concerne la Commune de Charly, la rue Louis Vignon dont nous avons fêté dimanche le centenaire de la naissance ; l'autre dossier à Irigny, pour des travaux qui concernent une voie SNCF sur laquelle une de nos voiries menace un petit peu. C'est la raison pour laquelle il faut faire quelques travaux de confortement.

M. LE PRESIDENT : Cela méritait d'être dit. Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2016-1526 - Montanay - Requalification de la rue des Maures - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2016-1526. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2016-1527 - Lyon 5° - Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la rue Soeur Bouvier à Lyon 5° (prolongée par la rue Georges Clémenceau à Sainte Foy Lès Lyon) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2016-1527. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2016-1528 - Lyon 7° - Aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2016-1528. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1530 - Société des Aéroports de Lyon - Modification des statuts consécutive à l'évolution de l'actionariat - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2016-1531 - Attribution d'une subvention à l'association Waoup Shaker pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2016-1532 - Attribution d'une subvention à l'association Jeunes Ambassadeurs pour son programme d'actions 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1531 et 2016-1532. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1534 - Attribution d'une subvention à l'association Agence régionale de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation de la 16ème édition du forum économique Europe-Afrique à Lyon du 8 au 10 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2016-1534. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2016-1538 - Accompagnement et accès à l'emploi des publics jeunes - Attribution d'une subvention à l'association Mission locale plateau nord Val de Saône - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur du dossier numéro 2016-1538. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1541 - Accompagnement à la mise en place de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participation financière de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Convention - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2016-1542 - Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipement en faveur de 7 établissements - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1541 et 2016-1542. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1543 - Enveloppe de tarification 2017 - Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap - Etablissements et services pour personnes en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1543. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2016-1544 - Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Indemnisation des assistants maternels élus dans la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1544. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2016-1545 - Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement de la convention partenariale avec le réseau de santé Ecl'aur pour le suivi systématique des nouveaux nés à risques - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2016-1545. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1549 - Education - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de l'Association Saint Marc d'éducation chrétienne pour l'acquisition d'un camion-école - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1554 - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Dotations pour l'année scolaire 2015/2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1555 - Livraison de repas en liaison froide - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et les collèges Victor Grignard et Henri Lonchambon à Lyon 8°, Olivier de Serres à Meyzieu, Georges Brassens et Maryse Bastié à Décines Charpieu et Gabriel Rosset à Lyon 7° pour le lancement d'un marché à procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

N° 2016-1556 - Participation aux charges de fonctionnement de collèges privés du Département de l'Ain pour l'accueil d'élèves résidant dans la Métropole de Lyon - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1549 et 2016-1554 à 2016-1556. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1550 - Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2016-1550. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DEVINAZ absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER, en remplacement de M. le Conseiller DEVINAZ absent momentanément.

N° 2016-1551 - Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2016-1552 - Education artistique - Collèges - Soutien à des classes à option artistique et à trois partenaires pour des programmes d'actions sur l'année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1551 et 2016-1552. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1553 - Bron - Lyon 5° - Collèges publics - Aides aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges Pablo Picasso et Jean Moulin - Année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur du dossier numéro 2016-1553. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2016-1566 - Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1569 - Utilisation du contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2016-1570 - Gestion active de la dette pour 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1566, 2016-1569 et 2016-1570. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. le Conseiller MILLET : Sur le rapport numéro 2016-1570, monsieur le Président, notre groupe vote contre, en conformité avec ses précédents vote.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Pas de remarque, pas d'opposition ?

Dossiers n° 2016-1566 et 2016-1569 : adoptés à l'unanimité.

Dossier n° 2016-1570 : adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre (sauf M. Passi (pouvoir à M. Jacquet) qui a voté pour.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2016-1572 - Service taxis - Mise à disposition de personnels par la Ville de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2016-1574 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2016-1575 - Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Avenant à la convention avec Harmonie mutuelle Mutex - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1572, 2016-1574 et 2016-1575. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit de la mise à disposition de personnels par la Ville de Lyon, par le service taxis, d'une modification du tableau des effectifs en ressources humaines et d'un avenant à la convention avec Harmonie mutuelle Mutex pour la protection sociale complémentaire et le risque prévoyance de notre personnel.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle que le dossier n° 2016-1574 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le tableau figurant en annexe du projet de délibération, il convient de lire :

- sur la ligne "Assainissement" : "36" au lieu de "48" et "30" au lieu de "42",

- sur la ligne "Eaux" : "16" au lieu de "4" dans chacune des colonnes intitulées "Anciens emplois ingénieurs territoriaux" et "Nouveaux emplois ingénieurs territoriaux".

Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2016-1573 - Missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour des opérations de construction - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère déléguée Brugnera comme rapporteur du dossier numéro 2016-1573. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2016-1577 - Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1577. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Jean Paul COLIN, Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (ps-Eau), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1577 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1578 - Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de l'Indiennerie - Réseaux d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1579 - Lyon 3° - Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1580 - Vaulx en Velin - Alimentation en eau potable (AEP) Crépieux Charmy - Canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2016-1581 - Contrat d'agglomération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2016-2019 entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la SPL Lyon Part Dieu, la SPL Lyon Confluence, le SYTRAL, l'Université de Lyon et la Métropole de Lyon - Engagement mutuel pour des actions et travaux menés par chacun des maîtres d'ouvrage sur le territoire de la Métropole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1578 à 2016-1581. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Avis favorable particulièrement sur le dossier numéro 2016-1581 qui concerne une subvention de 44 M€ de l'Agence de l'eau concernant les eaux pluviales à l'amont par infiltration ; c'est important de le dire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2016-1582 - Quincieux - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution d'une subvention d'équipement à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1585 - Soutien à l'agriculture - Mise en oeuvre d'actions d'accompagnement des agriculteurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité paysans 01-69 au titre de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1586 - Curis au Mont d'Or - Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités végétales - Opération 4.21F du programme de développement rural (PDR) régional Rhône-Alpes 2014-2020 - Attribution d'une subvention d'équipement au Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Le Boule d'Or - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1587 - Mise en oeuvre d'un partenariat alimentaire - Attribution de subventions aux associations ARDAB et Passe-Jardins pour leurs programmes d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1582, 2016-1585 à 2016-1587. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2016-1583 - Interventions urgentes 24 heures sur 24 et interventions programmées sous 48 heures dans le domaine de la propreté urbaine sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Philip comme rapporteur du dossier numéro 2016-1583. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1590 - Bron - Projet de renouvellement urbain du quartier de Terrillon - Mission de relogement 2016 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2016-1594 - Grigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Vallon - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Réaménagement des espaces extérieurs du 11, rue Pasteur - Attribution d'une subvention à la Commune - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2016-1597 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Dispositif de relogement des occupants à titre d'habitation principale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1599 - Saint Genis Laval - Quartier des Barolles - Tranche 2 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1600 - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Procédure de choix du concepteur pour l'îlot 1 - Indemnités de consultation des candidats - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1602 - Feyzin - Pierre Bénite - Appel des 30 - Requalification des friches industrielles à Feyzin-Sous Gournay et à Pierre Bénite-la Lône - Aménagement - Demande de subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1590, 2016-1594, 2016-1597, 2016-1599, 2016-1600 et 2016-1602. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1590 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1592 - Convention cadre de partenariat 2016-2020 entre Action logement et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2016-1592. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1595 - La Mulatière - Irigny - Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Barret comme rapporteur du dossier numéro 2016-1595. Monsieur Barret, vous avez la parole.

M. le Conseiller BARRET, rapporteur : Il s'agit de l'approbation des conventions locales d'application du contrat de ville métropolitain 2015-2020 pour les communes de La Mulatière, Irigny et Saint Genis Laval. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BARRET.

N° 2016-1603 - Feyzin - La Bégude - Programme d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1603. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1606 - Limonest - Ilot de la Plancha - Réalisation des voiries et espaces publics - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1606. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2016-1607 - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent rapporte le dossier numéro 2016-1607. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable puisque vous l'avez évoqué en début de séance et on en avait informé la commission sans que l'on ait eu le rapport.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

**Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
Pour des services publics de proximité et de qualité**

M. LE PRESIDENT : J'ai reçu, chers collègues, une question orale déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Genin a la parole.

(*VOIR annexe 2 page 83*).

M. le Conseiller GENIN : J'avais perdu le texte, monsieur le Président, le voilà, je l'ai retrouvé.

La direction de la SNCF...

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez abréger.

M. le Conseiller GENIN : C'est un texte -je pense que tous les élus en ont pris connaissance- s'opposant aux réductions des services de proximité, en l'occurrence la fermeture des agences locales de la SNCF déjà enclenchée sur notre agglomération.

Ces boutiques, qui sont des services de proximité, remplissent un rôle important dans la vie quotidienne de nombreux habitants puisque plus de la moitié des billets SNCF sont vendus dans une des 21 boutiques qui existent encore dans notre agglomération.

Parmi les fermetures annoncées, deux sont menacées aujourd'hui : une à Saint Genis Laval et une à Lyon Croix-Rousse. Elles sont annoncées au nom de l'endettement de la SNCF mais nous pensons qu'il s'agirait de mesures attentatoires au bon fonctionnement des services publics.

Les organisations syndicales de la SNCF, rejointes par des collectifs d'usagers du service public, ont lancé une pétition pour demander le maintien de ces boutiques de proximité. Ils ont déjà réuni plus de 10 000 signatures.

Monsieur le Président, nous pensons que la Métropole ne peut rester silencieuse et nous vous demandons, si vous acceptez -et vous avez compris que nous le souhaitons-, de saisir le Directeur de la SNCF au nom de notre Métropole pour lui demander de stopper ces fermetures.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Genin, j'appellerai le Président de la SNCF mais je crains qu'il ne me dise que très récemment on lui a imposé des charges très lourdes mais peut-être me répondra t-il favorablement. On ne sait jamais.

Ensuite, le groupe Les Républicains et apparentés a une motion. Vous pouvez vous exprimer, monsieur Cochet.

**Intervention de monsieur Cochet sur le dossier n° 2016-1581
Contrat d'agglomération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2016-2019**

M. le Conseiller COCHET : Tout à fait. Un petit retour sur l'intervention de monsieur Colin : 44 M€ en quatre secondes, je crois que cela mériterait un peu plus de temps et un peu plus d'attention des uns ou des autres.

M. LE PRESIDENT : Tout à l'heure, on a passé à peu près un quart d'heure sur un rapport qui devait faire 20 000 €

M. le Conseiller COCHET : Justement, monsieur le Président, 44 M€ en quatre secondes ! C'est également pour faire prendre conscience à tout à chacun ici présent de ce qui se passe, en particulier dans la commission permanente où vous excluez l'opposition, dans laquelle il se passe beaucoup de choses qui concernent la totalité des habitants de la Métropole.

**Motion du groupe Les Républicains et apparentés
Soutien aux forces de sécurité, aux agents métropolitains
et personnels de la communauté éducative des collèges**

M. le Conseiller COCHET : J'en viens maintenant à la motion de soutien aux forces de sécurité, aux agents métropolitains et personnels de la communauté éducative des collèges. Notre groupe Les Républicains et apparentés souhaite donc soumettre cette motion de soutien :

(*VOIR annexe 3 page 84*).

Le Conseil de la Métropole de Lyon apporte son soutien à l'ensemble des forces de l'ordre et de sécurité (policiers nationaux et municipaux, gendarmes, sapeurs-pompiers et sécurité civile, agents pénitentiaires), aux agents métropolitains, particulièrement dans les services sociaux, ainsi qu'aux personnels de la communauté éducative des collèges qui doivent assurer l'exercice de leurs fonctions dans des conditions de sécurité dégradées.

On assiste à un délitement de l'autorité de l'Etat qui a pour conséquences :

- la montée des violences à l'égard de tout agent dépositaire d'une forme d'autorité publique,
- le développement du sentiment d'impunité des délinquants avec l'augmentation des refus d'obtempérer, de respecter la règle et la montée des violences verbales et physiques à l'égard des agents publics,
- l'émergence, chez les agents publics victimes de ces actes violents, d'un sentiment d'abandon, de non-reconnaissance du travail accompli et de l'absence de soutien.

Le territoire de la Métropole n'est pas exempt de cette montée de violence et la Métropole de Lyon se doit de réagir pour -je cite- :

- rappeler officiellement sa considération aux forces de l'ordre et aux agents chargés de faire respecter la loi dans les services métropolitains et aux membres de la communauté éducative des collèges ;
- demander à l'Etat de prendre des mesures nécessaires au rétablissement de l'autorité, à une protection accrue des agents publics, à faire respecter les lois qui protègent la société et à punir les délinquants avec la fermeté nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce que je vous propose, monsieur le Président, c'est que nous votions de manière unanime la première partie qui consiste à rappeler qu'effectivement, nous sommes en soutien aux forces de l'ordre et aux agents qui peuvent être agressés. Le reste étant des jugements politiques, chacun peut avoir son appréciation mais, sur le premier point, je crois que nous sommes unanimes ; alors autant être unanimes pour dire que nous sommes derrière nos forces de l'ordre.

Donc, mes chers collègues, nous adoptons ma proposition, si vous le voulez bien, à l'unanimité. Qui est pour ? Je lève la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?... *(Rires dans la salle)*.

Oui, monsieur Cochet ?

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, vous avez un amendement qui ne pose aucun problème à notre groupe. Donc essayez au moins d'appliquer cette démocratie. En concertation avec notre groupe, nous sommes tout à fait d'accord pour enlever la dernière partie. Donc, à ce moment-là, ce vote unanime est largement partagé. Une fois de plus, écoutez votre opposition !

Je vous remercie et bonne soirée.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Cochet. Comme vous l'avez remarqué, ce soir, je ne fais que cela. *(Rires dans la salle)*.

Donc nous votons.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité.

(La séance est levée à 20 heures).

Annexe 1

Désignation d'un représentant au sein de
l'Assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables
(Dossier n° 2016-1518)
Procès-verbal d'élection

Séance du 10 novembre 2016

Métropole de Lyon

Assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables

Désignation d'un représentant du Conseil

(rapport n° 2016-1518)

RESULTATS DU VOTE

Tour unique

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **164**

A déduire :

Bulletins « blancs » - 4

Bulletins « nuls » - 2

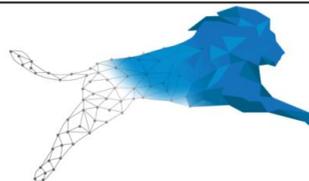
Reste pour le nombre de **suffrages exprimés** : = **158**

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------|---------|
| - M. Pierre HEMON | 88 voix |
| - M. Christophe QUINIOU | 64 voix |
| - M. Gilles VESCO | 3 voix |
| - Mme Marylène MILLET | 2 voix |
| - Mme Michèle PICARD | 1 voix |

M. Pierre HEMON ayant obtenu la majorité des voix est désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Le Club des villes et territoires cyclables.

Scrutateurs : M. Damien BERTHILIER, Mme Elsa MICHONNEAU, Mme Sarah PEILLON, M. Alexandre VINCENDET.

Annexe 3**Motion du groupe Les Républicains et apparentés****Soutien aux forces de sécurité, aux agents métropolitains et personnels de la communauté éducative des collèges**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 10 novembre 2016**Motion de soutien aux forces de sécurité, aux agents métropolitains et personnels de la communauté éducative des collèges**

Article 27 du règlement intérieur

Le conseil métropolitain du Grand Lyon apporte son soutien à l'ensemble des forces de l'ordre et de sécurité (policiers nationaux et municipaux, gendarmes, sapeurs-pompiers et sécurité civile, agents pénitentiaires), aux agents métropolitains, particulièrement dans les services sociaux, ainsi qu'aux personnels de la communauté éducative des collèges qui doivent assurer l'exercice de leurs fonctions dans des conditions de sécurité dégradées.

On assiste à un délitement de l'autorité de l'Etat, qui a pour conséquences :

- La montée des violences à l'égard de tout agent dépositaire d'une forme d'autorité publique.
- Le développement du sentiment d'impunité des délinquants avec l'augmentation des refus d'obtempérer, de respecter la règle et la montée des violences verbales et physiques à l'égard des agents publics.
- L'émergence, chez les agents publics victimes de ces actes violents d'un sentiment d'abandon, de non reconnaissance du travail accompli et de l'absence de soutien.

Le territoire de la métropole n'est pas exempt de cette montée des violences et la Métropole de Lyon se doit de réagir pour :

- Rappeler officiellement sa considération aux forces de l'ordre et aux agents chargés de faire respecter la loi dans les services métropolitains et aux membres de la communauté éducative des collèges.
- Demander à l'État de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de l'autorité, à une protection accrue des agents publics, à faire respecter les lois qui protègent la société et à punir les délinquants avec la fermeté nécessaire.

Annexe 2**Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
Pour des services publics de proximité et de qualité**

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 10 NOVEMBRE 2016**QUESTION ORALE...****POUR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ...**

La Direction de la SNCF a enclenché depuis deux ans la fermeture de ses agences locales (en 2013, fermeture d'une agence sur Villeurbanne ; en 2014, fermeture de deux sur Lyon et de la deuxième sur Villeurbanne).

Aujourd'hui, 21 boutiques restent en activité : 17 en gare et 4 en ville. Des projets d'abandon de deux de ces dernières sont en cours : 1 à Saint Genis Laval et 1 à Lyon Croix Rousse, où des aménagements d'horaires d'ouverture à la baisse sont déjà en vigueur (seules 14 Communes sur 59 disposent d'au moins un point de vente).

Les boutiques sont pourtant des services de proximité importants pour la vie quotidienne de nombreux habitants (actuellement, 56 % des billets SNCF sont vendus dans ces boutiques).

Les fermetures sont annoncées au nom de la réduction de l'endettement de la SNCF. Si elles étaient poursuivies, il s'agirait de mesures attentatoires au bon fonctionnement des services publics.

Les organisations syndicales de la SNCF (CGT, SUD, CFDT, UNSA) ont lancé une pétition pour le maintien de ces boutiques de proximité. Elles ont été rejointes par des collectifs d'usagers des services publics, celui de la Croix Rousse en particulier.

Plus de 10 000 cheminots et usagers ont d'ores et déjà signé cette pétition.

Les élus de la Métropole ne peuvent rester silencieux devant ce mauvais coup contre le service public, contre l'humain.

Monsieur le Président, accepterez-vous de saisir le Directeur de la SNCF pour lui demander de stopper ces fermetures ?

Pour notre part, nous nous associerons et soutiendrons toute initiative qui ira dans le sens de la défense des services publics de proximité et de qualité dont les habitants et notre territoire ont tant besoin.

la métropole
GRAND LYON

Communistes, Parti de gauche et républicains – 20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 26 99 38 79 Fax : 04 26 99 39 59 mël : groupecommuniste@grandlyon.com

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 mars 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
